



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

**20<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 30 septembre 2014, à 9 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kutesa. .... (Ouganda)

*La séance est ouverte à 9 h 5.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname, S. E. M. Winston Lackin.

**M. Lackin** (Suriname) (*parle en anglais*) : Je vais prononcer aujourd'hui une déclaration au nom du Président de la République du Suriname, S. E. M. Desiré Delano Bouterse.

Nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, de notre appui en cette période de turbulences dans le contexte politique international. Votre tâche ne sera pas facile. Nous rendons hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur John Ashe, pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale durant sa soixante-huitième session.

Nous tenons également à exprimer notre appui au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui s'efforce de mener la barque de l'ONU à travers les eaux tumultueuses de forces économiques en mutation et de contextes politiques qui évoluent rapidement, dans un environnement où la violence et l'intolérance, quelles qu'en soient les causes profondes, semblent avoir pris le dessus. Même si l'interdépendance, l'autodétermination

et la non-ingérence devraient être les principes directeurs de la communauté internationale, nous avons affaire à une volonté de domination incroyable au nom de prétendus intérêts nationaux indéfinis.

Nous avons étudié certains arguments avancés pour envahir la Grenade et les avons comparés aux arguments utilisés pour justifier l'intervention militaire en Ukraine. Quelle similarité frappante! Nous nous sommes acharnés à essayer de comprendre l'importance d'un référendum dans le cas des îles Malvinas et l'importance accordée au référendum organisé en Crimée.

Les États qui accusent des faiblesses médiatiques, militaires et économiques telles que les nôtres ne peuvent être que profondément perturbés par les slogans préparés sur mesure, dénués de tout sens moral, qui sont imposés à nos esprits comme des aliments prémâchés.

Nous souhaitons vivement que l'ONU ait le courage de se restructurer et de se démocratiser et d'abandonner le droit de veto, qui est un pouvoir de limitation, en faveur d'institutions juridiques sans exclusive à même d'appliquer effectivement les dispositions de la Charte des Nations Unies et d'en surveiller le respect. Nous estimons que c'est la seule voie à suivre pour atteindre l'objectif ultime du développement durable, même pour les plus petits membres de la communauté internationale. Le véritable signe de la civilisation est le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55201(F)



Document adapté

Merci de recycler



plein respect accordé à ceux qui, au sein de toute entité sociale, semblent les plus insignifiants. Soyons donc véritablement civilisés.

En contradiction flagrante avec les bouleversements et les défis que je viens de mentionner, nous voudrions appeler l'attention de cet organe sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui, en comparaison, est un espace de paix et de tranquillité unique en son genre. Nous voudrions répondre à la question suivante : Dans quelle mesure cette région nous montre-t-elle la voie à suivre? D'un point de vue militaire, il s'agit d'une zone exempte d'armes nucléaires. Le Traité de Tlatelolco s'est avéré être un instrument efficace de contrôle, qui a permis à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes de continuer à être à l'abri de la menace nucléaire.

En outre, il importe de noter que sur le plan politique, l'interdépendance est devenue le moteur des relations bilatérales et multilatérales. Les États, petits et grands, interagissent sur la base de traités qu'ils ont conclus et des principes de respect mutuel, d'intérêts mutuels et d'avantages mutuels. En particulier, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont joué jusqu'à présent un rôle important en faveur de cette cause.

La troisième facteur de paix durable dans notre région, et certainement le plus important, est la mise en œuvre de politiques socioéconomiques axées sur les personnes. De tels programmes ont été élaborés au Brésil, en Bolivie, au Chili et dans mon propre pays, le Suriname, pour ne citer que quelques exemples. Grâce à l'accent mis sur les politiques et les programmes ayant trait aux soins de santé, à l'éducation, à la jeunesse et aux sports, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est en train de changer rapidement. Nous invitons la communauté internationale à prendre acte de ces réalités positives au sein de nos démocraties qui fonctionnent comme il faut, car elles se traduisent par des processus d'intégration régionale qui annoncent un avenir radieux.

En ayant à l'esprit ces résultats positifs au niveau national, nous devons également relever les défis liés à la lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Suriname appuie pleinement toutes les initiatives visant à relever ces défis.

Cela étant dit, nous voudrions nous pencher sur deux domaines qui préoccupent notre nation aujourd'hui. Sur le plan économique, le dernier rapport du Fonds monétaire international indique que le Suriname a atteint un revenu moyen par habitant d'environ 10 000 dollars. Notre produit intérieur brut (PIB) est pour l'essentiel tributaire du secteur minier, vu que l'exploitation des mines d'or et la production du pétrole brut et de produits dérivés représentent 33 % de notre production nationale. Quatre-vingt-dix pour cent de la totalité de nos recettes d'exportation proviennent de ce secteur.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un secteur d'extraction et qu'en tant que tel, ses ressources s'épuiseront un jour. Pour garantir la viabilité économique, le Gouvernement a élaboré une politique visant à investir les recettes provenant des secteurs non renouvelables dans le développement du capital humain en vue de permettre aux Surinamais de réaliser leur plein potentiel, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de toute la nation.

Pour traduire cette politique dans les faits, au début de son mandat, le Président Bouterse a annoncé un contrat social qui a été mis en œuvre par l'entremise du programme suivant : un cadre juridique garantissant un salaire minimum, une couverture sanitaire pour tous les citoyens et une pension pour les personnes âgées.

Au cours des quatre dernières années, le Suriname a mis en place de nouveaux programmes visant à promouvoir un enseignement de qualité à tous les niveaux, y compris des programmes extrascolaires pour les élèves du primaire et du secondaire et des programmes de bourses d'études pour l'enseignement supérieur. En outre, nous sommes en train d'élaborer des instruments juridiques en vue de mettre en place des filets de sécurité robustes pour prévenir les abandons scolaires.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs programmes ont été élaborés en étroite coopération avec d'autres États de la CARICOM pour lutter contre l'incidence des maladies non transmissibles. Notre but ultime est d'intégrer ces initiatives aux programmes futurs de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'Organisation mondiale de la Santé.

En ce qui concerne la menace imminente que représente la propagation du virus Ebola, le Gouvernement a mené des consultations étroites avec les pays voisins, la sous-région et la communauté internationale pour concevoir et mettre en œuvre des

programmes visant à assurer une coordination et une coopération efficaces afin de prévenir la propagation de ce virus mortel.

Bien entendu, nous ne pouvons pas assurer la viabilité de ces initiatives sans une bonne discipline budgétaire. Nous devons trouver le juste équilibre entre la croissance économique, les préoccupations socioéconomiques et le respect de notre milieu naturel. Dans ce contexte, le Suriname a été classé dans la catégorie des pays à revenu moyen supérieur, avec un meilleur rang dans le *Rapport sur le développement humain* de 2013 du Programme des Nations Unies pour le développement. Toutefois, cette classification limite notre accès aux financements octroyés à des conditions de faveur, ce qui entrave nos aspirations et nos efforts pour préserver les réalisations que je viens de mentionner. En toute honnêteté, nous considérons cette décision comme une punition pour avoir obtenu de bons résultats. Une classification qui se base uniquement sur des statistiques sans tenir compte de la réalité socioéconomique ne peut être favorable à l'objectif d'un développement durable fondé sur le développement humain. Nous appelons les institutions multilatérales et bilatérales de financement à adapter leurs politiques à cette approche.

Il y a un autre domaine important sur lequel nous voudrions appeler l'attention. Le territoire du Suriname est couvert à plus de 90 % de forêts, qui absorbent chaque année 8,8 millions de tonnes de carbone, tandis que nos émissions annuelles s'élèvent à 7 millions de tonnes de carbone. Par conséquent, le Suriname absorbe 1,8 million de tonnes de carbone de plus qu'il n'en émet chaque année. Au moment où de nombreux pays déploient des efforts afin de n'avoir aucun effet net sur les émissions de dioxyde de carbone, le Suriname a déjà un effet négatif sur les émissions de dioxyde de carbone. Notre taux de déforestation annuel s'élève à 0,02 % et nous avons consacré 13 % de notre territoire national à la préservation et à la protection des écosystèmes vulnérables, ce qui fait que notre pays représente un atout sur le plan national et mondial.

En contraste frappant avec ces réalités positives, le Suriname est paradoxalement devenu l'un des pays les plus vulnérables du monde en raison des changements climatiques. Durant le dernier Sommet sur le climat qui s'est tenu en 2014, le Suriname a indiqué qu'entre autres conséquences, l'élévation du niveau de la mer allait gravement endommager ou détruire nos écosystèmes côtiers, y compris la plupart de terres

arables; endommager ou détruire plus de 40 % de notre PIB; endommager ou détruire les maisons de plus de 80 % de notre population; endommager ou détruire notre capitale, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial; et mettre en péril le mode de vie de la plupart des personnes qui font partie de notre patrimoine culturel et qui vivent le long des côtes maritimes et des rivières. Les modifications du régime des précipitations et la hausse des températures se traduisent déjà par une augmentation des risques pour la santé et des coûts y afférents, une baisse de la production de l'énergie hydroélectrique et un accès réduit aux voies fluviales.

L'absence manifeste d'un engagement de la part de la communauté internationale à nous aider à prendre les mesures appropriées afin d'éviter des catastrophes imminentes, est troublante. Nous avons donc dû nous associer à des pays vulnérables, comme nous, dotés de cadres solides d'action environnementale et depuis longtemps respectueux des écosystèmes. Nous appelons le reste du monde à appuyer plus activement les mesures que nous sommes tenus de prendre et à faire en sorte que les questions pertinentes soient examinées au niveau international.

Le Suriname tient à souligner la nécessité d'une restructuration profonde de l'ONU, afin que l'Organisation soit mieux équipée pour s'attaquer avec efficacité aux problèmes internationaux qui se posent. Nous tenons à mettre de nouveau en avant l'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes, un formidable exemple de la façon dont une paix durable peut être assurée. Dans ce contexte, le blocus économique imposé au peuple cubain doit être vu comme une anomalie régionale à laquelle il faut maintenant mettre fin.

Le rôle des femmes dans la réalisation d'un développement durable, tant au niveau de la société civile que des dirigeants politiques, s'est avéré important pour créer un climat de tolérance dans lequel nous choisissons de recourir au dialogue plutôt qu'à la violence. Nous devons continuer d'encourager les femmes – qui représentent plus de la moitié de la population mondiale – à poursuivre leur lutte pour leur participation et leur intégration et à assumer en partie le fardeau des responsabilités en matière de paix et de développement durable.

Enfin, le Suriname est prêt et disposé à jouer un rôle modeste en contribuant à trouver des solutions applicables aux problèmes mondiaux de l'heure. Nous réaffirmons notre attachement à tous les droits de l'homme et à une politique consistant à agir de manière

responsable envers l'environnement naturel, dans le cadre de notre recherche d'une croissance économique soutenue. Nous réaffirmons également notre attachement à la paix grâce au dialogue.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée, S. E. M. Osman Mohammed Saleh.

**M. Saleh** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord, Monsieur le Président, mon frère, vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, dont le thème, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », est à la fois opportun et pertinent. Je saisis également cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur John Ashe, pour la qualité de son travail.

L'année prochaine, 2015, marquera le soixante-dixième anniversaire de la naissance de l'ONU. Le monde a considérablement changé depuis 1945 et est presque méconnaissable. Créée au départ par 50 Membres, l'ONU a, durant cette période, vu le nombre de ses Membres tripler. Les réalités démographiques, économiques, politiques et culturelles de ses États Membres sont très éloignées de celles du passé. Les problèmes et les exigences de notre époque sont très différents de ceux de la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, ou même des dernières décennies. Le changement, un changement rapide porteur de transformation, est d'actualité. Pourtant, l'ONU, l'Organisation qui se targue de représenter l'ensemble de la communauté des pays et les peuples du monde, reste bloquée dans le passé. Elle est totalement dominée par un petit nombre de pays et met à l'écart l'écrasante majorité de ses Membres. Les institutions et structures des Nations Unies sont un anachronisme dans le monde moderne.

Surtout, l'ONU est très loin d'avoir joué un rôle primordial dans la poursuite des objectifs fondamentaux pour lesquels elle a été créée. Le maintien de la paix et de la sécurité mondiale était et demeure un de ses objectifs essentiels. Pourtant, les conflits et les guerres – même des guerres simultanées et multiples – sont devenus des constantes de notre vie. Un grand nombre de ces conflits et guerres sont menés dans un mépris total de l'ONU et de son mandat. En Afrique – de l'Est à l'Ouest, et au Nord – au Moyen-Orient et sur tous les autres continents, l'extrémisme, le terrorisme et toutes les formes de sectarisme et d'intolérance se propagent. Le bilan concernant d'autres principes et aspirations

clefs est également loin d'être satisfaisant, qu'il s'agisse d'éliminer la pauvreté, d'assurer un développement durable, de promouvoir les droits de l'homme, de prévenir des épidémies, de respecter la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires d'autrui, de garantir la justice et l'égalité ou de protéger l'environnement. Il ne fait aucun doute que le monde fait face à une situation très grave et dangereuse. Pour reprendre les mots employés par le Secrétaire général, « [d]u point de vue des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies », cette époque est « terrible » (A/69/PV.6, p.1).

Pour que l'ONU soit de nouveau pertinente et crédible – pour qu'elle devienne une institution qui représente vraiment tous les pays et tous les peuples, et où tous les pays, aussi grands ou petits soient-ils, respectent sa Charte et le droit international, et contribuent, chacun selon ses moyens, à la paix et à la sécurité ainsi qu'au bien-être des populations et de la planète – il est impératif de la restructurer en profondeur, de la démocratiser et de la reconstruire. Ce besoin crucial et pressant, est évident depuis plusieurs décennies déjà, depuis l'apogée de la guerre froide et au cours des 25 dernières années, une période durant laquelle le monde a assisté à une tentative manquée d'imposer un monde unipolaire. Ainsi, la réforme de l'ONU est officiellement inscrite à l'ordre du jour depuis près de deux décennies. Aucun pays n'a ouvertement contesté l'importance de restructurer l'ONU, et de nombreuses propositions réalisables ont été présentées et examinées de manière approfondie. Pourtant, le changement n'est pas plus proche, à cause de l'opposition têtue et cynique des puissances dominantes.

Compte tenu de la détermination de ces puissances à continuer de contrôler l'ONU et de maintenir le caractère non représentatif et non démocratique de l'Organisation, les chances d'apporter de véritables changements au cours des prochaines années sont en fait plus minces. Il est donc indispensable que tous les pays et tous les peuples – ainsi que les forces politiques et sociales qui défendent la paix, l'indépendance, le droit international, la justice, l'équité et le développement durable – fassent front commun. Ils doivent consolider les partenariats et coordonner leurs efforts dans le cadre d'une vaste stratégie commune pour contenir les menaces auxquelles nous sommes confrontés et construire un monde meilleur et plus équitable, tout en poursuivant sans relâche la campagne pour restructurer l'Organisation des Nations Unies, éliminer la pauvreté, prévenir les conflits, faire face au réchauffement de la

planète et lutter contre toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme.

La position de l'Érythrée quant à la nécessité d'une réforme d'ensemble du système des Nations Unies est dictée non seulement par l'expérience commune à la majorité des pays, mais aussi par sa propre histoire. Le système international et les puissances dominantes ont traité le peuple Érythréen de façon injuste. Premièrement, on l'a privé de son droit à la décolonisation et à l'indépendance pour préserver ce que, dès 1952, le Secrétaire d'État des États-Unis de l'époque, John Foster Dulles, a appelé « les intérêts stratégiques des États-Unis dans le pourtour de la mer Rouge ». Quand le peuple érythréen s'est lancé dans une guerre de libération et d'indépendance nationale qui allait durer 30 ans afin de défendre ses intérêts géopolitiques dans la Corne de l'Afrique et la région de la mer Rouge, les grandes puissances ont fourni armes et conseillers à leurs États clients pour écraser l'Érythrée et la priver de son droit à l'autodétermination, tandis que, de son côté, l'Organisation des Nations Unies a totalement ignoré son sort. Même après avoir arraché son indépendance au prix de pertes humaines et matérielles gigantesques et rejoint la communauté des nations, le peuple érythréen continue d'être traité de façon injuste. L'Organisation des Nations Unies a échoué une fois de plus à faire respecter la décision sur les frontières prise dans le cadre d'un arbitrage final et contraignant approuvé au plan international. En fait, comme si cela ne suffisait pas, elle a même imposé des sanctions injustes à son pays.

Ce déni de justice a nui non seulement à l'Érythrée mais aussi à toute la Corne de l'Afrique, qui est aujourd'hui embourbée dans les conflits et en proie à l'instabilité. Une nouvelle fois du haut de cette tribune, l'Érythrée demande à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité de réparer cette injustice en prenant des mesures concrètes pour mettre fin à l'occupation illégale du territoire érythréen souverain. Les sanctions injustes et inéquitables, dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'elles étaient et sont totalement injustifiées, doivent aussi être levées immédiatement et sans condition.

Ces mesures qui n'ont que trop tardé contribueraient aux efforts inlassables que déploie le peuple érythréen pour édifier la nation, maintenir la paix, la stabilité et l'harmonie, améliorer ses moyens d'existence, jeter les bases d'une économie nationale forte et équitable, offrir des perspectives aux jeunes et

aux femmes, et promouvoir le dialogue et la coopération aux niveaux régional et international.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État chargé des affaires étrangères du Sultanat d'Oman, S. E. M. Al-Alawi Bin Abdulla.

**M. Abdulla** (Oman) (*parle en arabe*) : Il nous est agréable, Monsieur le Président, de vous féliciter ainsi que votre pays ami, la République de l'Ouganda, de votre élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre expérience dans le domaine diplomatique sera pour beaucoup dans le succès des travaux de cette session. Vous pouvez aussi compter sur notre coopération aux fins de la réalisation des nobles objectifs de la présente session, au premier rang desquels on trouve le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous voudrions aussi exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, M. John William Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux de la précédente session. Nous saisissons aussi cette occasion pour renouveler notre confiance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le remercier des efforts qu'il déploie pour rendre l'Organisation des Nations Unies mieux à même de répondre aux espoirs et aux aspirations des États Membres.

Le Moyen-Orient traverse une période difficile du fait des différentes crises qui s'y déroulent et de l'absence de consensus international concernant leur règlement. Nous pensons que les conditions générales qui prévalent dans la région du Moyen-Orient exigent de s'entendre sur une position unifiée pour régler ces crises, la plus urgente étant la question palestinienne qui est indéniablement au cœur de tous les conflits dans la région. Les Palestiniens se sont toujours montrés disposés à entrer dans un véritable partenariat de paix avec Israël, sur la base du concept de deux États vivant côte à côte et en paix, mais Israël n'a pas coopéré de façon responsable et continue de miser sur le recours à la force militaire comme moyen de satisfaire ses objectifs et de garantir sa sécurité.

La sécurité et la stabilité ne peuvent être obtenues par l'emploi excessif de la force ni en faisant délibérément le plus possible de morts, de blessés et de destruction à l'échelle la plus large possible. Au contraire, nous pensons que la voie qui mène à la sécurité et à la stabilité, qui détermine la relance économique et sociale, passe inévitablement par un partenariat

entre Palestiniens et Israéliens. Et nous estimons qu'un tel partenariat a une chance de voir le jour après la conclusion du cessez-le-feu entre les parties palestinienne et israélienne concernant Gaza. Nous soulignons qu'il importe que les deux parties respectent l'accord dans leurs paroles et dans leurs actes et veillent à ne pas l'enfreindre sous aucun prétexte, et nous appelons les deux camps, Palestiniens et Israéliens, à reprendre sur un pied d'égalité les négociations en vue de parvenir à un règlement juste et global qui garantisse la paix et la sécurité à Israël et réponde aux espoirs du peuple palestinien et à son aspiration à recouvrer ses droits.

La poursuite des violences tragiques en République arabe syrienne sœur et ses graves incidences sur la paix et la sécurité de la région et du monde requièrent une action et des efforts redoublés pour encourager le Gouvernement syrien et la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes à retourner à la table de négociation en s'appuyant sur le Communiqué de Genève. Les deux parties doivent aborder les négociations dans un esprit positif, se focaliser sur les points de convergence et éviter les aspects et les positions négatifs, afin d'éviter au peuple syrien frère de nouvelles souffrances et de nouvelles tragédies.

Nous applaudissons le rôle que jouent les organisations et les agences de secours humanitaires pour aider la population syrienne à sortir de son calvaire qui prolonge, et demandons que cette aide soit accrue et qu'il soit permis à ces organismes d'avoir accès à toutes les zones, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Syrie, afin que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui ont en besoin. À cet égard, nous avons confiance dans les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour encourager les parties prenantes syriennes et internationales à convoquer à nouveau la Conférence de Genève. Nous estimons que la situation actuelle est plus propice que jamais à cette entreprise.

Mon pays apprécie les efforts du Président yéménite Abdrabuh Mansour Hadi Mansour qui visent à garantir la sécurité et la stabilité entre les frontières de son État. Nous nous félicitons de l'accord de paix et de partenariat conclu entre le Président Hadi Mansour et les autorités politiques du Yémen, et nous engageons tous les partenaires politiques, en particulier Ansar Allah, à en respecter les dispositions. Nous appelons toutes les entités politiques du Yémen à renoncer à la

violence et à mettre en œuvre les recommandations qui figurent dans le document final de la Conférence de dialogue national, qui constitue le meilleur plan d'action pour régler la crise en cours. Nous espérons que la présidence yéménite prendra les mesures importantes qui restent à appliquer aux termes de la concertation nationale générale, tout particulièrement le référendum sur une nouvelle constitution qui entérinerait les droits et les aspirations de tous les Yéménites.

Le Sultanat d'Oman maintient fermement sa position de principe qui consiste à condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les motivations et justifications. Dans ce contexte, nous réprouvons les actes de terrorisme perpétrés par le groupe qui se fait appeler l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous souscrivons aux recommandations des conférences de Djedda et Paris, de même qu'aux mesures qui sont prises par la communauté internationale afin d'étendre l'autorité de l'Iraq à toutes les zones contrôlées par l'EIIL. Nous soulignons qu'il importe pour la communauté internationale de faire front uni pour débarrasser le Moyen-Orient de tous les types de violence, d'extrémisme et de terrorisme. Nous accueillons en outre avec satisfaction la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité relative aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

Il y a plusieurs façons de prévenir la violence et l'extrémisme. L'une consiste notamment à favoriser plus avant la bonne gouvernance et le développement durable, de manière à permettre à toutes les composantes de la société – en particulier les jeunes, qui représentent les deux tiers de la population dans les pays arabes – de travailler, d'innover et de participer activement aux décisions qui touchent à leur vie quotidienne. Sur cette base, le Sultanat d'Oman a mis en place un système complet et réticulaire qui englobe les principes de la bonne gouvernance et se compose de conseils et d'institutions pour protéger la société et les jeunes et faire en sorte qu'ils prennent part aux efforts de développement.

À cet égard, mon pays a établi le Conseil d'Oman, constitué de deux chambres – la Choura (Conseil consultatif) et le Conseil d'État. Il a également créé des conseils municipaux, dont les membres sont élus par le peuple, afin de superviser les affaires locales qui concernent la vie de la population dans les domaines économique, social, éducatif et autres, sur la base des

principes de la bonne gouvernance et du développement durable.

Le Sultanat d'Oman a par ailleurs beaucoup progressé sur le plan de son développement national. Il a mis en place un pouvoir judiciaire indépendant, qui est devenu un élément essentiel du processus de développement et de modernisation. Il a par ailleurs établi le Parquet, qui occupe le sommet du système de justice indépendant du Sultanat, ainsi que l'Institution chargée de l'audit de l'État, dont le rôle est d'assurer une administration sûre et adaptée pour garantir une meilleure gestion des biens publics.

Oman a également redoublé d'efforts dans sa lutte contre la corruption et la criminalité organisée. À cet égard, et au titre de son action pour protéger le pays et ses citoyens, le Sultanat a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi qu'à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses trois protocoles. Ce système institutionnel est basé sur une participation réelle du public aux politiques adoptées et appliquées par le Gouvernement en vue de renforcer la bonne gouvernance dans un État civique moderne, fondé sur des institutions, de manière à assurer la sécurité, la stabilité et le développement durable.

S'agissant de la paix et de la sécurité régionales, mon pays souscrit à l'appel lancé en faveur d'une conférence internationale pour établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armements nucléaires et d'armes de destruction massive, dans le droit fil de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Mon pays invite les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier les États dépositaires, à prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif et ainsi épargner à la région les dangers associés aux tensions, et à éviter tout affrontement.

Pour finir, nous tenons à souligner que le Sultanat d'Oman a beaucoup progressé sur le plan de la réalisation des objectifs du Millénaire du développement dans tous les domaines et dans les délais fixés par l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus, S. E. M. Vladimir Makei.

**M. Makei** (Bélarus) (*parle en russe*) : L'humanité n'a qu'un passé, mais de nombreuses options pour

l'avenir. L'Histoire est ainsi faite que nous connaissons uniquement les conséquences des actions commises, et jamais celles de ce qui n'a pas eu lieu. À quoi ressemblerait notre monde aujourd'hui si le coup de feu décisif de Sarajevo n'avait pas été tiré il y a un siècle de cela, changeant irrémédiablement le cours des choses? Ce coup de feu a mis en mouvement une dynamique dont on n'a pas encore élucidé tous les ressorts. Pour certains grands pays européens, la question de l'honneur qui sous-tendait ce geste a prévalu sur le bon sens et toute autre considération. Des millions de personnes ont payé de leur vie cet honneur hypocrite. Malheureusement, la tragédie ne s'est pas arrêtée là, car on n'a pas tiré les enseignements de la Première Guerre mondiale. De ce fait, d'autres carnages ont depuis entraîné la perte de vies humaines encore plus nombreuses. Le coup de feu de Sarajevo n'a donc fait que marquer le début de la période la plus sanglante de l'histoire de l'humanité.

Il s'agit aussi de la période la plus sanglante de l'histoire du peuple bélarussien. Situé au centre de l'Europe, pile au croisement d'intérêts géopolitiques divers, le Bélarus a perdu un tiers de sa population pendant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, après 20 ans d'un développement sans précédent marqué par la réussite et la stabilité, nous ne nous sommes toujours pas relevés de cette perte immense, que ce soit sur le plan physique, psychologique ou émotionnel.

Cette année, qui est celle où la République du Bélarus célèbre le soixante-dixième anniversaire de sa libération du joug de l'occupant nazi, revêt une grande importance et un caractère hautement symbolique pour mon pays. Le Bélarus se souvient de toutes les victimes qui ont donné leur vie pour la liberté de la nation. Par conséquent, nous ne comprenons pas et nous récusons vigoureusement certaines tentatives de réviser le bilan de la Seconde Guerre mondiale, avec pour effet de minimiser l'importance de la Victoire ou de salir la mémoire des héros tombés au champ d'honneur. La communauté mondiale ne doit pas laisser cela se produire, car le verdict de l'Histoire est sans équivoque : si l'humanité ne tire pas les enseignements des tragédies passées, nous sommes voués à reproduire les mêmes erreurs à l'avenir.

Prenons le temps de réfléchir au futur immédiat et lointain, mais aussi au présent, alors que nous marquons le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Que nous disent les tendances mondiales actuelles au sujet de notre avenir? Il est indubitable que de multiples facteurs déterminent la dynamique de

la politique contemporaine à l'échelle planétaire. L'un d'entre eux, nous semble-t-il, consiste dans la résistance de la population mondiale à l'imposition d'influences extérieures. De fait, comme par le passé, les puissants de ce monde persistent à croire que seuls leur vision et leur modèle de développement ont un intérêt universel. En conséquence, ils ne s'enquêtent pas de ce que les autres peuvent aimer ou ne pas aimer, comme ce que l'on appelle la démocratie libérale ou le consensus de Washington. Les autres sont simplement forcés de choisir : soit ils acceptent les formules imposées, soit ils subissent les conséquences de leur rejet, qu'il s'agisse de menaces, de sanctions ou de révolutions de couleur.

À dire vrai, nous – c'est-à-dire la majorité – nous sommes accoutumés à cette imposition de modèles économiques et politiques étrangers. Nous savons bien ce qui se passe. Quelqu'un veut que nos nations profitent au capital des entreprises transnationales, mais pas à nous-mêmes. Si nous résistons, nous sommes punis. Le prétexte est toujours fallacieux – des allégations de violations des droits de l'homme par des États récalcitrants. Ayant fait l'objet d'attaques extérieures depuis de nombreuses années, des pays comme le Bélarus, Cuba, l'Iran et le Venezuela ressentent ces pressions avec une acuité particulière.

Il existe toutefois un autre facteur qui n'est pas moins dangereux. Des tentatives d'imposition similaires s'en sont récemment pris à notre identité. De fait, certains font tout leur possible pour nous imposer des préférences culturelles exogènes. Ainsi, nous sommes obligés par exemple de répudier les valeurs de la famille traditionnelle et de reconnaître, en lieu et place, les diverses formes que prend cette institution. En d'autres termes, l'on s'efforce d'arracher jusqu'à notre âme. Cela pourrait être un moyen de plus de faire taire ceux qui s'élèvent contre le capital, en les transformant en esclaves sans âme.

Cependant, nous sommes convaincus que cette stratégie fera long feu. C'est sa diversité qui fait que le monde se développe. C'est de la diversité que peuvent naître une émulation et une créativité de bon aloi, lesquelles deviennent à leur tour les moteurs du progrès humain. A-t-on besoin de l'uniformité et du monde trivial et sans âme qu'elle entraîne? Bien sûr que non. À cet égard, j'en appelle à tous ceux qui persistent à obliger les autres à faire quelque chose qui leur est étranger et désagréable, et je leur demande de renoncer à cette politique aussi futile que vaine. Elle ne mène nulle part. Leurs efforts ne font que nous diviser. Or

nous avons trop de problèmes à régler pour lesquels nous devons être unis.

Aujourd'hui, deux conceptions définissent les relations internationales : la capacité de susciter le changement et la capacité d'y résister. D'un côté, un ou même plusieurs pays peuvent facilement paralyser les activités de la communauté internationale; de l'autre, aucun État ou groupe d'États, si puissant soit-il, n'est en mesure de modifier le *statu quo* sans coopérer avec le reste du monde. Là réside tout le paradoxe de la mondialisation. Nous sommes désormais trop inextricablement liés, et trop interdépendants. Malheureusement, cela vaut aussi pour les difficultés mondiales – elles aussi sont désormais inextricablement liées. Il est impossible, dans le monde d'aujourd'hui, de réussir dans un domaine sans ouvrir de brèches dans d'autres secteurs. Ainsi, il ne sera pas possible de trouver de solution simple à la menace de la traite des personnes à moins de lutter efficacement contre le problème de la pauvreté.

En bref, les stratégies et politiques qui visent à lutter contre toutes les menaces contemporaines ne peuvent être efficaces que si elles sont globales dans leur portée et leurs priorités. Soyons réalistes et reconnaissons que nous ne pourrions jamais régler tous les problèmes du monde en même temps. Notre objectif collectif doit donc être de réduire, par une attention constante et indéfectible, l'envergure de la menace qu'ils font peser sur la société.

C'est précisément une telle attitude qui doit sous-tendre les efforts collectifs que nous consentons pour élaborer le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015. Ce programme doit être à la fois complet et pragmatique. L'objectif principal doit en être de rendre la mondialisation plus équilibrée et équitable qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Lorsque les populations de différents pays descendent dans la rue pour protester contre la mondialisation, ce n'est pas pour demander le retour à un nationalisme étiqué. Au contraire, elles réclament une mondialisation plus robuste : elles veulent en assurer la pérennité et faire en sorte qu'elle aboutisse à une situation bénéfique à tous.

L'aggravation des inégalités dans le monde est le pire des fléaux. Nous sommes confrontés à un paradoxe. Après avoir récemment accompli d'importants progrès pour consolider diverses formes d'égalité – sexuelle, raciale ou ethnique, par exemple –, nous observons actuellement une hausse persistante des inégalités économiques. La communauté internationale doit faire



tout le nécessaire pour inverser cette tendance. Faute de quoi, nous serons incapables d'éliminer la pauvreté. Les changements climatiques sont un autre défi majeur. Ils sont inextricablement liés à des questions telles que la consommation d'énergie, la sécurité alimentaire et les ressources en eau. Nous devons faire en sorte que ce problème complexe soit pleinement intégré dans le futur programme.

Assurément, nombre d'autres domaines doivent également être abordés dans ce document complet. À cet égard, le Bélarus attache une importance toute particulière à la lutte contre la traite des personnes et au renforcement de l'institution de la famille traditionnelle. À la lumière des avancées significatives et reconnues que nous avons faites au plan national, nous soumettons à l'examen de nos partenaires des solutions de long terme spécifiques et efficaces pour ces questions vitales au niveau mondial.

Nous devons réfléchir dès à présent à la manière dont nous allons appliquer le futur programme. Nous sommes certains qu'il doit être mis en œuvre en recourant à l'outil que constituent les partenariats thématiques mondiaux. À une époque comme la nôtre marquée par la multiplicité des acteurs et des menaces, seuls des partenariats efficaces entre les États, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé peuvent nous permettre de régler les problèmes du monde. L'État doit, naturellement, rester l'axe central entre tous ces partenaires. En outre, il doit être puissant et responsable : c'est seulement ainsi qu'il peut atteindre les objectifs complexes de long terme que lui aura fixés le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015.

Un État puissant effraie souvent parce qu'il est susceptible d'abuser de son pouvoir et d'être nocif. Mais abordons les choses sous un autre angle. Comment les gens se sentent-ils lorsqu'ils ne disposent pas d'un État puissant, lorsqu'il n'y a rien qui les protège de l'anarchie, de l'anomie et des excès en tous genres? Je crois que la population du Bélarus et ses voisins sont bien placés pour appréhender ce type de situation et en tirer les conclusions qui s'imposent. Il n'est pas étonnant que la communauté mondiale choisisse des États marqués par la stabilité et la cohérence interne, comme le Bélarus, pour servir de scène au règlement des crises internationales aiguës. La population bélarussienne est friande de stabilité et de développement réussi. Nous sommes convaincus que ces facteurs font de nous une

partie prenante pleinement responsable de la mise en œuvre du futur programme de développement mondial.

L'ONU doit jouer un rôle à part dans l'application de ce programme. Elle est en effet l'institution universelle où les gouvernements et leurs partenaires cherchent à l'appliquer. Nous sommes convaincus que l'Organisation sera en mesure de s'acquitter de la tâche qui lui incombe si elle réussit à s'adapter aux réalités nouvelles qui ne cessent de se faire jour. La question de la réforme et de la revitalisation de l'ONU est plus pressante que jamais, non seulement sous l'angle institutionnel classique mais également en termes conceptuels.

S'agissant de ce dernier aspect, nous pensons qu'il est nécessaire de réfléchir sérieusement à deux problèmes. Premièrement, nous devons rechercher des solutions concrètes à nombre de situations où certains principes de l'ONU se contredisent mutuellement. Deuxièmement, il convient de se pencher sur la question des répercussions négatives d'activités internationales prétendument bénéfiques souvent entreprises dans le cadre d'un mandat de l'ONU. Trop souvent, ces activités visent à promouvoir les objectifs politiques de tel ou tel, et leurs promoteurs n'ont que faire de leurs conséquences, qui comprennent l'anarchie, l'anomie et les afflux de réfugiés. Le Kurdistan iraquien est un exemple typique de ces politiques égocentriques et du problème des réfugiés qui en découle. Nous espérons que cette question sera abordée avant le prochain sommet mondial de l'ONU.

À l'avenir, nous ferions bien d'avoir à cœur les paroles du grand internationaliste de la Première Guerre mondiale, le Président américain Woodrow Wilson, qui a déclaré : « Les intérêts de toutes les nations sont aussi les nôtres. Nous sommes partenaires du reste du monde. Tout ce qui touche l'humanité nous concerne inévitablement. »

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la justice, des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize, S. E. M. Wilfred Elrington.

**M. Elrington** (Belize) : C'est avec beaucoup de plaisir, Monsieur le Président, que je vous félicite, au nom du Gouvernement et du peuple béliziens, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Belize à votre prédécesseur, fils de nos Caraïbes, M. John Ashe,

qui s'est superbement acquitté de ses devoirs au cours de l'année écoulée et qui laisse à l'Organisation une oeuvre durable.

Le thème que vous avez choisi, Monsieur le Président, pour la présente session, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », est ambitieux, optimiste et exigeant, et le Belize vous félicite de votre choix. Dans les 12 prochains mois, nous en suivrons étroitement l'élaboration et l'évolution, en apportant notre contribution. L'objectif déclaré du nouveau programme est de promouvoir une croissance économique durable sans exclusive, de sauvegarder l'avenir de notre planète et de réaliser le développement durable, dont l'élimination de la pauvreté et de la faim est un aspect essentiel.

Le Belize estime que ces résultats sont plus que des aspirations. Ils sont pour nous des impératifs. Ne pas les réaliser aurait de graves conséquences pour notre nation et notre peuple. Il faut pour cela une mobilisation organique de nos sociétés réellement porteurs de transformation. Pour réussir, nous devons inspirer tous les acteurs de nos sociétés et leur fournir les outils leur permettant d'honorer leurs responsabilités et de récolter les dividendes d'une croissance économique durable dans le respect des principes d'équité et de justice sociale.

L'expérience que nous avons vécue en œuvrant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement nous incite cependant à la prudence en ce qui concerne la probabilité de mieux réussir la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 que celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes conscients que l'assistance promise par certains États Membres développés pour nous aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ne s'est pas concrétisée par le versement des sommes promises et nécessaires. Dans l'ensemble, les petits pays tels que le mien sont désavantagés par le manque de ressources et de capacités humaines, financières, scientifiques et techniques, pourtant indispensables à la réalisation d'initiatives aussi ambitieuses et complexes. Sans la coopération et l'appui des États Membres développés de l'ONU et d'autres organismes multilatéraux et, surtout, sans réforme politique des institutions financières internationales permettant de répondre à ces besoins, la capacité du Belize de réaliser le programme de

développement pour l'après-2015 sera gravement compromise.

Pour l'avenir, le Belize salue et approuve l'adoption par l'Assemblée à sa soixante-huitième session de la résolution 68/304, intitulée « Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine », dont il espère qu'elle aboutira à l'adoption d'un traité multilatéral solide permettant d'améliorer l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du système financier international. Suite à l'effondrement financier mondial de 2008 et aux nombreuses catastrophes qui se sont produites dans le monde entier au cours des six dernières années, qui ont nécessité une forte mobilisation des donateurs pour venir en aide aux victimes de ces catastrophes, nous constatons une lassitude évidente et troublante des donateurs et une tendance à l'isolationnisme et au repli sur soi dans notre environnement mondial, tendance qui n'augure rien de bon pour le financement du programme de développement pour l'après-2015.

Le Belize reste néanmoins d'un optimisme prudent. Nous nous réjouissons de l'afflux des dirigeants mondiaux venus accomplir leur pèlerinage annuel dans cette salle au cours de la semaine écoulée, dirigeants de pays grands et petits, amis et adversaires, alliés et ennemis. Chacun a parlé depuis cette tribune, et chacun a réaffirmé la conviction de son pays qu'une action collective menée sous l'égide de l'ONU offrait à notre monde son seul véritable espoir de lutter efficacement contre la myriade de problèmes qui s'abattent actuellement sur l'humanité, que ce soient les changements climatiques, le redoutable virus Ebola, le fanatisme religieux ou la pauvreté persistante et le sous-développement.

De tous ces maux, le Belize estime que les changements climatiques sont le plus pernicieux. Si un consensus mondial semble s'être enfin dégagé en ce qui concerne les causes de ce phénomène apocalyptique, ainsi que le remède à y apporter, la volonté politique des principaux émetteurs de prendre des mesures immédiates, concertées et résolues pour le combattre reste absente. En effet, de la même manière que notre communauté internationale s'est malheureusement montrée beaucoup trop longue à réagir collectivement pour empêcher le massacre du génocide au Rwanda ou la propagation actuelle du virus Ebola en Afrique, les principaux émetteurs accusent le même défaut dans la lutte contre les problèmes liés aux changements climatiques. Il est évident que les menaces que font

planer les épidémies, les pandémies et le terrorisme sur notre planète et sur l'humanité ne sont plus guère qu'insignifiantes en proportion de la menace existentielle des changements climatiques. De plus, il est tout aussi évident que dire que le temps ne joue pas en notre faveur n'a rien en l'occurrence de l'hyperbole. D'horribles ravages, causés par des sécheresses extrêmes, d'énormes incendies de forêt cataclysmiques, des pluies torrentielles, des inondations, des ouragans, la fonte des calottes glaciaires, le réchauffement des océans et l'élévation du niveau des mers, ainsi qu'une augmentation terrible et effrayante des fléaux et des maladies, se produisent déjà dans le monde entier.

Entre autres choses, mon pays, le Belize, a déjà affaire au blanchiment des coraux, à l'érosion côtière et aux inondations, et il est prévu que le pays tout entier soit frappé l'année prochaine par une grave sécheresse. Le coût de l'atténuation des dégâts déjà infligés à mon pays et de l'adaptation aux changements climatiques est prohibitif. Il est temps que les gros émetteurs concurrents mettent de côté leur suspicion mutuelle et s'engagent à limiter le réchauffement mondial à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Si mon pays se félicite des engagements qui ont déjà été pris dans le cadre du Fonds vert pour le climat, la somme nécessaire pour lutter contre le réchauffement mondial augmente de manière exponentielle. Nous continuons cependant d'être optimistes et de croire qu'un solide accord sera signé à Paris en 2015 sur la lutte contre les changements climatiques.

Les besoins de développement et de sécurité des pays petits et grands en cette ère de mondialisation ont rendu urgent l'impératif de l'intégration régionale. De fait, il est aujourd'hui quasi impossible à tout pays de bien fonctionner isolément dans n'importe quel domaine d'activité. Dans le cas de mon propre pays, le niveau de développement et de sécurité dont nous jouissons depuis notre indépendance, il y a 33 ans, est à mettre au crédit en grande partie des bonnes relations que nous continuons d'entretenir avec nos partenaires au sein des divers groupes d'intégration régionale auxquels nous appartenons ainsi qu'aux excellents programmes de coopération dont nous faisons partie avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, à commencer par les différents organismes des Nations Unies. Cependant, tout en reconnaissant avec gratitude la contribution considérable de nos partenaires à la sécurité et au développement de notre pays, notre gouvernement reste toujours conscient que c'est avant tout à lui et à sa population qu'incombe cette responsabilité. Dans

cette conviction, et compte tenu de nos ressources limitées, notre gouvernement a dû choisir ses domaines d'intervention par ordre de priorité. Il s'est attaché à répondre aux besoins essentiels du pays : la sécurité, le logement, l'éducation, la santé, l'emploi et la création de revenus.

Au sommet de ces priorités figure la nécessité de préserver la sécurité et l'intégrité territoriale de notre pays. Les gouvernements béliziens successifs se sont considérablement investis dans la recherche d'un règlement pacifique à la question de la revendication territoriale du Guatemala sur notre pays. Notre gouvernement est résolument déterminé à régler pacifiquement ce différend sur la base d'une décision de la Cour internationale de Justice. Nous avons obtenu l'appui de tous nos amis et partenaires au niveau international en faveur de cette décision, et le Gouvernement guatémaltèque s'est également engagé, par l'entremise du compromis de 2008, à régler ce litige par la Cour internationale de Justice.

Nous sommes convaincus que les guerres et les rumeurs de guerre, ainsi que les conflits internationaux de toute sorte n'apportent rien d'autre que la douleur, le chagrin, la souffrance et la dévastation. C'est pour cette raison qu'avec nos voisins de la région, nous nous employons sans relâche à tisser des relations amicales, pacifiques, fructueuses et de coopération en vue du développement de nos peuples. Le Belize se félicite que la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ait récemment désigné l'ensemble de notre région zone de paix. Nous saluons également votre appel, Monsieur le Président, en faveur de l'intensification des efforts en vue du règlement pacifique des différends.

Au niveau national, le Belize a connu 33 années de paix et d'harmonie ininterrompues. Notre gouvernement agit rapidement et judicieusement pour couper court à toute situation susceptible de conduire à des troubles civils et au désordre, et nous investissons considérablement dans nos forces de sécurité, en termes de renforcement des capacités, d'équipement et de moyens de transport. Dans le cadre de ses efforts pour créer des richesses, des emplois et un développement durable, le Belize applique, entre autres, les principes énoncés dans son plan national de développement Horizon 2030. À cet égard, notre gouvernement travaille en étroite collaboration avec des experts en matière de développement économique du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la

Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions.

L'une des initiatives que nous avons lancées à cet égard est un programme complet de travaux d'infrastructure sur tout le territoire national, qui porte sur la modernisation et l'expansion des grands axes routiers; le pavage des rues dans les villes; l'installation de nouveaux systèmes de drainage dans les zones inondables; et la construction et la modernisation des stades de sport et des bâtiments communautaires de loisirs. Le coût total de ces programmes s'élève à 100 millions de dollars.

Grâce à la coopération de la République bolivarienne du Venezuela et à l'appui considérable reçu de l'initiative Petrocaribe, notre gouvernement a pu investir dans des programmes sociaux et d'infrastructure, au profit de tous nos concitoyens. Notre gouvernement est conscient de l'importance d'une bonne infrastructure pour le développement économique. Le Belize est un important exportateur de produits de base. Tous nos produits agricoles sont transportés par route des fermes aux usines et aux ports maritimes aux fins d'exportation. Les produits de l'aquaculture et les produits pétroliers sont également transportés vers nos ports par route. Par ailleurs, tous nos sites archéologiques et nombre de nos stations touristiques ne sont accessibles que par route. Notre gouvernement espère que l'amélioration de notre réseau routier rendra notre pays plus attrayant pour les touristes et les investisseurs locaux et étrangers, et que cela se traduira rapidement par une augmentation de la productivité, du taux de croissance économique et de la création de richesses.

Pour que le plus grand nombre possible de travailleurs béliziens puissent obtenir un emploi dans ces projets d'infrastructure actuellement mis en oeuvre, le gouvernement a demandé à tous les entrepreneurs qui ont gagné des appels d'offre d'utiliser une main-d'œuvre manuelle autant que possible. De nombreux jeunes gens et jeunes filles béliziens ont pu trouver un emploi grâce à ces projets.

*M<sup>me</sup> Rambally (Sainte-Lucie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Il y a un an, notre gouvernement a créé la première Banque nationale du Belize. Il s'agit d'une autre initiative visant à stimuler le développement économique. La Banque a commencé ses activités à une échelle modeste en proposant des crédits destinés principalement à financer l'achat de logements par les

Béliziens de la classe moyenne. Même si la Banque ne propose que peu de services, sa création a entraîné une réduction immédiate et spectaculaire des taux d'intérêt perçus par les banques commerciales sur des prêts similaires. Il s'agit d'une évolution positive et d'un objectif que notre gouvernement avait essayé d'atteindre sans succès pendant de nombreuses années. La nouvelle banque s'est rapidement constituée une clientèle et a commencé à accepter des dépôts. Les jeunes Béliziens salariés ont maintenant plus de chances d'accéder à la propriété en bénéficiant de crédits hypothécaires abordables. De très nombreux Béliziens sont déjà propriétaires de biens fonciers, grâce à un programme mis en œuvre par les gouvernements successifs qui leur permet d'acquérir des terres à un coût très bas.

En outre, notre gouvernement encourage activement l'investissement direct étranger. Nous avons réussi à attirer des investissements dans les secteurs de l'extraction pétrolière, de l'agroindustrie, des énergies renouvelables, du tourisme et de l'externalisation des systèmes de gestion.

Le jour de son indépendance, le 21 septembre 1981, le Belize a hérité d'un système d'enseignement qui avait été conçu pour former les citoyens à répondre aux besoins d'un avant-poste colonial éloigné, qui vivait toujours à l'ère industrielle et dont la principale activité économique était l'exportation du bois et du sucre. Depuis, nous avons fait des efforts considérables pour transformer ce système en un système à même de satisfaire les besoins d'une nation indépendante au XXI<sup>e</sup> siècle et à l'ère de l'information. Il s'agit d'une tâche très difficile et extrêmement coûteuse. Actuellement, 26 % de notre budget national est affecté au secteur de l'éducation. Toutefois, cela ne suffit pas pour couvrir les coûts liés aux besoins en matière de formation et d'enseignement de notre jeune nation. Néanmoins, nous sommes conscients que la qualité de notre main-d'œuvre sera un facteur déterminant pour notre développement futur et que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour former une main-d'œuvre aussi compétente que possible, quels que soient les coûts et les sacrifices que cela implique.

À cette fin, notre gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives pour former et instruire notre population. Au nombre de ces initiatives, il y a notamment un programme global de formation et de certification des enseignants. Nous sommes déterminés à faire en sorte que dans nos salles de classe, il n'y ait que des enseignants ayant reçu une formation

pédagogique et dans les différents domaines qu'ils sont censés enseigner. En même temps, nous nous employons à améliorer l'accès à l'enseignement, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur. De fait, plus qu'à tout autre moment de l'histoire de notre nation, aujourd'hui, les jeunes ont accès à l'enseignement et peuvent fréquenter un établissement d'enseignement situé près de leur domicile. Nous mettons également davantage l'accent sur la formation professionnelle et technique et sur l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Nous sommes en train de préparer la création d'un nouvel institut pour la science et la technologie. Par ailleurs, nous sommes en train d'augmenter le nombre de centres de formation professionnelle sur tout le territoire national.

Étant donné que nous ne disposons que de deux jeunes universités, nous consentons des efforts considérables pour que nos étudiants qui remplissent les conditions requises pour être admis aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur à l'étranger puissent y avoir accès. Cette initiative a été couronnée de succès. La grande majorité de nos étudiants fréquentent ces universités grâce à des bourses d'études offertes par nos partenaires de coopération. Tous les étudiants béliziens, de sexe masculin ou féminin, qui remplissent les conditions d'inscription ont les mêmes chances d'obtenir une bourse d'études. Les données actuelles indiquent que les étudiantes ont été plus nombreuses à obtenir des bourses d'études que leurs homologues masculins. Nos initiatives dans le secteur de l'éducation contribuent considérablement à améliorer la compétence de notre main-d'œuvre à tous les niveaux, ce qui lui permet de produire des biens et des services compétitifs sur les marchés mondiaux. Pour pouvoir poursuivre nos efforts dans ce domaine, nous aurons besoin de l'appui continu de l'Organisation des Nations Unies et de son formidable réseau.

Le Belize consacre actuellement plus de 13 % de son budget national au secteur de la santé. Nous voulons avoir et maintenir une population saine et productive. À cette fin, notre gouvernement est en train d'étendre les programmes de repas scolaires dans tout le pays et les programmes qui permettent aux parents de famille à faible revenu d'acheter des produits alimentaires à des prix préférentiels. Nous savons que des repas réguliers et équilibrés sont essentiels à la santé de notre population et qu'il est bien moins coûteux de maintenir nos concitoyens en bonne santé que de les soigner quand ils sont malades.

Nous continuons de renforcer notre réseau de soins de santé primaires. Nous améliorons constamment les installations dans nos hôpitaux et centres de soins en les dotant d'un matériel de diagnostic moderne. Notre principal hôpital public bénéficie désormais d'avancées technologiques importantes. Nous avons également inauguré récemment un tout nouveau service néonatal dans cet hôpital. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, un centre ultramoderne a été construit pour répondre exclusivement aux besoins de nos enfants souffrant d'un handicap physique. Ce centre est une initiative de l'épouse du Premier Ministre, Envoyée spéciale pour les femmes et les enfants au Belize. Elle a pris la tête des efforts de mobilisation des ressources financières nécessaires pour l'édification du centre, dont elle a également supervisé la construction.

Nous saisissons également cette occasion pour saluer les efforts de notre Envoyée spéciale qui, il y a quelques jours à peine, a organisé un des plus grandes rencontres de premières dames et d'épouses de chefs d'État et de gouvernement sur la question de l'autonomisation des femmes et des filles, ici, à l'ONU. Cette manifestation spéciale était un appel universel à prendre des mesures pour assurer la bonne santé financière des femmes et des filles en s'appuyant sur le Programme d'action de Beijing. Nous appelons tous les gouvernements et les organisations internationales compétentes à appuyer cette noble cause.

Le Belize a augmenté les crédits alloués à son régime d'assurance maladie dans le budget de l'année dernière pour étendre sa couverture et, dans le cadre de l'accord de coopération avec la République de Cuba, nous avons considérablement renforcé notre personnel de santé. En effet, il y a trois semaines seulement, nous avons accueilli un groupe de 35 médecins béliziens en fin de formation, le groupe de médecins le plus important de retour au pays au cours d'une seule année. Les citoyens béliziens sont la ressource la plus précieuse de notre pays. Nous sommes déterminés à investir en eux, pour renforcer leurs compétences et améliorer la qualité de vie de chacun d'entre eux, sans exception.

Les principales victimes de troubles mondiaux et de tragédies mondiales sont toujours les êtres humains. L'ONU a été fondée sur la détermination à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui, nous le savons tous, n'apporte que mort, destruction et souffrances à l'humanité. Le pacte que nous avons conclu vise à promouvoir et protéger les droits fondamentaux

et la dignité et la valeur de la personne – toutes les personnes de tous les pays, grands et petits.

Le virus Ebola aux conséquences épouvantables se propage de façon exponentielle et terrifiante. Même si nous sommes déçus que les services de santé internationaux n'aient pas agi de manière plus dynamique et avec plus d'empressement face à l'épidémie d'Ebola, il y a plusieurs mois de cela, le Belize accueille avec satisfaction la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola créée par le Secrétaire général.

Le Belize appuie sans réserve la demande visant à ce que la République de Taiwan soit autorisée à participer aux travaux de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies. En ces temps modernes, il est incompréhensible que nous voulions nous priver de son expertise dans le cadre de l'examen de questions mondiales.

Si nous voulons rester fidèles au principe d'intégration qui est consacré par la Charte des Nations Unies et appuyé dans le programme de développement pour l'après-2015, nous devons continuer de défendre le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Les tueries et mutilations aveugles dont ont récemment été victimes des civils palestiniens innocents, en particulier des femmes et des enfants sans défense, ainsi que la destruction de leurs biens sont un affront à la décence, à la morale et à l'humanité. Nous demeurons favorables à un règlement du conflit israélo-palestinien par des moyens diplomatiques et à la coexistence de l'État d'Israël et de l'État de Palestine dans la paix et la sécurité à l'intérieur de leurs frontières respectives d'avant 1967, telles que reconnues par la communauté internationale.

Le Belize est convaincu que toute discussion sur un futur programme de développement doit inclure la suppression des mesures unilatérales nuisibles qui ralentissent et entravent le développement, où qu'elles soient prises. À cet égard, nous nous associons au reste de la communauté internationale pour appeler à la levée de l'embargo anachronique imposé à Cuba.

Le Belize est conscient que notre priorité première en matière de développement est de préserver l'environnement, dans le droit fil de notre rôle exemplaire en protégeant la démocratie et en assurant la promotion et de la défense des droits de l'homme et la protection de l'environnement. Nous adhérons au principe selon lequel la croissance économique ne saurait se faire à n'importe quel prix. Néanmoins, notre peuple ne devrait

pas avoir à renoncer au développement pour protéger le milieu naturel. Nous sommes convaincus que mettre en opposition développement et environnement est une dichotomie erronée. C'est pourquoi nous sommes pleinement favorables au principe de développement durable, auquel nous adhérons. Notre avenir, l'avenir de la planète dépend de l'adoption de l'approche du développement durable par le monde entier.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, S. E. M<sup>me</sup> Maxine Pamela Ometa McClean.

**M<sup>me</sup> McClean** (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'immense privilège de féliciter, au nom du Gouvernement et du peuple barbadiens, S. E. M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je me dois également de féliciter son prédécesseur, S. E. M. John Ashe, pour l'assurance avec laquelle il a conduit les débats de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Le thème du débat général de cette année – « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 » – est à la fois opportun et essentiel. Il y a 14 ans, les dirigeants du monde ont mis les objectifs du Millénaire pour le développement, un ensemble de buts et objectifs mesurables et assortis de délais, au cœur du programme mondial de développement. Aujourd'hui, nous sommes sur le point de dévoiler un futur programme mondial de développement. Ce programme doit être un projet ambitieux et s'inscrivant dans la durée afin d'améliorer la vie des gens et de préserver la planète pour les générations futures. Les 17 buts et objectifs proposés par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable doivent servir de base à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, d'autant plus si nous voulons établir un programme mondial véritablement porteur de transformation s'appuyant sur les trois dimensions du développement durable, l'élimination de la pauvreté devant être l'objectif central et général.

Les vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement qui entravent notre développement sont bien connus. Ainsi, la communauté internationale a reconnu la situation particulière des petits États insulaires en développement concernant le développement durable dans Action 21 : Programme d'action pour un développement durable. Cela a

également été reconnu dans le Programme d'action de la Barbade; dans la Stratégie de Maurice, le document final (résolution 66/288, annexe) de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; et, plus récemment, dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

Bien que cela soit reconnu, il est indiqué, dans le document final de la Conférence Rio+20 que la situation économique de ces États a moins progressé que celle des autres groupes – quand elle n'a pas régressé – surtout pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et de la soutenabilité de la dette. Cela a été repris dans les Orientations de Samoa. Le Fonds monétaire international a également reconnu que, ces 10 dernières années, les petits États insulaires en développement ont glissé en bas de l'échelle des progrès.

Dans le cadre de son élaboration et de sa concrétisation, le programme de développement pour l'après-2015 doit par conséquent faire des vulnérabilités et des problèmes particuliers des petits États insulaires en développement une priorité. Un des objectifs clefs des efforts mondiaux doit être de renforcer la capacité de résistance de ces pays. Un programme de développement qui ne tiendrait pas compte des problèmes particuliers rencontrés par les petits États insulaires en développement ne serait pas complet et son bien-fondé serait sujet à caution.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit prévoir des fonds pour des pays comme la Barbade, qui est un petit État insulaire en développement et un pays à revenu intermédiaire fort endetté. Nous continuerons de souffrir de l'impact dévastateur des crises économique et financière mondiales et nous avons un champ d'action, des capacités et une souplesse fiscale limités, ainsi qu'un espace politique restreint, pour y faire face de façon efficace. Nous enregistrons un déclin des demandes à l'exportation et une baisse des investissements et de la demande de services dont dépend notre économie. La pression fiscale et financière nous a forcés à apporter des ajustements significatifs à nos programmes de dépenses. C'est dans ce contexte que nous devons relever le gigantesque défi de continuer à mettre en place, de façon responsable et durable, des filets de protection sociale adéquats pour les plus vulnérables de nos citoyens.

Le service de la dette et le poids intolérable de cette dernière ne sapent que trop facilement les

avancées que nous souhaitons réaliser sur la voie de notre développement durable. Trop souvent, la situation des pays à revenu intermédiaire n'est pas prise en compte sur la présomption qu'en raison de notre produit intérieur brut (PIB) par habitant, nous ne nécessitons pas d'aide internationale. La Barbade redit clairement que le PIB par habitant ne doit pas être le seul critère qui détermine l'accès aux prêts à des conditions de faveur et qu'il faut tenir compte aussi de la vulnérabilité sociale, économique et environnementale de pays comme les nôtres.

C'est pourquoi la Barbade se réjouit de voir que le *Rapport sur le développement humain 2014* du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulé « Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience », intègre le concept de vulnérabilité et met l'accent sur le renforcement de la résilience des personnes, des communautés et des pays. Nous formons l'espoir que ces facteurs donneront une meilleure idée des défis auxquels sont confrontés les pays en développement. À ce sujet, le Premier Ministre de la Barbade, M. Freundel Stuart, a indiqué dans l'allocution qu'il a prononcée à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui a eu lieu au Samoa en septembre que

« Le moment est venu de concevoir de nouvelles approches en vue d'aider les pays qui ont été classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire et n'ont donc plus accès aux ressources fournies à des conditions favorables ».

Je fais aujourd'hui écho à cet appel. J'implore la communauté internationale de tenir compte des besoins des pays à revenu intermédiaire dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. C'est pourquoi la Barbade se félicite de la tenue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir à Addis-Abeba au mois de juillet de l'année prochaine. Le document final de la Conférence devra prévoir des dispositions pour répondre aux besoins spéciaux des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire.

La Barbade sait parfaitement bien que c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe d'atteindre leurs objectifs de développement. Toutefois, la réalité est que, en cherchant à atteindre ces objectifs, les pays en développement sont forcés de mener un combat inégal. Le système financier et économique mondial et le processus de gouvernance qui l'accompagne continuent

de fonctionner de façon exclusive. La Barbade réclame de nouveau une architecture transparente propice à la réalisation des objectifs de développement.

La Barbade a élaboré et mis en œuvre une initiative pour une économie verte intersectorielle fondée sur la fragilité des écosystèmes des États insulaires en développement. Cette initiative donne la priorité aux actions en faveur de la protection des ressources naturelles, aux choix en matière d'activités économiques et d'investissement, aux programmes de développement humain et à la facilitation de stratégies de développement des marchés d'exportations. La Barbade continue de travailler en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et, plus récemment, avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, pour favoriser la transition vers une économie verte efficace en termes d'utilisation des ressources. Nous avons décidé de la mise en place de mesures d'incitation en appui aux énergies renouvelables et au rendement énergétique.

L'action que nous menons aux fins d'une transition vers une économie verte n'aboutira pas si la communauté internationale n'agit pas immédiatement et en urgence face aux changements climatiques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques est arrivé dernièrement à la conclusion, une fois encore, que les petits États insulaires en développement étaient vulnérables, notamment aux effets des changements climatiques, à l'élévation du niveau de la mer, à l'acidification de l'océan et aux manifestations climatiques extrêmes, qui représentent tous une menace existentielle pour eux. C'est pourquoi nous demandons instamment aux principaux pays émetteurs de carbone de prendre les mesures qui s'imposent.

La Barbade se félicite de ce que le Secrétaire général ait organisé le 23 septembre au Siège de l'ONU le Sommet sur les changements climatiques. Nous espérons que l'élan donné par ce Sommet accélérera en urgence les préparatifs en cours pour la tenue prochaine de la vingtième session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous espérons, qu'au-delà de cette Conférence, cet élan finira par galvaniser la volonté politique de conclure en 2015 à Paris les négociations internationales sur les changements climatiques en vue d'un accord ambitieux et juridiquement contraignant.

Si nous, petits États insulaires en développement, espérons avoir un impact international, en particulier en cette période cruciale de conception et de construction

d'une nouvelle architecture mondiale de développement durable, nous devons veiller à ce que notre voix soit entendue. Nous devons être guidés par le concept d'une collectivité de petits États insulaires en développement forte dans l'union. Nous, petits États insulaires en développement, devons parler d'une seule voix au niveau international.

Toute discussion sur la création d'un nouveau programme de développement durable doit essentiellement porter sur les moyens de mise en œuvre. En effet, les moyens de mise en œuvre doivent être le fondement du programme. Nous savons que l'objectif 8 des OMD, un partenariat mondial pour le développement, reste l'un des moins atteints de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi la communauté internationale ne peut guère se permettre de laisser le nouveau programme de développement échouer en raison de l'absence de moyens de mise en œuvre adéquats et fiables, des moyens qui doivent englober bien plus que le financement. Tandis que nous nous emploierons durant cette soixante-neuvième session à compléter le cadre du programme de développement pour l'après-2015, il nous incombe de veiller à ce que des partenariats définitifs et durables soient forgés afin de faciliter les éléments suivants : premièrement, la fourniture d'un financement et d'autres ressources adéquats; deuxièmement, le libre-échange et l'accès aux marchés; et troisièmement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, plus particulièrement en matière de collecte des données et d'analyse statistique.

Mon pays considère que la paix et la sécurité sont des habilitants et des indicateurs de développement durable et qu'elles constituent des préalables indispensables au développement humain, social et économique, ainsi qu'au progrès et à la prospérité. C'est pourquoi la Barbade est vivement préoccupée, et en fait profondément inquiète, par les crises et les conflits armés qui se poursuivent, notamment en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en Syrie, en Iraq et en Ukraine. Des acteurs non étatiques armés et des groupes terroristes continuent de détruire des vies, de déstabiliser des pays et de menacer la paix et la sécurité internationales.

Face à ces hostilités et à ces actes d'agression flagrants, le Conseil de sécurité est resté paralysé. La Barbade continuera de participer activement, au sein de la communauté des Caraïbes, aux négociations sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous remercions



l'Ambassadeur Ashe, ancien Président de l'Assemblée générale, de son initiative de mener de l'avant les discussions sur ce sujet. Nous nous réjouissons aussi de la synthèse des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité préparée par le Président du Groupe de travail à composition non limitée. La Barbade demande à tous les États Membres de s'employer assidûment durant la présente session à réaliser des progrès substantiels, sinon à apporter la dernière main au projet de réforme du Conseil de sécurité qui dure depuis des décennies.

Mon pays réaffirme son attachement à la démocratie et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous nous félicitons de ce que des débats auront lieu durant cette session sur la responsabilité de protéger. Notre position est une position de principe basée sur l'objectivité, et nous ne souhaitons nullement que cette question soit politisée.

L'épidémie d'Ebola constitue une urgence de santé publique de portée internationale et une menace à la sécurité internationale. Elle menace aussi les gains obtenus en matière de consolidation de la paix et de développement des pays les plus touchés. Nous espérons sincèrement que la résolution 2177 (2014) du Conseil de sécurité et les résolutions 69/1 et 69/3 de l'Assemblée générale qui viennent d'être adoptées accéléreront la mobilisation des ressources et aideront les pays touchés à enrayer l'épidémie.

La Barbade souscrit depuis longtemps à une solution négociée à la question de Palestine, sur la base de deux États et en reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à vivre dans la paix et la sécurité dans un État palestinien entre les frontières d'avant 1967. La position de la Barbade consiste à dire que l'État d'Israël a le droit d'exister et le peuple israélien celui de vivre dans la sécurité en jouissant d'une reconnaissance pleine et incontestée de la part du reste du monde. Les Palestiniens sont également en droit de jouir des fruits de la prospérité au sein de leur propre État souverain. L'escalade sans précédent qu'a connue cette année la crise en Palestine a fait ressortir, une fois de plus, la nécessité de parvenir d'urgence à un règlement durable et négocié, et nous appelons toutes les parties à renouveler leur engagement aux fins d'atteindre cet objectif.

L'embargo économique imposé à Cuba depuis si longtemps demeure un sujet de préoccupation majeure pour la Barbade. Le Gouvernement cubain s'est toujours montré désireux de porter assistance aux Caraïbes, et

plus généralement au monde en développement, dans leur quête de développement. Nous nous associons à la majorité écrasante des États Membres de l'ONU qui sont opposés à cette sanction unilatérale et nous sommes impatients de voir venu le moment – le plus tôt sera le mieux – où la mesure en question ne sera plus guère que de l'histoire ancienne.

Pour terminer, la Barbade estime que le développement et la paix et la sécurité internationales sont inextricablement liés. Comme nous l'avions déclaré en 1993, dans le contexte de l'Agenda pour la paix,

« [lorsque] l'accès à la nourriture, aux vêtements, au logement, à l'éducation, à la santé et à un emploi rémunérateur est refusé, la démocratie ne peut s'épanouir » (A/48/PV.26, p. 11).

Nous tenons également l'inverse pour vrai. Il ne saurait y avoir de développement véritable sans respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie. Nous espérons que l'Assemblée à sa soixante-neuvième session consacrerait beaucoup de son temps et de son énergie à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit réellement au bénéfice de tous. La Barbade se maintiendra à l'avant-garde de cet effort.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Nicaragua, S. E. M. Samuel Santos López.

**M. Santos López** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous sommes fiers que notre frère africain, M. Sam Kutesa, Représentant permanent de la République de l'Ouganda, pays membre de l'Union africaine, assume la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Nous avons toute confiance dans le fait qu'il saura, dans l'exercice de son mandat, défendre et faire avancer les causes qui revêtent la plus grande importance pour nos peuples. Il peut compter sur l'appui du Nicaragua.

Nous tenons également à adresser nos félicitations à la présidence de l'Assemblée générale à sa précédente session en la personne d'un frère de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Ambassadeur John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, soutenu par toute son équipe, pour le rôle directeur qu'il a assumé avec dévouement et pour les efforts qu'il a déployés pour conduire un programme d'action conçu dans l'intérêt de tous nos peuples.

Nous vivons dans un monde agité de nombreuses crises qui se recoupent et sont liées les unes aux autres, et où prévaut un développement inéquitable et inégal entre les nations et les peuples. L'ordre économique injuste qui a cours, produit de l'impérialisme et de son modèle actuel, le capitalisme mondial, n'est manifestement pas à même d'apporter une réponse à ces crises toujours plus graves et fréquentes. Chaque jour, le monde compte davantage de pauvres, dans le Sud comme dans le Nord, en violation flagrante des droits de l'homme les plus élémentaires. Nous devons œuvrer dans l'unité pour surmonter et éliminer au plus tôt la pauvreté, la faim, la malnutrition, les maladies, les guerres et les conflits, les politiques de changement de régime et les coups d'État, la violence à l'égard des femmes et des filles, la course aux armements, les effets néfastes des changements climatiques et les fléaux sociaux naissants que constituent notamment l'esclavage moderne, le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la traite des êtres humains.

La justice sociale, l'unité, la complémentarité entre les peuples et la fraternité et le respect entre les nations doivent passer avant tout. L'élimination de la pauvreté reste le plus grand défi que le monde ait à relever. Nous entamerons les négociations sur le programme pour l'après-2015 en ayant à l'esprit le fait inquiétant que les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été atteints dans tous les pays en développement. Il est urgent de redoubler d'efforts et de créer un climat international propice à ce que les pays en développement disposent de moyens de mise en œuvre et de financements adéquats.

Le programme pour l'après-2015 offre une nouvelle occasion de lutter pour un ordre mondial qui soit caractérisé par la justice. Il doit promouvoir la croissance économique soutenue et inclusive, le développement social participatif, la protection de l'environnement et la dignité humaine, avec suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins prioritaires et particuliers de chaque pays et de chaque région, dans l'idée qu'il n'existe pas de modèle ou de recette unique pour le développement. Le programme doit prendre la forme d'un processus intergouvernemental, ouvert, transparent et élaboré sur la base des résultats obtenus par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Les pays en développement sont ceux qui souffrent le plus des effets néfastes des changements

climatiques, dont les manifestations météorologiques extrêmes se font de plus en plus fréquentes et intenses. Malgré nos moyens économiques limités et nos priorités qui portent sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable, et sans avoir d'obligation en vertu de la Convention, nous assumons les coûts de nos activités d'adaptation et d'atténuation.

Nous devons élaborer d'urgence un accord contraignant en 2015, qui contienne des engagements forts, ambitieux et équilibrés sur tous ses points, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à ses principes et dispositions, en particulier l'équité et les responsabilités communes mais différenciées, pour faire face à la crise climatique et protéger les écosystèmes qui assurent notre subsistance sur notre mère la Terre.

Aucun pays de la communauté internationale ne peut s'arroger le droit d'utiliser ou de menacer d'utiliser la force dans les relations internationales. Ces politiques d'exception ne règlent pas les conflits, mais au contraire les attisent, comme nous avons pu le constater ces dernières années. Les conflits se règlent par le dialogue et la négociation politique, et l'ONU, sur la base de la Charte, doit assumer la responsabilité qui lui incombe de constituer le principal organisme chargé de garantir la paix mondiale et de rejeter les politiques bellicistes, la guerre et la confrontation. Devant les défis auxquels nous sommes confrontés, une réforme en profondeur de l'ONU se fait chaque jour plus impérieuse – en particulier celle du Conseil de sécurité, pour que ce dernier, conformément aux réalités contemporaines, puisse intégrer les voix et les votes des pays en développement, dans les catégories de membres permanents et non permanents.

Nous avons une urgence, celle de parvenir à un monde exempt de l'arme nucléaire et à un désarmement général et complet. Nous nous félicitons que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, sur une initiative du Mouvement des pays non alignés et une proposition de Cuba.

Cuba, notre sœur solidaire, face à l'épidémie de plus en plus forte de l'Ebola, a mis une nouvelle fois ses ressources humaines et scientifiques à disposition pour travailler main dans la main avec nos frères africains qui combattent ce virus mortel. Cuba, toujours, continue de résister au blocus économique et financier criminel imposé par les États-Unis. Le Nicaragua réaffirme sa solidarité inconditionnelle avec Cuba, et exige la

levée du blocus qui viole le droit international et les droits de l'homme du peuple cubain. Nous exigeons la liberté immédiate et inconditionnelle des cinq patriotes antiterroristes cubains. Nous dénonçons le rôle que se sont arrogé les États-Unis d'inscrire des pays sur sa liste unilatérale et arbitraire d'États qui parrainent le terrorisme international et nous exigeons que Cuba soit retirée de cette liste. Nous condamnons ces politiques anachroniques des États-Unis, le durcissement du blocus et son caractère extraterritorial.

La République bolivarienne du Venezuela et sa révolution bolivarienne restent soumises au harcèlement, à l'ingérence et à l'agression extérieure. Nous exprimons notre solidarité inconditionnelle avec son Gouvernement, présidé par le camarade Nicolás Maduro, et avec son peuple, qui défendent un processus révolutionnaire et libérateur.

Nous devons mettre immédiatement fin à l'occupation illégale de la terre palestinienne par Israël, et ne plus permettre à Israël de poursuivre ses agressions et ses attaques impitoyables contre les hommes, les femmes et les enfants palestiniens. Le Conseil de sécurité doit une fois pour toutes s'acquitter de ses obligations et exiger qu'Israël mette fin à ses pratiques et politiques pour permettre l'émergence d'un État de Palestine souverain et indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale – solution dans le cadre de laquelle les deux États, Israël et la Palestine, vivraient dans la paix. Le Nicaragua réitère sa solidarité absolue et inconditionnelle avec l'État de Palestine dans sa lutte pour sa liberté et pour ses droits inaliénables.

Nous réaffirmons notre entière solidarité avec le Gouvernement et le peuple syriens dans leur lutte contre le terrorisme international et pour la défense de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Nous insistons sur la nécessité d'un règlement politique négocié entre Syriens et de la fin de l'intervention étrangère, notamment le financement et l'envoi d'armes à l'intention de groupes terroristes. Face à tous ces conflits, et plutôt que de choisir le dialogue et la négociation pour les résoudre, les pays de l'OTAN optent pour des décisions, des mesures et des actions unilatérales, en dehors du cadre de l'ONU et en violation du droit international, notamment en procédant aux bombardements aériens de territoires de pays souverains.

À diverses reprises, le Nicaragua a exprimé son rejet et sa condamnation des actions ayant pour objectif un changement de régime, actions qui enfreignent

l'ordre constitutionnel, entraînent des violences généralisées, incitent à l'emploi de la force et ouvrent grand la porte à des coups d'État qui renversent des gouvernements légitimes élus par le scrutin populaire. Nous avons été témoins de cette politique en Ukraine, où elle a donné lieu à des pertes en vies humaines, à des déplacements de populations et à une crise humanitaire aux conséquences inimaginables. C'est parce que nous voulons la paix et que nous croyons à la prévention des conflits et à leur règlement par des moyens pacifiques et ouverts que nous rejetons ces politiques, ainsi que l'imposition de mesures unilatérales et de sanctions économiques qui contreviennent au droit international.

Le Nicaragua est conscient de la coopération apportée par la République de Chine (Taiwan) aux pays en développement, en particulier dans le cadre de programmes alimentaires et d'inclusion sociale, et nous renouvelons notre appui aux aspirations légitimes de la République de Chine (Taiwan) à participer plus activement aux institutions spécialisées des Nations Unies, conformément aux exigences et aux besoins de ce peuple de 23 millions d'habitants.

Nous réaffirmons notre plein appui aux droits légitimes de la République argentine dans son conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes adjacentes. Le Royaume-Uni doit sans délai se plier aux résolutions de l'ONU, et lancer des négociations directes avec l'Argentine. De la même manière, nous nous tenons aux côtés de l'Argentine dans sa lutte contre les fonds vauvours, lutte dans laquelle nous nous sentons impliqués.

Porto Rico plie toujours sous le joug colonial et a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de notre solidarité et de notre appui actif à sa lutte pour son indépendance et son autodétermination. Les États-Unis doivent faire un geste en ce sens et libérer le plus ancien prisonnier politique au monde, le patriote portoricain Oscar López Rivera.

Nous rendons hommage et conservons notre solidarité à la lutte du peuple du Sahara Occidental, sous la direction du Front Polisario.

Sur la scène internationale contemporaine complexe, le Nicaragua, petit pays dont les politiques sont ancrées dans des valeurs chrétiennes, des principes socialistes et des pratiques solidaires, œuvre de manière proactive au sein de différentes instances internationales et régionales en promouvant des politiques de paix,

d'unité et de compréhension entre les nations, le règlement politique et négocié des conflits, et le droit de nos peuples à parvenir au développement durable et au bien-être.

L'Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine, dont le Nicaragua est membre, est un facteur d'unité, de complémentarité et d'intégration économique dans notre région. Elle a favorisé la création d'autres forums, notamment le PetroCaribe, qui regroupe 20 pays de notre région et a immédiatement et concrètement amélioré la situation de nos peuples en faisant reculer la pauvreté, la faim et les inégalités. Le 14 décembre prochain, nous célébrerons le dixième anniversaire de sa création, fruit de la vision unitaire de l'Amérique latine et des Caraïbes des commandants Hugo Chávez Frías et Fidel Castro Ruz.

Ces avancées sur la voie de l'intégration régionale ont porté leurs fruits et abouti à la création de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui nous permet d'approfondir notre processus d'intégration politique, économique, sociale et culturelle, tout en respectant notre diversité et en renforçant notre unité. Nous avons déclaré notre région zone de paix. Dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale, nous renforçons notre interaction dans tous les domaines et déployons des efforts conjoints pour lutter contre les fléaux que sont le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, et pour transformer le golfe de Fonseca en une zone de paix et de développement.

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale, sous la direction visionnaire du Président, le commandant Daniel Ortega Saavedra, continue d'œuvrer au rétablissement des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de tous les Nicaraguayens. Le Nicaragua est devenu le pays de la région dont la population est la plus en sécurité. La lutte que nous menons contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la traite des personnes a été saluée comme étant la plus ferme et la plus efficace au niveau régional. Notre croissance économique est constante et croissante, et elle est l'une des plus élevées de la région. Nous sommes en train de faire reculer la pauvreté et l'extrême pauvreté, de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autonomiser les femmes en promouvant leur participation à la vie politique et économique. De fait, nous sommes en tête du peloton mondial en ce qui concerne le nombre de femmes ministres, députées et maires.

Nous luttons de front contre la violence faite aux femmes et aux filles en nous appuyant sur des lois fermes, des programmes sociaux d'aide à ces deux groupes et des commissariats réservés aux femmes dans toutes les municipalités du pays. L'accès de l'ensemble des Nicaraguayens à une éducation et à des services de santé gratuits est une priorité, et des maternités et des programmes de soins à la petite enfance ont été mis en place dans tout le pays.

Dans nos régions autonomes des Caraïbes, outre le rétablissement des droits des peuples autochtones et d'ascendance africaine, le processus d'autonomisation se renforce un peu plus chaque jour, grâce à l'achèvement récent du processus d'octroi de territoires aux communautés autochtones et d'ascendance africaine. Tous ces efforts déployés par notre peuple et notre gouvernement, auxquels s'ajoutent nos politiques d'inclusion et de justice sociales, ont immédiatement été reconnus, appuyés et pris en main par notre peuple, et salués par tous les organismes, projets et programmes du système des Nations Unies en tant que bonnes pratiques à suivre.

Pour terminer, nous tenons à souligner que le travail de l'Assemblée générale durant la présente session et au cours des années à venir sera crucial pour les pays en développement et le reste du monde. Unissons-nous dès maintenant afin de procéder à ces changements urgents et nécessaires pour faire du monde un monde meilleur et améliorer le niveau de vie de nos populations.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamad Waheed, ancien Président et Envoyé spécial du Président de la République des Maldives.

**M. Waheed** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je félicite chaleureusement le Président de l'Assemblée générale de son accession à la présidence de la soixante-neuvième session. Je tiens par ailleurs à saluer le travail exemplaire accompli par M. John Ashe, le Président sortant, et à faire part de notre appréciation au Secrétaire général pour la manière dont il dirige l'Organisation en ces temps difficiles.

Ce qui définit les grandes communautés de notre époque est leur capacité à faire face aux imprévus, à persévérer et à s'adapter aux réalités changeantes – des effets redoutables des changements climatiques et des problèmes toujours plus pressants que sont la pauvreté et le dénuement à la propagation incontrôlée des maladies.

Partout, des communautés s'efforcent de surmonter ces obstacles. Lorsque des communautés sont confrontées à des problèmes insurmontables, leur réflexion dépasse le domaine du possible et elles commencent à rechercher différentes réponses aux mêmes questions. C'est ainsi qu'elles alimentent leur capacité à rebondir face à l'adversité, aux traumatismes et aux menaces. L'objectif ultime est de renforcer la résilience pour être en mesure de surmonter les crises imprévues. La durabilité est une question de gestion, mais la résilience est une question de lutte.

Depuis 80 ans, les Maldives œuvrent au renforcement de la démocratie. L'année dernière, notre démocratie a été confrontée à des problèmes sans précédent. Pourtant, nous sommes parvenus à surmonter ces obstacles par des moyens exclusivement pacifiques. Même si nous avons par moments eu le sentiment de mener une lutte isolée, nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé. Nous sommes fiers que notre démocratie soit le fruit d'un processus national. Nos systèmes sont organiques. Nos jeunes institutions, comme dans les démocraties plus anciennes, se mettent progressivement à fonctionner selon des modèles et des traditions qui sont propres à nos îles et qui épousent notre héritage islamique et nos traditions.

Notre expérience montre clairement que la tenue d'élections ou l'introduction d'un système politique multipartite n'implantent pas les valeurs démocratiques au sein d'une société. La démocratie ne peut être instaurée par des textes de loi. Le seul moyen de renforcer une démocratie nationale est de changer la manière de penser de la population. Une transformation du cadre normatif est nécessaire. Les valeurs démocratiques doivent trouver leur place dans les cœurs et les esprits de la population. Le Gouvernement du Président Abdulla Yameen Abdul Gayoom et le peuple maldivien sont déterminés à édifier un État maldivien démocratique, moderne et authentique.

La promotion et la protection des droits de l'homme est un élément essentiel de la démocratie maldivienne. Notre constitution décrit très clairement ce que supposent ces droits. Pourtant, à chaque droit sont associées des responsabilités. Faire entrer les droits de l'homme dans les mentalités n'est pas une tâche facile. C'est pour cette raison que les Maldives prônent la promotion d'une culture de respect des droits de l'homme. Les politiques doivent se fonder sur les droits de l'homme. Les individus doivent s'intéresser aux droits de l'homme.

Les individus doivent être au cœur de toutes les décisions que nous prenons et de toutes les politiques que nous adoptons. Le but ultime de toute action doit être d'améliorer les conditions de vie de nos peuples. Le Gouvernement du Président Yameen a lancé un programme ambitieux visant à tirer pleinement parti du potentiel de nos jeunes. L'objectif du Gouvernement est de donner aux jeunes des possibilités d'exprimer leur créativité. Les jeunes sont l'avenir de tout pays, et les pays ne peuvent pas prospérer s'ils n'exploitent pas pleinement les capacités de production des jeunes.

Il y a quelques jours, l'ONU a célébré un jalon important : le vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Aujourd'hui, nous célébrons la réalisation de bon nombre des objectifs énoncés dans ce programme – notamment la baisse des taux de mortalité maternelle et infantile, la parité des sexes en matière de scolarisation et l'égalité salariale.

L'année prochaine, nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'adoption d'un autre document important, le Programme d'action de Beijing. Il ne s'agit pas d'une simple spéculation mais d'un fait établi : la contribution des femmes est indispensable pour renforcer la résilience et édifier des sociétés viables. Les femmes ont accompli des progrès notables depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing. Les Maldiviennes sont parmi les femmes les plus émancipées de l'Asie du Sud et ne se heurtent à aucun obstacle structurel à l'enseignement, à l'emploi ou à la mobilité. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. À titre d'exemple, je voudrais demander aux membres de l'Assemblée de penser à la semaine qui vient de s'écouler. Combien de femmes ont pris la parole du haut de cette tribune pendant le débat général? Combien de pays peuvent se targuer d'avoir atteint la parité des sexes au niveau de la prise de décisions? Aux Maldives, nous sommes engagés en faveur de l'autonomisation des femmes et nous avons adopté une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les violences faites aux femmes.

La résilience de notre peuple face à l'adversité est enracinée dans sa capacité de surmonter la peur de vivre dans la misère et le besoin. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été conçus précisément à cette fin. Les OMD représentent un engagement à établir un nouveau partenariat pour réduire l'extrême pauvreté, enrayer la propagation du VIH/sida et assurer l'éducation primaire pour tous. Dans le cadre des OMD, des objectifs ont été fixés et des cibles ont été définies

à l'intention des gouvernements. Ces objectifs leur ont permis de formuler des plans avec plus d'efficacité. Les OMD, même s'ils étaient remarquables en leur temps, étaient limités et leur date butoir approche à grands pas. Nous sommes fermement convaincus que le programme de développement pour l'après-2015 doit être inclusif et transparent, et privilégier la dimension humaine. Le nouveau programme de développement doit réussir là où les OMD ont échoué.

Parfois, les violences, les bains de sang, les conflits et les bouleversements dont nous sommes chaque jour témoins nous semblent insupportables. En juillet 2014, nous avons assisté avec horreur à l'attaque lancée contre la bande de Gaza – une nouvelle attaque dans une série d'agressions et de brutalités. Nos cœurs saignent pour le nombre incalculable d'enfants qui ont perdu la vie, pour les mères qui ont perdu leurs enfants, pour la nation et l'État de Palestine, qui a perdu de nombreux citoyens. Après un tollé mondial et un déluge de condamnations, les canons se sont tus et les bombardements ont cessé. L'attention du monde s'est tournée vers la prochaine crise. Les médias ont trouvé un nouveau gros titre.

Pourtant, nous tenons à le rappeler ici, le siège n'a pas été levé. Le blocus n'a pas été levé. La bande de Gaza a été détruite et a connu une régression de plusieurs années en matière de développement. Les Palestiniens sont toujours privés de leur droit à leur propre nation souveraine, à leurs propres terres et au fruit de leur labeur. Les enfants palestiniens sont privés du droit de choisir leur propre destin. Allons-nous laisser cette situation perdurer? Nous devons en faire davantage pour contribuer à la réalisation du rêve de la paix au Moyen-Orient et de la solution des deux États. Il faut reprendre les pourparlers de paix, avec un objectif clair et un but ultime à l'esprit.

Le plus grand défi auquel notre développement et notre mode de vie sont confrontés est l'ignorance, la violence, l'assujettissement et une pauvreté perpétuelle. Des jeunes talentueux mais induits en erreur sont une proie facile pour le fanatisme, le radicalisme et l'extrémisme. L'identité de l'islam en tant que religion favorable à l'innovation, à la connaissance et au savoir est en train de disparaître progressivement. L'âge d'or de notre religion est quasiment tombé dans l'oubli.

Aujourd'hui, le monde est confronté à un choix. Allons-nous laisser les extrémistes déterminer notre avenir? Ou allons-nous prendre des mesures décisives pour venir à bout des idéologies extrémistes? Notre

réaction face au soi-disant État islamique et aux autres groupes terroristes sera fonction de notre réponse à ces questions. Non seulement ces groupes ne sont pas islamiques, mais ils sont également anti-islamiques. Ce sont des organisations terroristes, et non des groupes religieux. L'islam, notre grande religion de paix, de compassion et de tolérance, a été prise en otage par des éléments radicaux et extrémistes en vue de perpétuer la haine et la violence. Nous, le Gouvernement et le peuple maldiviens, condamnons avec la plus grande fermeté ces groupes, leurs idéologies et leurs activités. Nous nous joignons à nos frères musulmans de par le monde pour dire : « Pas en mon nom ».

Les défis particuliers auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement sont bien connus. Ces défis sont exacerbés par les changements climatiques. Nous gardons l'espoir qu'un traité juridiquement contraignant sera conclu l'année prochaine à Paris. Les Maldives sont disposées à tout mettre en œuvre pour que cet espoir se concrétise, pour le bien de nos enfants et de notre nation.

Ce mois-ci, nous avons adopté une nouvelle voie de développement, à savoir les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Nous félicitons le Samoa d'avoir joué un rôle de chef de file en définissant cette nouvelle voie pour les petits États. Pour que ce partenariat soit durable, les petits États insulaires en développement doivent faire entendre leur voix et unir leurs efforts. En conséquence, les Maldives ont décidé de prendre les devants en créant l'Alliance des petits États insulaires, pour relever les défis qui nous attendent après-2015 et au-delà. Nous appelons les autres pays à se rejoindre à cet effort.

Il y a neuf jours, le 21 septembre, nous avons célébré les 49 ans de notre adhésion à l'Organisation des Nations Unies. Les Maldives ont adhéré à l'Organisation des Nations Unies 58 jours à peine après avoir obtenu leur indépendance – nous étions le plus petit État Membre à l'époque. Alors que nous nous réjouissons à la perspective de célébrer nos 50 ans en tant que Membre de l'ONU en 2015, nous notons avec satisfaction que l'ONU nous a été très utile. Nous avons adhéré à l'ONU en 1965, à une époque où l'on doutait de la viabilité des petits États. Au cours de ces 49 dernières années, les Maldives ont pris l'initiative de montrer au monde que les petits États sont non seulement viables, mais qu'ils sont également très utiles s'agissant de la recherche de solutions communes aux problèmes communs. Aujourd'hui, à l'ONU, nous continuons de

prouver que les petits États peuvent également diriger et que le destin d'une nation n'est pas fonction de sa taille mais de l'intelligence de ses idées.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Commonwealth des Bahamas, S. E. M. Frederick A. Mitchell.

**M. Mitchell** (Bahamas) (*parle en anglais*) : Lors d'une réunion qui s'est tenue ici à New York il y a quelques jours, le Secrétaire général du Commonwealth, M. Kamallesh Sharma, nous a dit : « Ne soyez pas démoralisés par votre revenu, soyez inspirés par vos résultats. » Cela devrait être un principe directeur pour tous les pays, en particulier les petits États insulaires en développement, alors qu'ils s'emploient à définir le programme de développement pour l'après-2015. Les obstacles sont nombreux. Les bonnes paroles sont manifestes. Nous gardons espoir, et sur le plan moral, notre cause est solide. Nous pensons que des résultats encourageants peuvent être obtenus grâce à ce nouveau programme de développement.

Nous devons axer nos efforts sur les personnes et, à cet égard, je me souviens d'une histoire racontée par un collègue, ministre d'un pays d'Extrême-Orient, qui expliquait à un électeur son absence de son pays par le fait qu'il lui fallait gérer de nombreux problèmes mondiaux. « Certes », lui répondit l'électeur, « mais la pompe à eau du village n'a pas été réparée ». Cela nous rappelle pour qui nous travaillons vraiment à l'Assemblée – non pas pour nous-mêmes, mais pour le villageois qui a besoin que la pompe à eau de son village soit réparée.

À la présente session, notre premier ministre a parlé en détail de la question du changement climatique et du fait que les pays développés doivent honorer leurs engagements financiers à cet égard. En outre, nous avons déposé notre instrument de ratification du Traité sur le commerce des armes, ce qui a porté à 50 le nombre de pays l'ayant fait et, ainsi, permis l'entrée en vigueur du Traité. En outre, en marge de la présente session de l'Assemblée, nous avons signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation internationale pour les migrations.

Il n'est pas de plus grandes priorités pour les Bahamas que les questions ci-après : l'environnement, la lutte contre la criminalité et la maîtrise de l'immigration illégale. Ces questions touchent à notre existence même. Si nous ne réglons pas les problèmes liés aux changements climatiques, les Bahamas n'existeront

plus. Aux Bahamas, régler le problème de la criminalité est indispensable à la paix nationale et à notre capacité de survie économique. Aucun Bahamien ne met en doute le fait que la maîtrise de l'immigration illégale est au cœur de notre capacité de survie en tant que pays, au cœur de notre identité nationale et au cœur de notre sécurité nationale. Il nous suffit d'observer comment, aujourd'hui, l'immigration illégale obère nos ressources financières, et on peut facilement se rendre compte de quelle manière l'immigration incontrôlée dans d'autres pays entraîne des troubles civils à l'intérieur de leurs frontières. Nous ne voulons pas que cela nous arrive. Tous les efforts liés aux trois grands thèmes que je viens de mentionner sont renforcés par l'action que nous menons pour faire en sorte que notre économie soit solide, forte et viable.

Le tourisme est de loin la première activité économique aux Bahamas. L'environnement est au cœur de cette activité. Il n'est donc pas surprenant que les Bahamas ont adopté ou mis en place ce qui suit : le programme national en matière d'environnement, en 2005; le plan d'action et de gestion de l'environnement pour les Bahamas, en 2005; la politique nationale pour les zones humides, en 2007; le fonds pour les zones protégées des Bahamas, en 2013; et la modification de la loi sur la sylviculture, en 2014. Nous considérons que l'ensemble de ces politiques et programmes nous aideront à nous attaquer au problème des changements climatiques. Nous pensons également que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale instance intergouvernementale internationale pour négocier la riposte mondiale contre les changements climatiques. Nous estimons que les négociations doivent être menées à bien avec diligence.

Les Bahamas sont attachées aux processus concernant les petits États insulaires en développement à l'ONU et se félicitent de la convocation de la conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, l'année prochaine au Japon.

Les Bahamas sont atterrées par la pratique consistant à tuer des requins simplement pour leurs ailerons. Nous devons faire en sorte que la pêche aux requins devienne une pratique durable, ces créatures étant un élément indispensable de l'écosystème mondial. C'est pourquoi les Bahamas ont assumé la présidence de la coalition « Sauver nos requins », en décembre 2013. Nous partageons les objectifs de la coalition et nous pensons que nous pouvons contribuer à empêcher l'extinction des requins.

Les Bahamas doivent faire face au problème posé par les crimes graves commis au sein de la société en grande partie du fait, premièrement, de l'incapacité des jeunes hommes de régler leurs différends sans employer la violence et, deuxièmement, de l'activité croissante des bandes organisées et de la prolifération du trafic de drogue, d'armes légères et de petit calibre ainsi que leurs qui en résulte. Les Bahamas ont donc contribué activement aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B) et considèrent qu'il s'agit d'une réalisation historique pour l'ONU. Notre gouvernement estime que l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes contribuera à la paix et à la sécurité aux Bahamas et dans toute la région. Le Commonwealth des Bahamas a déposé l'instrument de ratification du Traité sur le commerce des armes le 25 septembre. Nous continuons de lutter contre le trafic de drogue et la traite des personnes, et nous investissons dans des programmes d'intervention sociale, tel notre programme de rénovation urbaine, qui a d'ailleurs été primé, afin de lutter contre la criminalité.

J'ai mentionné plus tôt le mémorandum d'accord signé avec l'Organisation internationale pour les migrations. Il s'agit d'un élément d'une stratégie multidimensionnelle visant à porter un coup d'arrêt à l'arrivée d'étrangers sans papiers sur le territoire bahamien. De nouvelles politiques et mesures sont maintenant en place, et elles vont être appliquées plus rigoureusement à l'avenir afin de stopper cette traite des personnes. Une nouvelle flotte a été acquise pour appuyer nos efforts de lutte contre le trafic de migrants. Ces derniers mois, les Bahamas ont conclu des accords importants avec leurs voisins immédiats – Cuba, la République dominicaine et Haïti – pour régler les situations fâcheuses qui nuisent à nos relations. Ces accords concernent la pêche et les migrations. Il ne peut y avoir aucun doute quant à notre intention de contenir le problème des migrations illégales.

Nos relations avec nos voisins demeurent néanmoins bonnes. Cela nous renforce dans notre conviction que la poursuite de l'embargo économique imposé par un de nos voisins sur un autre va à l'encontre de la paix et de l'ordre dans notre région. Nous continuons de suivre la situation concernant les problèmes de gouvernance que connaissent les Îles Turques et Caïques, un territoire voisin.

Les Bahamas attendent avec intérêt le lancement prochain de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, dont le thème sera « Personnes

d'ascendance africaine : considération, justice et développement ». Ce thème est également étroitement lié aux efforts déployés par les États membres de la Communauté des Caraïbes pour obtenir réparation pour les séquelles laissées par 400 ans d'esclavage. Nous avons accueilli avec une vive satisfaction l'annonce du projet gagnant pour le mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous réaffirmons notre appui à ce projet important.

Les Bahamas se félicitent de la convocation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie, en juillet 2015. Nous avons l'intention de participer à cette conférence qui, nous l'espérons, permettra de démystifier et de remplacer l'idée selon laquelle le produit intérieur brut est le seul indicateur du développement durable – un changement d'état d'esprit qui doit se traduire par une politique concrète – et d'examiner également la question de la coopération internationale sur les questions fiscales. À cet égard, les Bahamas réaffirment le rôle important de l'ONU dans l'examen des questions relatives à la coopération internationale en matière fiscale, compte tenu de son caractère universel et de sa légitimité.

Les Bahamas réaffirment leur attachement à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, indépendamment du rôle ou du statut social de chaque personne. Ces droits et libertés ne sont ni négociables ni secondaires. En guise de preuve de l'attachement des Bahamas aux droits de l'homme, je suis heureux de signaler que mon pays a adopté une législation nationale, la loi relative aux personnes handicapées (concernant l'égalité des chances), ce qui permettra aux Bahamas de ratifier en temps voulu la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En outre, quatre autres projets de loi ont été soumis au Parlement en vue de modifier la Constitution bahamienne afin de garantir la pleine égalité de droits entre les hommes et les femmes. Cela offre une occasion importante au peuple bahamien d'entrer dans une nouvelle ère d'égalité des sexes.

Les Bahamas se réjouissent à la perspective de participer activement au processus intergouvernemental d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, qui doit déboucher sur l'adoption de ce programme en septembre 2015. De notre point de vue, le programme de développement pour



l'après-2015 doit être créatif, inclusif et synonyme d'une véritable transformation.

Les Bahamas approuvent l'idée d'une réforme du Conseil de sécurité. En regardant, autour de nous, les dizaines de millions de dollars qui ont été dépensés, et sont encore dépensés, pour en rénover la structure physique pour qu'elle soit aux normes du XXI<sup>e</sup> siècle, force est de nous demander pourquoi nous ne pourrions pas faire le nécessaire pour que les organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, soient eux aussi en phase avec les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'année dernière, les Bahamas ont célébré 40 années d'indépendance. Dans son allocution devant l'Assemblée générale (voir A/68/PV.19), le Premier Ministre des Bahamas, M. Perry Christie, a renouvelé, l'an dernier, la promesse de notre pays d'apporter sa pierre et de contribuer à faire de notre planète un endroit plus pacifique et plus prospère, caractérisé par la coopération, le respect et le soutien mutuels. Nous pensons que le développement d'un pays incombe au premier chef à ce pays, et j'ai indiqué tout au long de mon allocution quelles étaient nos réalisations et quels sont les défis que nous devons relever à cet égard. Je le répète, l'environnement, la criminalité et l'immigration illégale sont pour nous des problèmes d'ordre existentiel pour notre pays. Toutefois, malgré les nombreuses difficultés, les résultats éventuels sont une source d'inspiration pour nous. C'est pourquoi nous exhortons les Membres de l'Organisation des Nations Unies à rester motivés et engagés, car chaque nouvel effort entrepris et chaque progrès enregistré nous rapprochent de nos objectifs de développement. C'est maintenant plus que jamais que nous avons besoin des Nations Unies.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'intérieur et de la culture du Royaume du Bhoutan, S. E. M. Lyonpo Damcho Dorji.

**M. Dorji** (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à transmettre les chaleureuses salutations de S. M. le Roi du Bhoutan. C'est pour moi un honneur que d'être présent ici au sein de cette auguste assemblée des nations. D'illustres hommes et femmes de notre temps ont honoré cette tribune de leur présence. Pourtant, l'ampleur des défis que nous sommes appelés à relever aujourd'hui reste redoutable, et dépasse toute personne ou pays que nous représentons ici.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour nous permettre de libérer notre potentiel et nous donner les moyens de promouvoir ensemble la paix, la prospérité et les progrès des générations successives de l'humanité. À l'approche du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation, les acquis considérables obtenus sur les plans social, économique et politique nous donnent bien des raisons d'espérer. Toutefois, nous continuons d'être confrontés à de graves défis, entre autres les plaies suppurantes de conflits de longue date qui menacent d'échapper à tout contrôle; les tensions nouvelles et la réapparition du terrorisme violent; la preuve irréfutable de la menace que représentent les changements climatiques pour la vie de notre planète; et les inégalités et injustices inconcevables qui font que des millions de personnes ne peuvent satisfaire des besoins aussi fondamentaux que l'accès à la nourriture et au logement. Ce sont tous là des problèmes pressants qui viennent nous rappeler que nous n'avons rien appris des tragiques leçons du passé et que nous sommes encore loin d'avoir fait advenir le monde envisagé dans la Charte des Nations Unies.

Nous félicitons le Président de son choix du thème de la présente session : « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». C'est l'occasion pour nous de redéfinir une nouvelle ère de développement et de coopération internationaux, qui fasse fond sur les succès et les failles de plus de trois décennies de réalisation d'objectifs de développement convenus au plan international, des objectifs du Millénaire pour le développement en particulier. Le processus doit donner lieu à un changement réel et significatif dans tous les pays si nous voulons qu'il soit réellement porteur de transformation. Pour ce faire, le programme doit être corrélé à la nécessité d'innover radicalement pour faire face aux dures réalités sur le terrain dans les différents pays, en particulier s'agissant des capacités et de financement du développement.

C'est pourquoi il est essentiel que nous adoptions une démarche de collaboration fondée sur une évaluation des conditions et de l'expérience propres à chaque pays et sur le désir de nouer de vrais partenariats entre les pays et en leur sein. Cela passe par un changement de paradigme, de nos croyances relatives à la viabilité de la trajectoire suivie actuellement par le monde et de notre comportement en tant qu'individus, qui contribuent à définir notre identité nationale et nos destinées de communauté mondiale de nations.

Un petit pays appartenant, comme le mien, à la catégorie des pays les moins avancés et des pays sans littoral, et dont nombre d'indicateurs ne sont pas vraiment idéaux, doit bien définir ses priorités de développement. Étant donné notre petite taille et la singularité de notre situation, les enseignements tirés par le Bhoutan ne sont pas universels, mais certains principes peuvent s'avérer pertinents. C'est dans un esprit d'humilité et de modestie que nous faisons part de notre expérience et de nos aspirations.

Avant toute chose, nous pensons que le développement doit reposer sur une vision clairement définie au niveau national. La nôtre, défendue par tous les monarques qui se sont succédé, fait du bien-être et du bonheur de notre peuple son principal objectif. Deuxièmement, il faut qu'un bon système de gouvernance soit en place pour libérer le plein potentiel d'un pays et de son peuple, aux fins d'un développement efficace et de la paix. Troisièmement, dans l'objectif plus large du développement, l'élimination de la pauvreté doit rester le but suprême. C'est pourquoi l'élimination du fléau de la pauvreté doit être l'objet principal du programme de développement pour l'après-2015.

Quatrièmement, des partenariats solides sont la clef de tout résultat dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Dans notre expérience, il s'est avéré essentiel, pour notre progression, d'établir et de maintenir de solides partenariats avec nos donateurs, fondés sur la confiance et le respect mutuels. Enfin et surtout, il y a la préservation de l'environnement, qui est liée à la question de la viabilité. Des conditions de vie décente, permettant un accès adéquat à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, sont essentielles pour que les personnes puissent vivre dans le respect de soi, la dignité et l'espoir. Mais si l'air, l'eau et la nourriture, qui sont essentiels pour la vie, sont pollués et contaminés, on ne pourra maintenir des conditions de vie décente. L'exploitation effrénée des ressources naturelles, irrespectueuse de la santé de notre planète, ne peut évidemment pas se poursuivre.

Dans un monde confronté à des défis aux proportions épiques, on ne saurait trop insister sur le caractère central de l'Organisation des Nations Unies, seule organisation réellement universelle. Pourtant, les efforts faits pour en réformer l'organe le plus important, le Conseil de sécurité, restent dans l'impasse. Certes, une décision de consensus est le moyen le plus souhaitable de progresser dans le multilatéralisme, mais

nous ne pouvons permettre que faute de cette décision, nous voyions tout progrès indéfiniment entravé, surtout dans le domaine crucial de la paix et de la sécurité.

Nous allons entrer dans une année importante au cours de laquelle la communauté internationale élaborera un nouveau programme de développement à des fins de transformation et de prospérité partagée. En dernière analyse, peu importe quels concepts brillants nous introduirons et quelles avancées nous obtiendrons sur le papier, rien de durable ne peut être accompli sans faire évoluer les états d'esprit et gagner les cœurs. C'est peut-être le moment où, dans nos cœurs et nos esprits, nous avons vraiment besoin d'un changement de paradigme.

Pour reprendre les mots de S. M. le Roi du Bhoutan :

« C'est un monde qui est partagé, non pas entre les Gouvernements et entre les nations, mais entre les peuples. Nulle nation ne peut aujourd'hui se réaliser seule. Aucun progrès national durable n'est possible s'il ne s'inscrit pas dans un avenir de paix, d'harmonie et de prospérité mondiales. Les pays du monde doivent progresser, ou ils échoueront ensemble. »

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) :  
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires extérieures, du commerce international et de l'aviation civile de Sainte-Lucie, S. E. M. Alva Romanus Baptiste.

**M. Baptiste** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) :  
Il y a exactement un an, le 30 septembre 2013, j'ai eu l'honneur sans équivalent de m'exprimer pour la première fois devant l'Assemblée générale (voir A/68/PV.21), profitant de l'occasion pour rendre hommage aux grands architectes de la paix mondiale qui ont présidé à la naissance et au premier élan de l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, je me suis servi des principes consacrés par la Charte des Nations Unies comme d'une boussole toute désignée pour aborder les questions qui occupaient alors l'essentiel de notre attention, sous la direction de l'ancien Président John Ashe, qui a piloté habilement l'Organisation, éprise de paix, dans les eaux tumultueuses de l'incertitude mondiale.

Les problèmes qui exigeaient alors l'attention de la communauté internationale avaient trait au terrorisme mondial et aux tensions qui agitaient le Moyen-Orient et la péninsule coréenne. Ils étaient aggravés par des préoccupations concernant les conflits géopolitiques et les litiges commerciaux à régler, de même que par

des approches macroéconomiques des échanges qui favoriseraient les pays industrialisés aux dépens des nations en développement.

Étant donné que, dans la marche irréversible de la nature, les difficultés non réglées sont mises en avant et gagnent en complexité à mesure que les problèmes se succèdent, l'Assemblée générale se réunit cette année dans une période marquée par des bouleversements encore plus profonds. Depuis nos débats de septembre dernier, il est indubitable que les dissensions et le conflit ont pris une nouvelle ampleur au Moyen-Orient – où la situation détermine de manière inévitable le prix du pétrole et de ses produits dérivés, qui sont utilisés par tous les peuples du monde, riches ou pauvres. Par ailleurs, les bénéfices attendus de la fin de la guerre froide, qui promettait une normalisation des relations sur le continent européen et dans des territoires et des régions très à l'écart de l'Europe, semblent à présent ne jamais devoir advenir, étant donné que les signes, les tensions et les pressions jadis associés à la guerre froide évoluent et suscitent des préoccupations renouvelées de la part de la communauté internationale dans son ensemble.

Quand de telles secousses se font sentir, il est nettement plus difficile pour les petits États comme le nôtre d'appeler l'attention des grandes puissances sur l'évaluation et l'examen de nos propres problèmes et objectifs. Ceux-ci ne peuvent être dûment pris en considération que si les membres dominants de la communauté internationale peuvent s'y reconnaître, sans qu'interfèrent les positions et les tensions qui mettent l'accent sur l'allégeance des puissances mineures à tel ou tel camp. C'est pourquoi, depuis notre petit coin du globe, nous nous risquons à faire part, depuis cette tribune qui est la plus importante de toutes les instances internationales, de notre vue selon laquelle les tensions et les tendances guerrières qui se font actuellement jour devraient être subordonnées à la recherche de solutions où les principes et objectifs de l'Organisation, en particulier sa préférence pour le règlement négocié des conflits, s'appliquent dans toute la mesure possible. L'escalade des conflits a des répercussions dommageables sur l'attention portée aux petits États par les grandes puissances et retarde par conséquent la contribution positive de la communauté internationale au traitement de nos préoccupations propres.

À cet égard, nous constatons avec un certain malaise des tendances en Europe qui donnent à penser

qu'une reprise de la guerre froide sur le continent ne serait pas à exclure. Nous estimons que cela ne peut être qu'au détriment de petits pays comme le nôtre, car nous recommençons à faire l'objet, dans des instances telles que celle-ci, de demandes pressantes pour que nous nous rangions automatiquement dans un camp ou dans l'autre. En tant que petit pays, nous n'avons eu de cesse d'appeler à ce que les négociations priment dans l'entreprise de réorganisation des relations en Europe continentale, après la dissolution de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie. Bien que nous soyons un petit pays très éloigné de la situation qui règne en Europe, nous entretenons depuis longtemps, et jusqu'à ce jour, une relation étroite avec ce continent. C'est en particulier sur cette base que nous souhaitons voir la diplomatie prévaloir et que nous nous félicitons d'avoir observé récemment des signes indiquant que telle est probablement la voie empruntée par le continent européen.

Nous sommes soulagés que les contentieux qui ont cours au Moyen-Orient, en particulier s'agissant de la question de Palestine, soient de nouveau traités à la table des négociations. Cela va de pair avec l'évolution, quelque temps auparavant, des relations entre les puissances de l'OTAN et l'Iran, qui a vu les différentes parties réussir à engager le dialogue. Il en a récemment résulté ce qui apparaît comme des positions mutuellement négociées en ce qui concerne la situation extrêmement complexe qui prévaut en Syrie et l'émergence du groupe qui se fait appeler l'État islamique et sème le désordre et la discorde dans tout le Moyen-Orient.

De notre point de vue, nous pouvons seulement exprimer le souhait que les négociations et la coopération entre les grandes puissances et entre elles et d'autres pays du Moyen-Orient se poursuivent, quand bien même certains membres de la communauté internationale ont jugé nécessaire de recourir à la force dans cette zone. Nous réaffirmons, malgré la grande complexité des relations mondiales, l'attachement de notre pays au règlement pacifique des litiges.

Les faits nouveaux sont nombreux dans le monde qui portent les germes d'une marginalisation pérenne de notre région, mais nous voulons aussi mettre l'accent sur les tendances plus positives qui se font jour au sein de la communauté internationale et créent de nouveaux espaces sur la scène mondiale. Sainte-Lucie voit ainsi un progrès encourageant dans la possibilité qui est offerte aux membres de la communauté internationale de bénéficier d'une souplesse plus grande dans la prise

de décisions, grâce à l'émergence de vastes États en développement qui sont maintenant considérés comme des acteurs de plus en plus importants dans le choix des mesures à prendre pour remédier aux problèmes mondiaux.

Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée l'an dernier, j'ai évoqué l'émergence d'institutions telles que l'Union des nations de l'Amérique du Sud, dont certains membres appartiennent également à la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP). Ces dernières ont élargi le champ de l'aide dont nos pays peuvent bénéficier pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ce à quoi nous sommes tous attachés.

Sainte-Lucie réaffirme son appréciation pour les travaux de l'ALBA-TCP, une institution déterminée à apporter son aide sans exiger des pays concernés qu'ils adoptent telle ou telle idéologie mais qui reconnaît l'urgence du développement socioéconomique et privilégie avant tout le règlement pacifique des différends. Conformément à ce positionnement, nous rendons hommage à la République bolivarienne du Venezuela pour sa contribution au budget consacré à l'élimination de l'Ebola, ainsi qu'à Cuba, qui a envoyé 156 médecins en Afrique de l'Ouest pour aider à lutter contre le virus mortel de l'Ebola.

Sainte-Lucie salue l'initiative prise par le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, ainsi que la Russie, pour élargir et approfondir l'assistance disponible aux autres pays en développement, ce qui renforce leurs progrès potentiels sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient en particulier de mentionner la création de la nouvelle banque de développement, qui permet de faciliter davantage les efforts de pays en développement en faveur de la reconstruction économique. L'établissement de l'Organisation mondiale du commerce et l'obstination avec laquelle elle a encouragé la libéralisation du commerce international ont menacé jusqu'aux fondements mêmes de nos économies, en particulier le secteur agricole, qui a subi une destruction brutale et certaine. Ainsi, de notre point de vue, une dimension supplémentaire est venue se greffer sur les efforts que les petits États tels que Sainte-Lucie déploient pour naviguer les écueils que la libéralisation économique internationale soudaine et la mondialisation ont fait apparaître.

Face à l'émergence de nouvelles balances des pouvoirs économique et politique et de nouvelles utilisations flexibles de la diplomatie, notamment dans notre hémisphère, Sainte-Lucie plaide de nouveau en faveur de la levée du blocus qui pèse contre la République de Cuba. Plus spécifiquement, mon gouvernement appelle à retirer Cuba de la soi-disant liste d'États qui parrainent le terrorisme. Il s'agit d'un effet résiduel de la guerre froide – or cette dernière est révolue.

Devant le fléau que représentent les trafics, en particulier le trafic de stupéfiants, nous appelons à renforcer la coopération entre tous les pays de l'hémisphère et à abandonner les attitudes nées de la guerre froide, conditions nécessaires à un développement équilibré et à la paix. Cela s'applique en particulier à nos efforts pour parvenir à des accords collectifs et à une coopération sans entrave pour lutter contre la menace que fait peser le transit des stupéfiants par la mer des Caraïbes et pour réparer la déchirure qu'ils infligent au tissu moral, social et économique de notre région. Les barons de la drogue ne font aucune distinction idéologique entre les pays tandis qu'ils continuent à exploiter les faiblesses qui découlent de postures politiques dépassées, lesquelles font obstacle à une coopération régionale efficace. Nous le savons tous, ceux qui font commerce des stupéfiants s'efforcent tout spécialement de séduire la jeunesse de nos pays, mettant ainsi en danger la ressource fondamentale de notre développement économique et de notre stabilité sociale à l'avenir.

Une fois encore, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que Sainte-Lucie reste fermement convaincue que les anomalies historiques de la guerre froide qui persistent dans notre système international ne doivent pas être autorisées à entraver la contribution de pays désireux de promouvoir et de renforcer le progrès des pays en développement au seul prétexte que leur statut particulier soulève certaines questions.

À cet égard, comme je l'avais déjà fait au nom du Gouvernement saint-lucien l'an dernier, je voudrais évoquer la participation de Taiwan aux organisations internationales, en particulier celles dont les activités portent sur des modalités techniques ou sur le règlement de questions importantes qui recèlent une valeur pour le système international entier ou pour ses États membres. Mon pays plaide de nouveau pour que Taiwan puisse accroître sa participation, notamment aux travaux de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'expérience de

Taiwan est enrichie par la révolution technologique qui lui a permis d'améliorer son développement économique et le bien-être de son peuple et, à de nombreux égards, cet État est devenu un modèle de développement économique viable pour les petits États. En conséquence, nous pensons que le Gouvernement et le peuple taiwanais ont beaucoup à apporter aux pays en développement, et nous appuyons donc toute initiative institutionnelle qui permettrait à ce pays d'apporter une contribution par le biais des mécanismes de l'ONU chargés de régler les problèmes relatifs au développement technologique, économique et social.

Je vais maintenant aborder le thème de l'Assemblée générale à sa présente session – « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 » –, afin de me pencher sur deux questions d'une importance capitale pour Sainte-Lucie en tant que petit État insulaire en développement. À ce stade, je me dois de féliciter le Président de l'Assemblée générale, ainsi que son pays, l'Ouganda, d'avoir choisi ce thème, qui revêt une immense signification pour ma région et pour l'Afrique tandis que nous affrontons les difficultés inhérentes à l'édification d'une autodétermination économique et technologique inexpugnable afin de réussir à venir à bout des défis contemporains du développement.

Premièrement, puisque nous parlons de l'Afrique et des Caraïbes dans ce contexte, j'en viens à une question d'une très grande importance, tant historique que contemporaine, pour la population de Sainte-Lucie et pour la communauté des Caraïbes tout entière, question à laquelle j'avais fait allusion lors de mon allocution devant l'Assemblée l'an dernier. Il est impératif que les puissances métropolitaines prennent acte de la manière dont ont été historiquement créés et organisés les États caribéens, et des répercussions que cela a eues sur leur statut et leur situation dans le monde actuel. Lors de la réunion qu'ils ont tenue en juillet 2014, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont décidé expressément qu'il convenait d'élaborer les arguments justifiant la nécessité de réparations, en allant au-delà du lien qui nous unit aux gouvernements européens concernés, et que les États caribéens devaient, pour promouvoir cet objectif, « présenter leurs arguments en faveur de réparations pendant la session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014 ».

Je m'acquitte à présent de ce mandat au nom du Gouvernement et du peuple saint-luciens, qui, comme les peuples des autres États membres de la CARICOM,

veulent se voir dédommager d'une manière spécifique telle que ceux qui, dans les siècles passés, ont tenu les rênes du pouvoir sans jamais avoir à rendre de comptes, pourront apporter une contribution spécifique aux programmes d'édification de la nation de nos gouvernements, une contribution qui aille au-delà des engagements existants. À cet égard, les arguments que nous présentons pour justifier la nécessité de réparations sont une question de principe.

Deuxièmement, Sainte-Lucie s'est félicitée des délibérations de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa ce mois-ci, et des efforts déployés dans ce cadre par l'ONU. Les Orientations de Samoa récemment adoptées (A/CONF/223/3, annexe) ont de nouveau insisté sur les problèmes persistants et spécifiques qui entravent le développement des petits États insulaires en développement (PEID). Pour reprendre les paroles de ce document, il convient d'insister que « les PEID demeurent un cas particulier en matière de développement durable », sans lequel « leurs chances de succès resteront limitées ». Comme l'a récemment souligné le Secrétariat du Commonwealth, la recherche a montré que les pays les plus exposés à la perte de préférences sont principalement les PEID, notamment Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, la Dominique, la Jamaïque et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Du point de vue de notre région, les États continentaux de la Communauté des Caraïbes que sont le Belize et le Guyana font partie de cette liste.

Le Secrétariat du Commonwealth a également montré que si le taux de croissance annuel cumulé du revenu par habitant des PEID entre 1970 et 2000 était de 0,73 %, celui de l'économie mondiale était presque trois fois plus élevé, à 2,07 %; et que, durant la période allant de 2002 à 2012, les PEID avaient eu l'un des plus faibles taux de croissance annuels cumulés, soit 1,23 %, par rapport aux 4,96 % des pays en développement, aux 4 % des pays les moins avancés et aux 3,23 % des pays d'Afrique subsaharienne.

Le Gouvernement saint-lucien souhaite que les recommandations formulées à la Conférence du Samoa reçoivent l'attention internationale qu'elles méritent. Ceci est essentiel, car outre les problèmes spécifiques identifiés comme continuant d'entraver le développement durable, l'instabilité du système économique international actuel ne fait qu'aggraver la position précaire des petits États. À cet égard, nous tenons à souligner, comme nous l'avons fait à

l'Assemblée l'année dernière, l'importance que revêtent les arrangements relatifs à l'assistance, notamment le développement du Fonds pour l'adaptation, afin que nos pays puissent lutter contre les effets néfastes de l'élévation du niveau des mers.

À la lumière des besoins urgents de Sainte-Lucie, nous souhaitons également mettre l'accent sur l'assistance à la construction d'installations qui protégeront nos pays contre les catastrophes naturelles imprévues provoquées par les changements climatiques. Les pertes liées aux catastrophes dans les PEID sont toujours aussi lourdes et continuent de dépasser nos capacités à faire face à la situation. Au cours de la décennie écoulée, de nombreux PEID ont accusé une perte de vitesse considérable en termes de développement car ils ont dû absorber les coûts du relèvement et de la reconstruction après des catastrophes, ce qui a inévitablement fait augmenter le montant de leur dette. Les Caraïbes ont été particulièrement affectées par ces événements depuis que j'ai pris la parole ici l'année dernière, et nous espérons que dans la foulée de la récente Conférence du Samoa, un certain sentiment d'urgence sera accordé à la question.

Sainte-Lucie souhaite réitérer quelques observations.

Premièrement, nous soulignons que le recours constant à la diplomatie est un instrument capital aux fins de la normalisation des relations entre tous les États.

Deuxièmement, la nature très changeante des relations internationales suppose de soumettre le système des Nations Unies à un examen critique renforcé, l'objectif principal étant de renforcer le dispositif interne de l'Organisation et de réformer cette dernière afin qu'elle reflète véritablement les réalités géopolitiques actuelles.

Troisièmement, nous devons, en tant que communauté internationale, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que la guerre froide ne réapparaisse pas alors même que les dividendes de l'après-guerre froide ne se sont pas encore matérialisés pour une grande partie de l'humanité. Le moment est parfaitement choisi pour nous débarrasser des effets résiduels de la guerre froide, notamment le blocus imposé à l'île sœur de Cuba, et pour radier Cuba de la liste des pays terroristes.

Quatrièmement, nous réclamons, par principe, le versement de réparations.

Cinquièmement, nous devons mettre à profit les nouvelles possibilités intéressantes de coopération et de partenariat, non seulement avec les partenaires traditionnels, mais également, en laissant de côté les contentieux politiques de longue date avec toute une gamme de partenaires non traditionnels, notamment Taiwan.

Sixièmement, les pays développés ne doivent pas adopter des démarches commerciales et macroéconomiques qui portent atteinte au bien-être des PEID.

Septièmement, nous devons élaborer une stratégie claire et efficace qui permettra aux PEID d'obtenir des résultats concrets suite à la Conférence du Samoa – des résultats qui s'appuient sur les engagements internationaux existants et englobent les moyens de mise en œuvre nécessaires pour appuyer les efforts nationaux et régionaux de développement des PEID. Sans cela, la Conférence du Samoa pourrait être considérée, selon les paroles de feu Martin Luther King, Jr., « comme un rebondissement inutile dans le cours de l'histoire... couvert des haillons de la honte ».

Huitièmement, Sainte-Lucie défend la liberté, la démocratie, la non-discrimination, le développement durable, l'élimination de la pauvreté et le traitement spécial et différencié des PEID, car tous ces aspects sont des éléments importants de nos objectifs et de nos aspirations les plus nobles : paix et prospérité pour notre peuple, relèvement et résilience de la région des Caraïbes et stabilité et sécurité dans le monde.

Enfin, il convient, alors que nous évaluons les possibilités dont est porteur le thème « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », d'examiner avec soin les diverses possibilités et les alternatives à l'ordre mondial en place. Nous devons nous pencher sur notre passé pour comprendre notre présent, et nous devons prévoir notre avenir en analysant notre présent et en appliquant les enseignements retenus de notre passé. À cet égard, je me sens contraint de conclure en invitant les délégués à étudier attentivement les paroles du regretté Président des États-Unis, Woodrow Wilson, qui a décrit le rôle historique des États-Unis et leur attachement à la démocratie et à la liberté internationales dans les termes suivants : « Nous nous battons... pour la domination universelle du droit grâce à un ensemble de peuples libres qui rétabliront la paix et la sécurité pour toutes les nations ».

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, du commerce et de l'immigration de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, S. E. M. Rimbink Pato.

**M. Pato** (État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je souhaite, au nom du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, féliciter M. Sam Kutesa de son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie pleinement ses efforts et collaborera avec lui sur le thème « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur John Ashe pour le dévouement avec lequel il a préparé le terrain au renforcement du programme de développement durable des États Membres, en particulier les petits États insulaires en développement (PEID). Nous félicitons également le Secrétaire général de son dynamisme et de sa volonté indéfectible de promouvoir la cause de la paix et de la sécurité mondiales en vue de renforcer le programme multidimensionnel mondial de développement.

Le cheminement a été long et parfois tortueux pour le peuple fidjien au cours des huit dernières années. Nous félicitons donc chaleureusement le peuple fidjien d'avoir rétabli l'ordre constitutionnel et démocratique à la suite des élections générales organisées cette année. Nous accueillons favorablement la réintégration des Fidji au Commonwealth et au Forum des îles du Pacifique. Nous adressons nos meilleurs vœux au peuple fidjien et nous serons toujours prêts à l'aider, comme nous l'avons fait par le passé, en collaboration avec d'autres partenaires importants du Pacifique, dans les domaines où cette aide peut s'avérer utile, alors que les Fidji s'engagent sur une nouvelle voie.

La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue récemment à Samoa, a été un grand succès. Nous saluons l'adoption des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement – Orientations de Samoa, qui réaffirment les priorités de développement durable des PEID et ont été entérinées par la communauté internationale.

Cependant, les effets des changements climatiques demeurent un défi de taille pour les efforts de développement durable des PEID. Tout un éventail

de phénomènes dévastateurs – comme l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, la salinisation de la nappe d'eau douce, les sécheresses graves et prolongées, les inondations et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que la perte et la dégradation des infrastructures vitales – constituent une source de préoccupation constante pour les PEID. De nombreux PEID, en particulier dans le Pacifique, ont atteint un point de non-retour. En ce qui nous concerne, nous sommes conscients que nous devons relever ces défis en prenant des mesures plus efficaces et plus robustes pour améliorer les moyens de subsistance des populations à risque, mais les pays plus grands et plus avancés du monde doivent non seulement faire de même mais également redoubler d'efforts pour forger des partenariats avec nos pays.

Dans le cadre de notre appui aux PEID du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé le Programme d'aide au développement du Pacifique, qui vise à aider les PEID du Pacifique dans des domaines clés du développement tels que l'éducation, la santé, le renforcement des capacités, la lutte contre les changements climatiques et la reconstruction des infrastructures vitales au lendemain des catastrophes naturelles. Nous appelons de nouveau la communauté internationale, notamment l'ONU, à œuvrer de concert avec les PEID dans un esprit de partenariat véritable et durable.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir convoqué le Sommet sur le climat la semaine dernière, qui a été couronné de succès. En vue de consolider les résultats de ce sommet, nous devons faire fond sur l'élan politique imprimé, à l'approche de la conférence de Lima prévue pour cette année et surtout de la conférence de Paris en 2015, où la communauté internationale doit impérativement conclure un accord juridiquement contraignant afin que nous nous attaquions tous ensemble aux effets néfastes des changements climatiques.

La communauté internationale se trouve à la croisée des chemins. L'imminence de la date butoir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la transition vers le programme de développement pour l'après-2015 sont à juste titre au centre des préoccupations de la communauté internationale. Nous sommes favorables à un programme de développement pour l'après-2015 axé sur l'humain et porteur de transformation, qui repose sur des partenariats mondiaux appuyant l'appropriation nationale du développement durable.

Nous nous félicitons que, par sa résolution 68/309, l'Assemblée générale ait fait sien le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (A/68/970), qui propose 17 objectifs. Nous devons tracer une voie réaliste, avec des objectifs réalisables, en tenant compte des moyens de mise en œuvre nécessaires. Nous saluons également les travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui sont d'une importance cruciale pour la bonne mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

À cet égard, les États insulaires en développement du Pacifique notent avec satisfaction qu'il a été proposé d'inclure des objectifs autonomes importants sur les océans et les mers, l'énergie durable et les changements climatiques. Tout comme les autres objectifs proposés, ces objectifs doivent constituer la base des négociations intergouvernementales à venir. La Papouasie-Nouvelle-Guinée participera à ces négociations.

Mon gouvernement reste pleinement engagé en faveur de ces efforts parce que les OMD nous ont galvanisés, ce qui nous a permis de nous approprier ce processus et de mettre au point notre propre modèle de développement durable. Mon pays n'a pas encore atteint tous les OMD, mais mon gouvernement a lancé diverses initiatives pour redresser la situation. Nous avons adapté les OMD à nos priorités nationales, en définissant 88 indicateurs les reliant à nos plans de développement nationaux.

Récemment le bureau de pays des Nations Unies a publié un rapport optimiste et positif sur nos progrès accomplis concernant les OMD. Ce rapport indique que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait des progrès notables vers la réalisation des OMD, en particulier depuis les élections générales de 2012. Au nombre de ces progrès figure la décision audacieuse d'opter pour un déficit budgétaire jusqu'en 2017, ce qui, selon le rapport, a permis à notre pays d'investir dans des domaines essentiels.

Mon gouvernement applique une politique de gratuité de l'enseignement pour tous les enfants de l'école primaire, ce qui a entraîné une augmentation du taux de scolarisation de près de 80 % dans certaines régions. À l'heure actuelle, environ deux millions d'enfants sont scolarisés en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans le secteur de la santé, nous observons une réduction des taux de mortalité infantile et maternelle, et des taux de la mortalité liée au VIH/sida, au paludisme et à d'autres maladies transmissibles. Grâce

à notre politique de gratuité des soins, un plus grand nombre de mères et d'enfants a désormais accès aux soins de santé. Notre programme de développement des infrastructures a permis d'améliorer les conditions de l'activité commerciale dans le pays et a offert à nos concitoyens des possibilités de participer concrètement au développement national.

Un élément essentiel de notre feuille de route pour le développement est la stratégie de gestion et de stabilisation de la population axée sur les individus. Cette stratégie vise à leur donner la possibilité d'assumer l'entière responsabilité de l'amélioration de leurs moyens de subsistance grâce à des mesures appropriées. Au cours de ces 10 dernières années, notre pays a connu un taux de croissance moyen de 6 à 8 %, et d'après les prévisions, il devrait atteindre 20 % en 2015. Cette croissance est en train de transformer notre pays, en particulier grâce aux recettes générées par notre premier projet d'exploitation et d'exportation de gaz de nature liquéfié, qui a démarré ses activités.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère économique et de développement. Ces progrès économiques sans précédent et porteurs de transformation coïncideront avec les efforts pour concrétiser le programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes déterminés à participer activement à ce processus et à sa mise en œuvre aux niveaux national et régional. Notre gouvernement a pleinement à cœur de gérer ce processus de transformation avec prudence et efficacité. Notre priorité est de faire en sorte que nos concitoyens tirent un maximum d'avantages de la croissance économique.

Récemment, notre gouvernement a lancé une initiative d'un montant de 100 millions de dollars en collaboration avec la première banque du pays, la Banque du Pacifique Sud, en vue de proposer à la population des prêts au logement plus abordables. Nous facilitons également la fourniture de services d'inclusion financière à nos concitoyens. Nous remercions nos partenaires de développement, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Union européenne. Mon gouvernement a contribué à la constitution du capital de la première banque nationale des femmes et de plusieurs programmes de microcrédit pour aider les individus à prendre en charge leur bien-être à l'avenir. En outre, nous donnons la priorité aux petites et moyennes entreprises pour stimuler le développement national.



Par ailleurs, mon gouvernement est en train d'élaborer une stratégie nationale de développement de la statistique afin de formuler une feuille de route permettant à la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'améliorer et de mettre constamment à jour la collecte et la gestion des données statistiques, en vue d'améliorer les processus de prise de décisions. Cela suppose également de mettre en place un système de carte nationale d'identité biométriques pour collecter et conserver les données démographiques concernant nos citoyens.

Malgré la croissance économique, des problèmes sociaux continuent de se poser. Mon gouvernement considère les femmes et filles, qui représentent la moitié de notre population, comme des partenaires de développement, sur un pied d'égalité avec les hommes. Nous veillons à ce que l'autonomisation des femmes et l'égalité demeurent une pierre angulaire de notre développement durable responsable. Nous appuyons donc le travail réalisé par ONU-Femmes.

Je suis heureux d'informer l'Assemblée que mon gouvernement a, cette année, consacré un montant record de 10 millions de dollars à différentes initiatives, y compris en œuvrant en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population pour fournir 40 000 implants contraceptifs, pour mener une action volontariste importante en faveur de la santé des femmes et des filles en âge de procréer. Ce montant va passer à 20 millions de dollars d'ici à 2015. Mon gouvernement, en collaboration avec nos partenaires de développement, investit également dans l'amélioration des compétences indispensables des sages-femmes ainsi que dans le renforcement de nos systèmes d'orientation médicale pour les grossesses difficiles. En tant que membre du Conseil d'administration de l'UNICEF, nous apporterons notre appui et participerons aux célébrations du vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mon gouvernement accueille avec satisfaction l'accent opportun que place le Président sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Membre responsable de l'ONU, nous sommes déterminés à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Ainsi, mon pays déploie un petit nombre de contingents dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au Soudan et au Soudan du Sud. Nous avons l'intention, à mesure que nos capacités augmentent, de contribuer davantage à ces efforts.

Nous sommes préoccupés par la multiplication des conflits et des tensions dans de nombreuses régions

du monde, en particulier ceux qui impliquent des acteurs non étatiques. Le niveau extrêmement élevé des pertes subies par des millions d'enfants, de femmes et d'hommes souvent arrachés à leurs foyers, déplacés, opprimés et atteints dans leur dignité est inacceptable. Nous devons condamner la montée de l'intolérance, du sectarisme et de la haine en tout genre et unir nos efforts pour combattre cette vague.

Nous condamnons une nouvelle fois le terrorisme dans toutes ses manifestations. Nous sommes aux côtés de la communauté internationale dans la lutte contre cette menace mondiale. La résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité portant sur la lutte contre le terrorisme, adoptée récemment et que nous appuyons, vient réaffirmer que la communauté internationale ne peut et ne doit pas tolérer les atrocités inhumaines qui sont perpétrées. Leurs auteurs doivent rendre des comptes.

Nous sommes également préoccupés par l'exacerbation des tensions entre certains pays et à l'intérieur d'autres, ainsi que par la réapparition de l'horrible éventualité d'une nouvelle course aux armements. Le monde n'a pas besoin de cela; nous devons au contraire redoubler d'efforts en faveur d'un désarmement mondial à l'appui d'un programme de développement porteur de transformation qui améliore de manière durable les moyens de subsistance des populations partout dans le monde.

La crise d'Ebola est un problème qui ne se limite pas à l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'une crise internationale à laquelle nous, la communauté internationale, devons faire face ensemble, comme nous l'avons fait pour le syndrome respiratoire aigu sévère et le VIH/sida. Ces maladies et pandémies ignorent les frontières nationales souveraines. Comme d'autres pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée prend les mesures qui s'imposent pour faire face à la possible propagation du virus Ebola.

Nous observons avec inquiétude la lenteur des progrès faits dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Nous devons intensifier les efforts pour mener à bien ce processus. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appelle à la mise en œuvre des éléments du rapport et des conclusions de la mission de visite des Nations Unies en Nouvelle-Calédonie, effectuée cette année, et demande donc à l'ONU et à la communauté internationale, en particulier à la Puissance administrante, d'appuyer le processus de décolonisation en application de l'Accord

de Nouméa. En juin 2013, le Sommet des dirigeants du Groupe du fer de lance mélanésien a appuyé, dans une déclaration, les efforts du Front de libération nationale kanak socialiste en Nouvelle-Calédonie.

*M. Emiliou (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.*

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est convaincue que la communauté internationale est meilleure, plus sûre et plus harmonieuse grâce à l'ONU. Il est évident que, dans certains domaines, une réforme de l'ONU est nécessaire, comme c'est le cas pour toute grande organisation. Nous devons de nouveau nous axer sur les domaines dans lesquels l'Organisation a obtenu de bons résultats, ainsi que sur ceux où il faut mettre en place des systèmes appropriés. Notre objectif final doit être d'encourager une ONU plus efficace, plus responsable, plus prompte à réagir et plus attentive – une ONU capable de s'attaquer aux problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée partage par conséquent la volonté du Président de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité et de revivifier et renforcer cet organe afin d'assurer une représentation géographique plus équitable. Malheureusement, cet organe important ne reflète pas les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Nous nous associons de nouveau aux nombreux autres États Membres qui appellent à la réforme du Conseil de sécurité, dans ses deux catégories de membres.

L'année prochaine, à la même période, nous célébrerons nos 40 ans d'édification de la nation en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au moment même où l'ONU marquera son soixante-dixième anniversaire. Nous demeurons un pays fier et uni rassemblant de nombreuses cultures et des populations différentes parlant plus de 800 langues. Toutefois notre mode de vie change lui rapidement et de traditionnel il est en train de devenir celui d'un pays moderne en l'espace d'une seule génération.

En guise de conclusion, je réaffirme l'attachement de mon pays aux idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et son engagement à travailler en coopération étroite avec tous les autres États Membres pour trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels nous devons tous faire face en tant qu'êtres humains.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires

étrangères et de l'intégration politique de l'Équateur, S. E. M. Leonardo Arizaga.

**M. Arizaga** (Équateur) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un véritable honneur de me trouver à l'Assemblée générale pour représenter l'Équateur et la révolution citoyenne. Je voudrais pour commencer féliciter le Président Sam Kutesa de son élection à la tête de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je veux qu'il sache que la délégation équatorienne lui apportera tout son appui durant son mandat. De même, je tiens à exprimer la reconnaissance et la gratitude de l'Équateur à notre frère John Ashe pour le travail à la tête de l'Assemblée générale. Je lui transmets les salutations fraternelles et solidaires du Président Rafael Correa, du Ministre Ricardo Patiño et de la révolution citoyenne.

Il y a quatre ans aujourd'hui, l'Équateur était victime d'une tentative de coup d'État au cours de laquelle on a attenté à la vie du Président de la République, Rafael Correa Delgado. Il y a quatre ans, la démocratie en Équateur a été mise en danger, mais elle a prévalu. La condamnation de la communauté internationale fut immédiate. Les pays, en particulier ceux de la région, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux apportèrent leur soutien aux millions d'Équatoriens et d'Équatoriennes qui sortirent dans les rues et sur les places publiques de mon pays pour condamner le recours à la violence, rejeter le coup d'État, cristalliser les aspirations de toutes les catégories de la population et consolider la démocratie.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a immédiatement publié des déclarations pour alerter le monde entier et dépêché une mission spéciale en Équateur pour constater les faits. Le travail efficace effectué par le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernandez-Taranco, et son équipe mérite d'être signalé et apprécié à sa juste valeur.

La démocratie en Équateur en est sortie renforcée, les putschistes se sont retrouvés isolés et la loi et la volonté exprimée par les urnes ont prévalu sur les intérêts de groupes petits mais puissants, restés à la traîne de l'histoire.

Dans la nuit du 30 septembre 2010, tous les chefs d'État de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) se sont réunis à Buenos Aires pour apporter leur soutien au Gouvernement équatorien et au Président Rafael Correa. Cette réunion a eu pour résultat

que les 12 nations de l'Amérique du Sud ont adopté un protocole additionnel au Traité constitutif de l'UNASUR établissant une clause visant à décourager toute rupture ou menace de rupture de l'ordre démocratique dans la région.

En Équateur et en Amérique du Sud, nous ne voulons ni pouvons retourner au passé. L'emploi de la force comme outil d'expression et de règlement des différends est révolu. C'est ce qu'a révélé clairement le 30 septembre 2010. Nous avons choisi la voie du droit et du dialogue pour construire un monde et un avenir meilleurs pour nos peuples.

Le Gouvernement équatorien – le Gouvernement de la révolution citoyenne – s'est proposé de procéder à une transformation profonde des structures de l'État ainsi que de ses modèles politique et de développement. L'action de l'Équateur sur la scène internationale reflète donc cette réalité. Le « Sumak Kawsay » – qui dans la langue de nos ancêtres signifie « bien vivre » – se construit au quotidien grâce à un nouveau modèle fondé sur l'économie sociale et solidaire, ainsi que sur la démocratie citoyenne et la planification durable. Les changements apportés par le Gouvernement issu de la révolution citoyenne en Équateur s'inscrivent en droite ligne des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015, et se reflètent dans l'Indice de développement humain des Nations Unies. Je voudrais évoquer brièvement certaines réalisations de la Révolution citoyenne durant les sept années et demie qui viennent de s'écouler.

Un total de 1 136 000 Équatoriens, soit 10 % de la population, sont sortis de la pauvreté. Nous avons ramené le taux de chômage à 4,9 % en 2013, soit le taux le plus bas de toute l'Amérique latine. Nous avons poursuivi une politique de hausse salariale, grâce à laquelle l'Équateur enregistre les indices les plus élevés de la région, en valeurs réelles. En outre, l'Équateur est un fer de lance en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ce qui est de l'élimination des inégalités, qui est un grand problème dans nos régions. Aujourd'hui, la compétitivité du pays ne repose plus sur la précarisation et l'exploitation de la main d'œuvre, mais sur l'investissement public dans les routes, les ports, les aéroports, les télécommunications, la production d'électricité, les systèmes de justice et de sécurité citoyennes. Les investissements publics en Équateur sont les plus importants de tout le continent, et ont représenté 15 % de notre produit intérieur brut (PIB) en 2013, soit le triple de la moyenne latino-américaine.

Grâce à cela, nous avons gagné 15 places au classement de la compétitivité, selon le Forum économique mondial.

Nous avons rendu l'enseignement primaire universel, conformément à l'un des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. Le travail des enfants et des jeunes a été réduit sensiblement. Nous comptons 82 établissements publics membres de l'Organisation du Baccalauréat international et ils seront 500 en 2017. Grâce à ces changements dans le secteur de l'éducation en Équateur, 179 290 élèves sont passés du système éducatif privé au système éducatif public. Autrement dit, ces deux dernières années 19 % des élèves ont quitté les lycées et écoles privés pour aller étudier dans les lycées et écoles de l'État. Nous vivons, comme je l'ai dit, une véritable révolution éducative.

L'Équateur investit près de 2 % de son PIB dans l'enseignement supérieur, soit plus du double de la moyenne en Amérique latine. Au cours de ses sept années et demie au pouvoir, le Gouvernement équatorien a envoyé 8 000 boursiers à l'étranger, dont la majorité sont inscrits dans des programmes de maîtrise ou de doctorat dans les meilleures universités du monde. Ce chiffre représente le plus grand investissement dans les bourses d'études par rapport au PIB de toute l'Amérique latine.

Je mentionne toutes ces réalisations de la révolution citoyenne, et il en existe bien d'autres que je ne peux énumérer faute de temps, parce qu'elles ont toutes été remises en cause le 30 septembre 2010, il y a quatre ans jour pour jour. Ces avancées que j'ai citées ont été possibles parce que la démocratie a prévalu et parce que le Gouvernement équatorien a continué d'œuvrer pour le bien commun de la population.

Le défi le plus important que doit relever l'État équatorien, outre la lutte contre la pauvreté, c'est la transformation de son économie et, partant, du modèle de production en vigueur dans le pays. Pour garantir la viabilité de notre objectif de transformation du modèle national et de la matrice de production, nous nous employons à dynamiser le développement productif, les échanges commerciaux et l'investissement étranger direct non spéculatif dans des secteurs bien définis, mais également à obtenir des transferts de technologie et le financement de projets stratégiques. L'objectif fondamental de la politique extérieure de l'Équateur est donc de renforcer le développement interne du pays, tout en veillant à l'équilibre de ses relations internationales. Cela implique d'élargir les réseaux politiques, commerciaux, économiques et sociaux, selon un angle

d'approche différent mais complémentaire du schéma d'intégration que le pays a traditionnellement défendu au plan international.

L'Équateur redit sa préoccupation face au défi posé par le réchauffement de la planète. C'est pourquoi mon pays, dans le cadre de la transformation de son modèle de production, y compris énergétique, promeut l'utilisation des énergies renouvelables à faible taux d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, l'utilisation à grande échelle de fours à induction et l'optimisation de l'utilisation des matières premières, en réduisant le plus possible le gaspillage. Toutefois, la capacité des pays en développement à atteindre les objectifs d'un programme de développement pour l'après-2015 dépend directement de la fourniture constante par les pays développés des ressources nécessaires à la mise en œuvre en temps utile de plans et de projets pour réagir aux catastrophes naturelles causées par des événements climatiques exacerbés par les activités humaines, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées.

Mon pays est reconnaissant au Secrétaire général de l'avoir invité au Sommet sur le climat qui s'est tenu ici le 23 septembre. Nous nous réjouissons des décisions que certains pays développés ont prises en ce qui concerne leurs plans nationaux d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques, en particulier l'annonce faite par certains, y compris la France, qu'ils augmenteraient le montant de leurs contributions versées au Fonds vert pour le climat. En dépit de ces efforts, le Fonds n'atteindra toutefois pas l'objectif de 15 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année. Nous, le monde en développement, aimerions voir les pays développés adopter des politiques et des plans nationaux plus ambitieux pour que les conséquences mondiales de cette réalité scientifique indiscutable soient vraiment traitées comme il convient.

La politique étrangère de l'Équateur fait maintenant une priorité du renforcement des relations Sud-Sud en vue de l'intégration souveraine de nos peuples et de la création de nouveaux espaces de gouvernance régionale. À cet égard, l'Équateur œuvre à l'intégration harmonieuse de l'Amérique du Sud et de l'Amérique latine, pour bâtir un monde multipolaire et démocratiser nos organisations internationales dans l'optique de faire advenir un ordre mondial plus juste et plus équitable. Nous encourageons le multilatéralisme et travaillons sur des procédures d'intégration innovantes, la coopération pour le développement et un dialogue politique fluide.

Dans ce contexte, l'UNASUR, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) sont des entités très compétentes et ont valeur de priorités nationales dans nos efforts visant à créer de meilleurs mécanismes d'intégration.

Concernant l'UNASUR, j'ai le plaisir d'annoncer que son nouveau siège ouvrira bientôt à Quito, au centre du monde, le point où deux hémisphères et la fratrie que constitue l'Amérique du Sud se rencontrent. En janvier 2015, l'Équateur prendra la présidence tournante de la CELAC, avec pour objectifs de revigorer le programme d'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'approfondir notre coopération sur le plan politique, tout en continuant à fonder l'intégration sur le respect du pluralisme et de la diversité des États. Le Gouvernement équatorien est à l'origine de ce mécanisme d'intégration, dont la création a représenté une réalisation majeure. La CELAC n'exclut aucun État d'Amérique latine ou des Caraïbes; nous rejetons fermement les sanctions et les embargos unilatéraux, et notre lutte constante porte sur les inégalités et la pauvreté.

Nous devons surmonter l'injustice et y mettre fin. Il est donc inacceptable que le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à notre sœur la République de Cuba dure depuis plus de 50 ans, cela en dépit du fait que Cuba bénéficie du soutien de l'Assemblée depuis 21 ans. Nous récusons également l'inscription de Cuba sur la liste des pays qui parrainent le terrorisme.

Nous tenons à réaffirmer une fois de plus qu'il nous faut appeler à un règlement par le dialogue du conflit relatif aux îles Malvinas, territoire argentin. Le Royaume-Uni devrait appliquer les dispositions des plus de 40 résolutions adoptées par l'Assemblée sur le sujet. Nous soutenons également l'Argentine dans son action qui vise à remédier aux effets pernicieux des fonds spéculatifs. Elle n'est pas seule dans ce combat, et elle peut compter sur l'appui et la solidarité de l'Équateur et de toute notre région.

S'agissant de la Palestine, je signale que le 17 juillet le Gouvernement équatorien a fermement condamné l'incursion militaire israélienne en territoire palestinien et appelé Israël à mettre immédiatement un terme à ses opérations militaires et ses attaques aveugles contre la population civile de la bande de Gaza. Mon pays a engagé la communauté internationale à endosser la responsabilité qui lui revient d'empêcher de telles attaques afin de sauver des vies innocentes et de

maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme preuve de son appui à la cause palestinienne, l'Équateur a décidé d'établir une présence diplomatique sur place, laquelle est à présent parfaitement opérationnelle à Ramallah. Parallèlement, il y a quelques jours à peine, nous avons fait parvenir des secours humanitaires à Gaza et nous y enverrons sous peu un deuxième convoi d'aide humanitaire à l'intention des autorités nationales palestiniennes.

En 2016, l'Équateur accueillera le Sommet Amérique du Sud-Afrique, une responsabilité qui demande des préparatifs considérables pour une réunion qui sera l'occasion de mettre au point des politiques conjointes pour consolider nos liens avec nos frères africains. Le moment est venu de renforcer plus avant la relation entre l'Afrique et l'Amérique latine, et l'Équateur a donc décidé d'ouvrir, dans un proche avenir, de nouvelles ambassades en Algérie, au Nigéria et en Angola. Nous donnerons en outre plus de moyens à nos ambassades existantes en Afrique et, dans un deuxième temps, nous ouvrirons sur le continent des missions diplomatiques supplémentaires. Nous entendons collaborer avec nos frères africains dans l'optique de bénéfices mutuels et de possibilités partagées.

Pour l'Équateur, l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 est à la fois une source de fierté et une lourde responsabilité. Ainsi, au cours de la seule année 2016, nous accueillerons les réunions des chefs d'État de la CELAC, le Sommet Amérique du Sud-Afrique et la conférence Habitat III.

Voilà plus d'un an, nous avons lancé des travaux intensifs pour recenser les grandes thématiques de la croissance urbaine accélérée que connaissent nos pays, travaux que nous avons présentés au dernier Forum urbain mondial qui s'est tenu en avril à Medellín (Colombie) et qui, nous l'espérons, vont permettre de créer des synergies pour avancer sur la voie d'un nouveau programme mondial de développement urbain durable, qui doit être adopté à la Conférence Habitat III.

Le Gouvernement équatorien, dans ses efforts pour construire une société juste et équitable, a œuvré ces dernières années pour mettre en œuvre un système de droits en matière d'habitat et de développement urbain, avec pour principe directeur de son action « le droit à la ville », lequel s'entend non pas comme un droit unitaire, mais comme un ensemble de droits interdépendants liés au territoire. Les politiques relatives à l'habitat, aux établissements humains et au logement sont l'expression

de l'aspiration de l'État à construire une société du « bien vivre » grâce à une réglementation publique en accord avec la notion de cohabitation avec la nature promue par l'Équateur. L'Équateur est le seul pays au monde dont la Constitution donne des droits à la nature.

S'agissant de la réforme du système des Nations Unies, l'Équateur a présenté de manière active et constructive des propositions détaillées et complètes pour apporter des changements dans certains organismes internationaux, afin de les rendre plus efficaces, plus démocratiques, plus participatifs et plus ouverts. Nous voulons les rendre universels et transparents, faire en sorte que la représentation y soit plus large et plus équitable, et que tous les États – en particulier les pays en développement – participent aux consultations et aux prises de décisions. C'est précisément dans cet esprit que le Gouvernement équatorien défend l'idée de la réforme du système de gouvernance mondial, afin de démocratiser la prise de décisions et de rendre transparente la gestion de tous les organismes multilatéraux. De très nombreux pays Membres de l'ONU nous accompagnent à cet égard.

L'Équateur propose de faire prendre un tournant décisif au système des Nations Unies car, dans sa structure actuelle, il n'est pas adapté à la conjoncture internationale conflictuelle. L'Équateur mise sur la démocratisation du Conseil de sécurité, qui devrait être constitué de blocs, afin de parvenir à un équilibre et de garantir la représentativité et le principe d'égalité des États. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra s'acquitter de son rôle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes à la veille du soixante-dixième anniversaire – des 70 ans – de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons l'obligation historique de moderniser et de démocratiser l'Organisation, en renforçant le rôle de l'Assemblée générale pour ce qui est de la prise de décisions, comme par exemple dans l'élection des juges de la Cour internationale de Justice et de l'élection du Secrétaire général lui-même.

Dans le paysage actuel, nous constatons avec préoccupation que, malgré les progrès enregistrés en 2014, de nombreuses menaces pèsent sur l'humanité. Situations de conflit armé, crises humanitaires, atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international menacent des populations entières, ce qui exige une réponse urgente de la part de la communauté internationale. Le Gouvernement équatorien s'est clairement dit convaincu de la nécessité de respecter le

droit international et de trouver des solutions négociées et pacifiques. Il rejette tout type d'interventionnisme et toute mesure unilatérale, attentatoire à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États ou aux droits de l'homme, prise en marge de la légalité internationale. De la même manière, l'Équateur condamne avec fermeté tous les actes terroristes, qu'ils soient perpétrés par des groupes illégaux ou qu'il s'agisse de terrorisme d'État. L'Équateur condamne les agissements de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Iraq comme en Syrie.

Ces défis mondiaux doivent être relevés par l'ONU, qui est l'instance la mieux adaptée pour y faire face et pour trouver des réponses aux situations difficiles auxquelles nous nous voyons confrontés. Assurément, elle doit pouvoir compter sur le concours et la solidarité de tous les États Membres.

Nous devons nous efforcer de faire en sorte que le droit international soit notre norme de conduite. Il y a quelques mois à peine, dans cette même salle, nous, États Membres, avons adopté une résolution qui appelait à respecter le droit à la vie privée à l'ère du numérique (résolution 68/167). C'est le titre qui a été choisi face à un autre abus, celui de la surveillance mondiale. Là encore, nous nous trouvons dans une situation où l'on nous classe par catégories, où nous sommes surveillés et espionnés. L'Équateur, avec divers autres pays, s'est porté coauteur de cette résolution présentée par l'Allemagne et le Brésil, et, grâce à cet acte juridique, nous avons amorcé le processus de définition d'un nouveau droit de l'homme : le droit à la vie privée. Cette résolution, adoptée par consensus, exprime le rejet d'une attitude abusive, d'une atteinte qui a été dénoncée par un citoyen australien qui considérait que le monde devait être informé de ce que l'on faisait de ses souverainetés.

La décision prise par ce citoyen australien lui a valu une persécution extrêmement cruelle, ce qui l'a poussé à demander que sa vie soit protégée compte tenu des menaces bien réelles dont il a fait l'objet. Je veux parler de Julian Assange, désormais associé à la réalité équatorienne puisqu'il jouit en ce moment du droit d'asile que mon pays lui a accordé après avoir conclu que sa situation méritait ce statut. Cela fait deux ans que M. Assange vit dans cette nouvelle réalité, deux années pendant lesquelles il a été privé de sa liberté de circulation, deux années pendant lesquelles il a été enfermé dans un petit espace en attendant que justice soit faite – cette justice tant souhaitée, Monsieur le Président.

Lorsqu'on accorde le droit d'asile, on le fait principalement pour que soient immédiatement reconnus et respectés les droits fondamentaux et le droit à la vie. Il a été très difficile de convaincre l'autre partie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, que cette situation devait être prise en compte et que les droits fondamentaux de Julian Assange devaient être respectés. L'Équateur continuera d'œuvrer inlassablement à un règlement dans cette affaire. Pour cela, nous espérons compter avec l'appui du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Royaume de Suède.

J'en appelle au Royaume de Suède pour qu'il fasse respecter l'un des principes juridiques les plus importants reconnus au niveau international mais aussi par le système juridique suédois : la protection judiciaire effective. Au bout de quatre ans, les services du procureur de ce pays n'ont toujours pas été en mesure d'entendre les déclarations de Julian Assange, bien que le droit suédois prévoie la possibilité de le faire dans un autre pays, bien que l'Équateur ait à de nombreuses reprises proposé sa coopération judiciaire, et bien que les avocats de Julian Assange eux-mêmes aient indiqué qu'ils étaient prêts à le faire.

Sur un autre thème – et j'en arrive à la fin de mon intervention –, je voudrais évoquer les entreprises transnationales. Ces dernières années, on a vu une augmentation des plaintes déposées par des entreprises transnationales auprès des tribunaux internationaux d'arbitrage contre les États et les peuples du Sud. Ces litiges mettant en jeu des millions, voire des milliards de dollars, comme l'affaire *Chevron-Texaco* en Équateur, menacent les recettes fiscales et remettent en question la validité et la légitimité de la juridiction nationale des différents États. L'ampleur du problème pourrait même finir par compromettre le développement des pays du Sud, en Amérique latine ou dans d'autres régions du monde.

Dans ce contexte, nous mettons également sur pied, dans le cadre de l'UNASUR, un centre régional d'arbitrage. Nous créons actuellement un centre de conseil juridique pour les différends relatifs aux investissements, nous créons également un code de conduite destiné aux arbitres et médiateurs dans le cadre de l'UNASUR, et nous créons aussi, avec d'autres régions du monde, un observatoire des multinationales, et ce, dans l'objectif de mettre en place des mécanismes d'appui à l'analyse, au suivi et aux capacités d'intervention des États en vue de prévenir et de résoudre les différends relatifs aux

investissements. L'Équateur, de concert avec l'Afrique du Sud, est également à l'origine d'une proposition, dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, visant à nous doter d'un instrument contraignant chargé d'imposer aux sociétés multinationales des obligations juridiques internationales en matière de droits de l'homme. Pour l'instant, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail afin d'examiner cette initiative. Mon pays, qui attache une importance toute particulière à cette question, s'emploiera à trouver un terrain d'entente avec les États, car il s'agit d'un sujet de première importance. Nous sommes convaincus de pouvoir compter sur leur plein appui.

Enfin, je tiens à redire que nous savons gré au Secrétaire général d'avoir nommé l'ancien Vice-Président équatorien, M. Lenín Voltaire Moreno Garcés, Envoyé spécial pour les questions de handicap et d'accessibilité. L'Équateur continuera de soutenir toutes les initiatives de l'Organisation destinées à promouvoir et à protéger les droits des personnes handicapées et de leur famille.

Au début de ma déclaration, j'ai mentionné certaines des avancées réalisées par la révolution citoyenne pendant ces sept années et demie. Il s'agit de transformations historiques qui ont eu des répercussions considérables. Mon pays aspire à œuvrer avec tous les États Membres à une véritable transformation de l'ONU. D'énormes défis nous attendent : promouvoir le développement, maintenir la paix, réduire les inégalités et éliminer la pauvreté. L'Équateur renouvelle son plein engagement de prendre part à cette entreprise historique aux côtés des autres États. J'espère que nous pourrons nous retrouver l'année prochaine, à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, pour célébrer l'adoption d'importantes décisions.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République du Bénin, S. E. M. Jean-François Régis Zinsou.

**M. Zinsou** (Bénin) : Le Président de la République du Bénin, S. E. M. Thomas Boni Yayi, m'a chargé de délivrer en son nom le message ci-après devant l'Assemblée.

« Je voudrais, avant tout propos, féliciter M. Sam Kutesa de sa brillante élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale et, à travers lui, rendre hommage à son pays, l'Ouganda, pour son leadership.

Je voudrais également féliciter le Président sortant, S. E. M. John Ashe, dont le dynamisme a permis d'obtenir le consensus sur des dossiers importants examinés à la soixante-huitième session. Il a incontestablement bien rempli son mandat en posant les jalons du programme de développement pour l'après-2015, en particulier avec l'aboutissement heureux des travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Mes félicitations vont aussi au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts soutenus en faveur du raffermissement du rôle de vecteur de stabilité, de paix, de sécurité collective, et de promotion de la dignité humaine et du développement durable que joue l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais lui exprimer mon ferme soutien à ses initiatives destinées à l'apaisement des tensions et au règlement des situations de conflit, en vue de préparer la voie à la construction d'un monde plus juste, fondé sur l'égalité, la justice, le respect des droits de l'homme et la solidarité entre les peuples, et de contenir les changements climatiques.

Le thème de la présente session, à savoir « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », a une importance cardinale pour les pays les moins avancés, groupe dont le Bénin assure la présidence jusqu'en septembre 2015. Il définit sans ambages le chantier majeur sur lequel nous devons mobiliser nos énergies au cours de cette soixante-neuvième session, afin de forger le consensus autour des actions à engager pour concrétiser l'avenir que nous voulons. À cet égard, le programme de développement pour l'après-2015 devra tenir compte des enseignements tirés et des expériences acquises dans les 15 dernières années dans la phase de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les efforts doivent, par conséquent, se poursuivre pour l'élimination de l'extrême pauvreté, la promotion d'une croissance économique plus équitable et inclusive, l'établissement d'institutions transparentes et responsables, capables de donner l'impulsion au développement durable avec, à la clef, la professionnalisation de la jeunesse et la création d'emplois décents, soutenue par la mise en place d'une protection sociale intégrée couvrant toutes les formes de vulnérabilité. Une

fois adoptée, la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 devra alors mobiliser toutes les attentions et toutes les énergies afin de ne laisser personne en rade, comme l'a vivement recommandé dans ses conclusions le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, qui a été mis sur pied par le Secrétaire général pour lui faire des recommandations sur ce programme. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit être préparée dans un esprit ouvert à l'innovation. À cet égard, il importe de trouver les stratégies et les moyens à mettre en œuvre pour accélérer les transformations structurelles dans les pays les moins avancés afin de réduire l'écart qui les sépare des pays développés, notamment en matière d'accès aux bienfaits de la modernité pour la satisfaction des besoins vitaux, qui doit être désormais perçue comme un droit fondamental à garantir à tous les humains. Il s'agit de mettre fin à l'exclusion sous toute ses formes et à tous les niveaux et d'intégrer à l'essor économique mondial tous les pays affectés par la marginalisation, en rétablissant l'équilibre rompu entre les trois dimensions du développement durable que sont l'efficacité économique, la stabilité sociale et la préservation de l'environnement.

Je voudrais le rappeler ici, le Programme d'action d'Istanbul s'est fixé comme objectif majeur de réduire de moitié le nombre des pays les moins avancés (PMA) à l'horizon 2020 et a placé au premier rang de ses priorités, pour y parvenir, le renforcement de leurs capacités productives. Dans le souci de mobiliser la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre effective de ce programme, le Bénin, en sa qualité de Président du Bureau de coordination internationale du Groupe des pays les moins avancés, a pris l'initiative d'organiser la Conférence ministérielle sur de nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, tenue à Cotonou du 28 au 31 juillet.

Dans sa résolution 68/224 du 20 décembre 2013, l'Assemblée générale avait exprimé ses attentes par rapport aux résultats de cette conférence ministérielle. Je puis aujourd'hui faire rapport à l'Assemblée de ses résultats. La Conférence

ministérielle a adopté l'Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les PMA. Elle a préconisé des approches innovantes en la matière, à travers des recommandations précises aussi bien à l'endroit des PMA que des partenaires au développement, et a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session de la question du renforcement des capacités productives dans les PMA.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple béninois, remercier les partenaires, en particulier la Turquie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne et l'Italie, pour leur contribution au succès de cette conférence, qui fera date dans l'histoire des PMA en ce qu'elle touche un des aspects cruciaux de leur développement et de leur insertion dans l'économie mondiale. Je voudrais également remercier la Belgique, Coprésidente du Groupe des amis des pays les moins avancés, et l'Union Européenne, qui ont accompagné la mise en œuvre de l'initiative. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, les organismes spécialisés des Nations Unies, les fonds et programmes, la société civile et le secteur privé ont accordé un précieux soutien technique pour la préparation intellectuelle de la Conférence ministérielle. L'Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les PMA constituera à coup sûr une feuille de route pour la dynamisation de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

En 2015, nous dresserons un bilan sans complaisance des gros efforts déployés et des résultats atteints dans tous les domaines ciblés par les objectifs du Millénaire pour le développement. Les dernières évaluations des performances placent le Bénin, mon pays, en tête des 20 premiers pays ayant réalisé le plus de progrès en termes absolus au regard de la proportion de leurs populations sorties de la pauvreté. Le Bénin, mon pays, s'est distingué par l'instauration de la gratuité de l'enseignement maternel et primaire et l'octroi de facilités aux niveaux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur aux élèves et



étudiants démunis, permettant ainsi d'augmenter sensiblement le taux de scolarisation, surtout celle des jeunes filles.

Dans le domaine de la santé, les actions de mon gouvernement ont permis d'améliorer la gestion des prestations de services, la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant, la nutrition, l'adduction d'eau, l'hygiène et l'assainissement. Sur la base du réseau d'infrastructures sanitaires mis en place, le Gouvernement a pu lancer un régime d'assurance maladie universelle qui offre un plateau de protection sociale aux populations à un coût accessible. La prise en charge par l'État de la césarienne, ainsi que la gratuité des soins de santé aux enfants de moins de 5 ans, ont également constitué des mesures salvatrices pour des milliers de familles béninoises. De même, des efforts ont été déployés par le Gouvernement béninois pour atténuer la pauvreté à travers un appui substantiel aux institutions de microcrédit, ce qui a eu un impact considérable sur l'amélioration des conditions de vie de nombreuses populations rurales.

La volonté des partenaires au développement d'accompagner le Bénin dans sa vision de développement à long terme et de consolider les avancées enregistrées dans les domaines de la gouvernance politique et administrative, de la gestion de la justice sociale ainsi que de la gouvernance économique, s'est vue renforcée par les résultats fort encourageants de la table ronde pour le financement du développement du Bénin, tenue à Paris du 17 au 19 juin, avec des engagements de financement d'un montant d'environ 12 milliards de dollars pour une période de cinq ans.

Les faits démontrent chaque jour que la paix, la sécurité, la bonne gouvernance à l'échelle nationale et internationale et l'exercice sans faille des fonctions régaliennes par les États constituent les meilleurs gages de paix, de sécurité et de stabilité internationales. À cet égard, il est urgent de renforcer l'efficacité des Nations Unies dans les efforts déployés pour assurer une meilleure prévention des conflits et la lutte contre les injustices et différentes formes de criminalité galopante dans le monde. De ce point de vue, il est nécessaire, pour ce qui concerne l'Afrique

en général et la région du Sahel en particulier, d'améliorer le mécanisme d'accompagnement des Nations Unies afin de prévenir d'autres conflits et de promouvoir la stabilité nécessaire au développement des États de la région.

Il est une nécessité impérieuse de s'attaquer aux causes profondes des conflits, qui servent, à l'échelle mondiale, de prétextes aux extrémismes et aux organisations terroristes. Je voudrais saluer la mobilisation de la communauté internationale et la fermeté dont fait preuve l'Organisation des Nations Unies face aux agissements de ces groupes armés. Grâce à l'efficacité des actions engagées, les principaux théâtres de conflit en Afrique sont en voie d'apaisement. Le Bénin continuera d'apporter sa modeste contribution de qualité aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans ce cadre.

Les États côtiers africains, notamment ceux du golfe de Guinée, sont aussi confrontés à la piraterie et aux vols à main armée commis en mer ainsi qu'à la criminalité transnationale organisée, qui entravent considérablement leur essor économique. Les mesures engagées pour y faire face produisent certes des résultats encourageants, mais il y a lieu de les consolider par une veille permanente et un soutien plus marqué de la communauté internationale en vue d'un déploiement rapide du dispositif mis en place sur la base des décisions issues de la réunion ministérielle tenue à Cotonou les 18 et 19 mars 2013, et du sommet tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013, en application des résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, la sérénité des nations de l'Afrique de l'Ouest s'est vue ébranlée, depuis des mois, par l'apparition du virus Ebola, dont la rapide progression a déjà occasionné près de 3 000 décès, soit la moitié des personnes infectées.

L'ampleur du phénomène nécessite, pour son endiguement, le déploiement d'un dispositif sanitaire cohérent dans l'ensemble des pays de la région.

Du haut de cette tribune, je voudrais saluer les diligences faites par le Secrétaire général et par l'Organisation mondiale de la Santé pour amener la communauté internationale à prendre la juste mesure du défi pour l'humanité et à initier un

train de mesures d'urgence pour contrer et circonscrire cette menace globale, par-delà les États affectés. Cette crise met en évidence la nécessité de promouvoir la sécurité humaine et en particulier la sécurité sanitaire pour accroître la résilience des populations.

L'état du monde prend sans aucun doute une tournure fort préoccupante. L'humanité est à la croisée des chemins. Il est plus que jamais nécessaire que les Nations Unies affirment leur leadership pour inverser les tendances alarmantes. À cet égard, il urge de trouver une issue négociée à la situation au Proche-Orient, qui n'a que trop duré. Le maintien du *statu quo* est injustifiable à tous les égards. L'on ne peut ajourner plus longtemps la reconnaissance de la Palestine comme un État souverain, membre de plein droit des Nations Unies et vivant en bonne entente avec l'État d'Israël. Une telle reconnaissance permettra certainement de créer la dynamique qui fera baisser les tensions au Moyen-Orient et créera les conditions propices au règlement juste et durable des autres conflits et des problèmes complexes qui minent la région.

Le Bénin déplore l'escalade de la violence en Ukraine et la radicalisation des parties au conflit qui conduisent à une hausse des pertes en vies humaines et des dommages subis par les populations civiles affectées. Aussi, voudrais-je exhorter les Nations Unies à œuvrer pour un règlement de ce conflit, dans l'intérêt supérieur de la paix et de la sécurité internationales.

Le Bénin plaide aussi pour un règlement pacifique des différends existants dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires et pour une mobilisation de la communauté internationale en faveur de la tenue et de la réussite de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont la présidence revient cette fois-ci à l'Afrique. Le Bénin appelle l'attention de l'Assemblée sur le financement des préparatifs de cette conférence d'examen qui ne peut reposer sur les épaules du pays du Président pressenti, à plus forte raison s'il s'agit d'un pays faisant partie de la catégorie des PMA.

L'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme constituent des valeurs cardinales pour le Bénin. Le Bénin

est fortement attaché à la dignité humaine et au caractère sacré de la vie humaine. Son adhésion, par conviction nationale, à l'instrument international relatif à l'abolition de la peine de mort s'inscrit dans cette logique et nous permet de rejoindre les pays à l'avant-garde de la campagne mondiale pour l'abolition de cette forme de châtement, dont nous saluons ici l'engagement.

Cette campagne doit se poursuivre pour faire partager plus largement l'idée selon laquelle la peine de mort, loin de servir la justice, marque plutôt un échec de la justice. Le nombre, chaque jour plus croissant de pays soutenant le moratoire ou y ayant adhéré, de droit ou de fait, fortifie notre espoir d'une abolition universelle de la peine de mort. Le Gouvernement béninois a organisé, dans le cadre de cette campagne, en collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, une conférence régionale sur l'abolition de la peine de mort en Afrique, à Cotonou, du 2 au 4 juillet 2014. Cette conférence a appelé les États africains à abolir la peine de mort sur le continent.

Mon gouvernement reste attaché au renforcement des principes de la démocratie et de l'état de droit ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques efficaces de développement. C'est pourquoi mon gouvernement s'évertue chaque jour à trouver les voies et moyens de son raffermissement au Bénin qui requiert la création d'emplois et d'opportunités pour tous. Ce noble objectif ne peut être atteint sans une lutte efficace contre la corruption.

Les mauvaises passes que traverse le monde actuellement nécessitent aussi bien au plan mondial qu'au niveau national, l'union sacrée autour des valeurs de respect mutuel, de solidarité, de dialogue interreligieux et surtout de dialogue permanent entre les leaders musulmans et chrétiens en vue de créer un espace commun de convivialité, indispensable à l'épanouissement des peuples.

Prenant en compte l'acuité de cette problématique en Afrique, mon gouvernement a décidé de soutenir une initiative du Centre panafricain de prospective sociale, dont le siège est au Bénin, pour la tenue à Cotonou, en mars 2015, d'un symposium international sur le dialogue islamo-chrétien. Ce projet multidimensionnel

visé à promouvoir une éducation des populations à la paix et au développement, dans le cadre d'une cohabitation harmonieuse des religions. J'encourage toutes les bonnes volontés à adhérer à ces idéaux et à soutenir l'initiative du Bénin.

Je voudrais, pour terminer, rappeler ici la nécessité d'une intensification des négociations pour parachever la réforme des Nations Unies et en particulier celle du Conseil de sécurité. Le Bénin souhaite vivement que l'avènement en 2015, du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation soit marqué par l'adoption de mesures significatives en adéquation avec les défis et les opportunités de la nouvelle ère, pour rendre plus équitable et plus représentative la composition du Conseil et plus inclusives ses méthodes de travail, pour qu'il puisse remplir plus efficacement son mandat.

Au demeurant, tous nos efforts doivent concourir à réaliser notre volonté commune de voir l'Organisation des Nations Unies reconquérir sa pleine capacité d'impulser une gouvernance mondiale inclusive, transparente et plus efficace, dans le cadre d'un multilatéralisme productif, afin de bâtir un ordre mondial équilibré porteur de stabilité et de concorde au bénéfice certain de nos peuples. C'est à ces conditions que les États Membres pourront prendre tous la trajectoire vertueuse du développement durable et de la prospérité partagée afin que l'équité, la paix, la fraternité et la solidarité agissante des nations engendrent ce monde meilleur que nous appelons de tous nos vœux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation des Îles Salomon.

**M. Beck** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, au nom du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon, je voudrais vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Ma délégation réaffirme le rôle essentiel de l'Assemblée générale en tant qu'organe délibérant sur toutes les questions mondiales. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous pour « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », thème que vous avez choisi pour la présente session.

Ma délégation voudrait rendre hommage à votre prédécesseur, M. John Ashe, qui a réalisé un travail remarquable s'agissant de préparer le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015. Sous sa direction, quatre réunions de haut niveau et deux débats thématiques relatifs à ce nouveau programme de développement ont été organisés. Le Président Ashe a également dirigé les travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable en vue de l'élaboration d'objectifs de développement durable universels. Aujourd'hui, nous disposons de 17 objectifs de développement durable soigneusement définis et équilibrés, assortis de 169 cibles. Chaque objectif est assorti d'un moyen de mise en œuvre qui, s'il est suivi, provoquera un changement radical dans la manière dont nous menons nos activités.

Nous attendons avec intérêt le rapport de synthèse pour l'après-2015, qui doit être soumis en fin d'année. Ce rapport proposera un cadre pour nos négociations relatives à l'après-2015. Ma délégation est consciente que le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, prévue pour la mi-2015, enrichira le processus de négociation. Les Îles Salomon s'engagent à veiller à ce que les Salomonais s'approprient le programme de développement pour l'après-2015.

Le bilan des Îles Salomon concernant les objectifs du Millénaire (OMD) pour le développement reste mitigé pour les huit OMD. Nous sommes sur la bonne voie d'en atteindre certains, en retard dans la réalisation de certains autres, et prêts à en réaliser trois autres. Nous restons cependant déterminés à consolider les acquis que nous avons obtenus dans ce domaine et commençons à jeter les bases de l'intégration d'un nouveau programme de développement à l'échelle nationale, à tous les niveaux.

Pour que le développement durable puisse s'implanter dans n'importe quel pays, il doit être favorisé par un climat politique stable. Le Parlement national des Îles Salomon a adopté en mai le projet de loi sur l'intégrité des partis politiques. Cette loi permet aux partis politiques d'évoluer et de fonctionner de manière réglementée et ordonnée, ce qui favorisera la mise en place d'un climat politique prévisible et stable, condition essentielle au développement.

Je suis heureux d'informer l'Assemblée que, sous la direction du Premier Ministre, M. Gordon Darcy Lilo, le neuvième Parlement des Îles Salomon a

achevé, au début du mois, son mandat de quatre ans. Les Salomonais sont désireux et impatients d'exercer leur droit de vote dans le cadre des prochaines élections générales nationales. Le système de vote biométrique sera utilisé pour la première fois. En tant que jeune État démocratique, nous ne cessons d'améliorer notre système de gouvernance et nous corrigeons les irrégularités électorales passées. Nous n'aurions pas pu le faire sans un appui et un partenariat internationaux. À nos partenaires, j'exprime à nouveau la profonde reconnaissance et gratitude des Îles Salomon.

Les Îles Salomon saisissent également cette occasion pour féliciter les Fidji et la Nouvelle-Zélande pour leurs gouvernements et parlements nouvellement élus. Nous sommes prêts à renforcer nos relations bilatérales avec ces deux pays voisins et à traiter de nos préoccupations mutuelles. Nous adressons également nos meilleurs vœux au Royaume des Tonga pour les élections générales nationales qu'il organisera en novembre.

Les Îles Salomon continuent de siéger au Conseil d'administration d'ONU-Femmes. La violence sexiste constitue une énorme perte économique pour le développement de tout pays. Elle réduit la productivité des femmes dans les trois dimensions du développement durable. La violence sexiste a également un coût pour l'ensemble de la société. Le mois dernier, le Parlement national des Îles Salomon s'est acquitté de l'obligation internationale que lui impose le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en adoptant la loi sur la protection de la famille. Cette loi protège les familles contre la violence domestique, s'attaque à ses auteurs et apporte un soutien concret aux victimes de violences. Cette loi a bénéficié d'une très grande attention au niveau national et elle favorise l'égalité des sexes. Les Îles Salomon tiennent à saluer le projet « Markets for Change » menés dans notre pays par ONU-Femmes. Ce projet vise à améliorer la gestion des marchés et les services proposés sur place aux femmes. Il reconnaît les problèmes rencontrés par les femmes dans les zones rurales et, nous l'espérons, encouragera un plus grand nombre de femmes à mener des activités économiques.

L'année 2015 marquera le vingtième anniversaire de la Plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les Îles Salomon ont procédé à un examen national de leur mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et ont identifié trois domaines où des progrès ont été réalisés : la reconnaissance de

l'égalité des sexes, l'autonomisation économique des femmes et la sensibilisation à la violence sexiste. Nous sommes convaincus que l'amélioration de la situation des femmes est une avancée pour tous. Nous demeurons déterminés à mettre en œuvre le Programme d'action.

La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, organisée au Samoa, a réaffirmé la spécificité de la situation de ces pays en matière de développement durable en raison de leur vulnérabilité toute particulière. Cette conférence, convoquée une fois tous les 10 ans, a adopté les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, qui définissent 19 domaines prioritaires. Le document final (A/CONF.223/3, annexe) appelle à un examen global de l'appui fourni par l'ONU aux petits États insulaires en développement.

À cet égard, les Îles Salomon aspirent à établir des relations plus étroites avec l'ONU. Nous voudrions que le Bureau sous-régional du Programme des Nations Unies pour le développement aux Îles Salomon devienne un bureau de pays. Cela fait plus de trois décennies que l'ONU gère ses relations avec les Îles Salomon à l'étranger, il est temps d'investir dans de telles relations dans la capitale de mon pays.

Concernant une question connexe, les Îles Salomon continuent d'être sous-représentées au niveau du personnel de l'ONU. Nous sommes toutefois reconnaissants de la campagne de recrutement organisée chaque année aux Îles Salomon, dont nous nous félicitons, et nous espérons que nous atteindrons bientôt notre quota d'emplois, des Salomonais devenant membres du personnel diversifié de l'ONU.

La santé reste une condition préalable indispensable au développement durable. Les Îles Salomon continuent de démontrer qu'elles sont déterminées à améliorer la santé de leurs citoyens. En juillet, un premier groupe de 20 médecins salomonais a obtenu un diplôme dans des facultés de médecine cubaines. Les Îles Salomon remercient Cuba d'avoir accordé des bourses à ces médecins, ainsi qu'aux 80 autres étudiants en médecine salomonais qui se trouvent encore à Cuba. Cette année, plus de 30 nouveaux médecins rejoindront nos services de santé. Le Gouvernement a l'intention de multiplier par deux le nombre de médecins dans le pays au cours des deux prochaines années, afin de continuer de renforcer nos infrastructures de soins de santé en mettant en place des systèmes de santé et de protection sociale, et d'assurer une couverture universelle en matière de soins de santé aux Îles Salomon.

Les Îles Salomon s'associent à la communauté internationale pour appeler à la levée du blocus économique et financier imposé à Cuba par un pays ami et partenaire, les États-Unis d'Amérique. Après plus de cinq décennies de sanctions contre Cuba, il est temps de rétablir des relations entre ces deux voisins sur la base de relations de bon voisinage et du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté politique.

Un des principes des objectifs de développement durable est que nous ne devons abandonner personne. Des États frappent à la porte de l'ONU, prêts à assumer des responsabilités multilatérales. La République de Chine à Taiwan continue d'aspirer à une participation pleine et concrète aux travaux des institutions spécialisées des Nations Unies, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Ces organisations s'attaquent à des problèmes mondiaux urgents qui nous concernent tous, des changements climatiques aux questions de santé qui ne cessent d'évoluer. L'OACI s'emploie à assurer la sécurité des voyageurs et des transports aériens. Je tiens à signaler que 45 millions de passagers ont transité par la République de Chine à Taiwan en 2012. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous détourner d'une coopération nécessaire. Les problèmes mondiaux auxquels nous devons faire face sont bien trop importants pour que des intérêts limités nous amènent à adopter une attitude attentiste et à continuer de remettre à plus tard les mesures nécessaires.

La République de Chine à Taiwan est un pays en développement qui s'est transformé en un pays industrialisé. Ce pays est la vingtième économie mondiale et nos objectifs communs peuvent bénéficier de son expérience, de ses technologies et de ses capacités. Nous avons tout à gagner et rien à perdre en invitant la République de Chine à Taiwan à devenir le 195<sup>ème</sup> membre de la CCNUCC, le 192<sup>ème</sup> membre de l'OACI et le 195<sup>ème</sup> membre de l'OMS.

Le partenariat des Îles Salomon avec le Forum des îles du Pacifique, dans le cadre de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, continue de créer de bonnes conditions, permettant au pays de commencer à réarmer sa force de police, de façon modérée. Le secteur privé et la communauté internationale n'ont pas été indifférents à cet environnement en pleine évolution, et l'Union européenne a renforcé sa représentation dans

la capitale de mon pays, Honiara, et de plus en plus de nouveaux partenaires accèdent des envoyés pour les représenter aux Îles Salomon. Une nouvelle banque commerciale a fait son entrée sur le marché salomonais, la quatrième banque commerciale à proposer des services financiers à notre population dynamique.

Le développement durable aux Îles Salomon, un État côtier, comprend ses ressources des fonds marins, au-delà de sa zone économique exclusive de 1,3 million de kilomètres carrés. Les Îles Salomon ont saisi la Commission des limites du plateau continental de plusieurs revendications relatives au plateau continental. Ma délégation se félicite de voir que l'une de ces revendications est maintenant examinée par la sous-commission de la Commission des limites du plateau continental. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer plus avant avec la sous-commission durant la présente session.

Le monde est confronté à une série de crises et de conflits en Afrique, au Moyen-Orient et, maintenant, en Ukraine. Face à ces conflits, nous devons nous efforcer davantage de trouver un règlement pacifique aux différends. Nous devons lutter ensemble contre l'extrémisme, le terrorisme et les crimes contre l'humanité, et protéger les civils, en agissant conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies.

Organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit être un élément de la solution. Malgré l'appel lancé en 2005 par les dirigeants de la planète aux fins d'une réforme rapide du Conseil de sécurité, nous y travaillons encore, alors que neuf années se sont écoulées. Au cours du dixième cycle de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, en juillet, une majorité écrasante s'est prononcée en faveur de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus représentatif et plus comptable de son action en ce qui concerne l'amélioration de ses méthodes de travail. Un groupe consultatif mandaté par votre prédécesseur, Monsieur le Président, a produit un document officieux qui a permis de structurer les débats à la dernière session et peut être utilisé comme base des négociations à la présente session. Nous comptons sur vous pour nous montrer le chemin à cet égard.

J'en viens maintenant à la récente épidémie d'Ebola. La gravité, l'ampleur et le degré de propagation du virus de l'Ebola en Afrique de l'Ouest sont sans

précédents et nécessitent une coopération internationale urgente. La maladie à virus Ebola a paralysé les services et perturbé la vie de nombreuses personnes dans les pays concernés. Les Îles Salomon appuient la décision du Secrétaire général de créer une Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, et se félicitent des efforts consentis au niveau international pour mobiliser les ressources afin de lutter d'urgence contre la maladie.

Comme d'autres délégations l'ont indiqué, la décolonisation reste un processus que l'Organisation des Nations Unies doit encore mener à terme. Si nous voulons tenir le pari de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, il faut que toutes les parties, y compris les puissances administrantes, les territoires non autonomes, et les organisations régionales et sous-régionales, coopèrent et honorent les engagements qu'elles ont pris au titre de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Le Groupe du fer de lance mélanésien, composé des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Vanuatu, des Îles Salomon et du Front de libération nationale kanak socialiste, continue de suivre la question de la Nouvelle-Calédonie au niveau du Comité spécial de la décolonisation. Le Groupe s'est félicité du déplacement qu'a effectué le Comité en Nouvelle-Calédonie en mars, et prend acte des préoccupations qu'il a exprimées au sujet du processus électoral dans le territoire ainsi que de la nécessité de mettre en place un cadre législatif dans l'esprit de l'Accord de Nouméa. Ces problèmes interfèrent avec les préparatifs d'un processus référendaire crédible, cohérent et conforme aux principes et aux pratiques universellement acceptés en matière d'autodétermination, tels que définis dans la résolution 1514 (XV) et dans d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Ma délégation voudrait également saluer l'action diligente du Comité spécial des Vingt-Quatre s'agissant de l'examen de la question de la Polynésie française. Les Îles Salomon continuent de réaffirmer leur appui au droit inaliénable du peuple de la Polynésie française à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous formons le voeu que le Comité de la décolonisation rende rapidement visite à ce territoire non autonome avec la coopération de la puissance administrante.

Les Îles Salomon s'emploient, en tant que membre du Groupe du fer de lance mélanésien, de concert avec l'Indonésie, à répondre aux préoccupations en matière de droits de l'homme en Papouasie et en Papouasie occidentale, deux provinces situées à l'extrémité orientale de la République d'Indonésie. Le 21 mai, les Îles Salomon ont ouvert une ambassade à Jakarta dans l'intention sincère de continuer à coopérer avec l'Indonésie sur bon nombre de questions importantes de préoccupation commune, notamment celles qui intéressent l'ensemble des membres du Groupe du fer de lance mélanésien.

Les Îles Salomon se félicitent de la tenue de la Conférence sur les peuples autochtones. Notre population est composée à plus de 90 % de Mélanésiens et polynésiens autochtones parlant plus de 87 langues différentes. Nos diverses cultures sont menacées par la réinstallation loin des terres ancestrales imposée par la hausse du niveau de la mer. Leur droit de vivre en harmonie avec la nature se voit actuellement menacé par la santé déclinante de la planète.

Les changements climatiques restent le plus grand défi de notre époque et appellent la plus large coopération possible de tous. Ce mois, les Îles Salomon ont ratifié le deuxième engagement consacré dans le Protocole de Kyoto de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Nous invitons les parties au Protocole qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole sans tarder. Il est dans notre intérêt à tous de voir le Protocole entrer en vigueur. Nous restons profondément préoccupés par la lenteur des progrès des négociations menées sur les changements climatiques, et nous espérons que l'Assemblée générale invitera la Convention-cadre à mener ses négociations à New York, où sont présents les diplomates de toutes les parties à la Convention tout au long de l'année. Il nous faut accélérer le rythme des négociations, et ce, tout en travaillant avec nos experts techniques qui participent au processus.

Quant à l'accord de 2015 sur les changements climatiques, les Îles Salomon voudraient qu'il soit crédible et qu'il garantisse la survie des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés; il doit être exhaustif, prévoir un appui à l'atténuation et à l'adaptation, ainsi qu'un financement et un transfert de technologies; être inclusif, respecter les besoins spécifiques des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés et y répondre; il doit être assez souple pour s'adapter aux

progrès de la science; et il doit disposer des ressources nécessaires.

La menace des changements climatiques reste au premier plan dans notre cheminement vers le développement durable. Les inondations et crues soudaines et de grande ampleur qu'ont connues les Îles Salomon en avril ont fait des morts et détruit des habitations. Les dégâts et les pertes enregistrées s'élèvent à 9,2% du produit intérieur brut des Îles Salomon, qui ont dû en conséquence faire face à la pression de nouvelles dépenses, ce qui a incité le Gouvernement à emprunter et à obtenir des subventions de l'étranger. Les Îles Salomon sont reconnaissantes à leurs voisins – l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Nauru, les Tuvalu, le Samoa, la Papouasie-Nouvelle-Guinée – ainsi qu'à la Turquie, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, au Botswana, à Sri Lanka et à la République de Chine à Taïwan, entre autres, d'avoir soutenu leurs efforts de remise en état et de relèvement.

Malgré le défi des catastrophes, les Îles Salomon restent déterminées à mettre en place une société résiliente. Nous construisons actuellement deux projets hydroélectriques dans deux provinces, en partenariat avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. En partenariat avec le Japon, nous développons nos installations portuaires afin de promouvoir et de renforcer le commerce national, régional et international. Je suis heureux de dire que depuis la soixante-huitième session, un grand nombre d'aéroports nationaux ainsi que 18 ponts ont été construits, ce qui permet de consolider encore l'unité de nos populations éparpillées. Cela n'aurait pas été possible sans l'aide de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Union européenne, et nous exprimons notre gratitude à nos partenaires.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat confirme que faute de mesures d'atténuation supplémentaires, nous allons vers un monde où la température augmentera de 3,7 à 4,8°C. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe indique que d'ici à 2030, 89% des récifs coralliens devraient connaître un grave problème de blanchiment, avec une hausse de température de 1,5°C. D'ici à 2050 et à raison d'une hausse de 2°C, c'est 100% des coraux qui seront condamnés au blanchiment. Cette évolution aura lieu de notre vivant et se répercutera négativement sur l'industrie touristique et les stocks de poissons, ce qui risque de faire tomber dans le piège de la pauvreté les

ménages des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

Nous demandons à la communauté internationale de respecter les principes d'équité et de justice et de mettre les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés au cœur de la coopération internationale. À cet égard, ma délégation se félicite du Sommet sur les changements climatiques, la semaine dernière, voulu par le Secrétaire général. Nous appuyons aussi, Monsieur le Président, votre proposition visant à convoquer un débat de haut niveau sur les changements climatiques au cours de la présente session. Nous le faisons parce que nos vies en dépendent.

Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant l'engagement des Îles Salomon à travailler d'arrache-pied pour un monde juste, équitable et ouvert. La mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 constitue à la fois notre première et notre dernière ligne de défense pour assurer un avenir durable à nos générations actuelle et futures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de la République de Maurice, M. Milan Jaya Nyamrajsingh Meetarbhan.

**M. Meetarbhan** (Maurice) (*parle en anglais*) : L'année 2015 sera cruciale pour les Nations Unies et la communauté internationale. Nous atteindrons alors la date limite fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nous adopterons un programme de développement pour l'après-2015, qui contiendra nos objectifs de développement durable. En 2015, nous devrions adopter un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat. Par ailleurs, la communauté internationale célébrera le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies.

Parvenus à ce carrefour, nous devons nous demander dans quelle mesure nous avons réalisé les idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, et ce qu'il reste à accomplir. Nous devons également chercher à déterminer dans quelle mesure le cadre institutionnel mis en place il y a presque 70 ans est encore pertinent aujourd'hui. L'inégalité, tant au sein d'une même nation qu'entre les différentes nations, demeure une source de vive préoccupation. En dépit de références constantes à l'état de droit aux niveaux national et international, nous n'avons pas toujours la possibilité, aujourd'hui encore,

de recourir à des mécanismes adéquats pour régler les litiges juridiques entre États.

Au sein même de l'ONU, le principe de l'égalité n'est pas toujours honoré, que ce soit sur le plan du cadre constitutionnel ou dans la pratique. Les piliers jumeaux que sont la paix et la sécurité, d'une part, et le développement, d'autre part, tels qu'inscrits dans la Charte, sont battus en brèche par l'ascendant pris par les questions politiques aux dépens de celles qui ont trait au développement, lesquelles sont souvent vues pour l'essentiel en termes de sauvegarde des intérêts dominants plutôt que d'un point de vue reflétant le souci de la coopération mondiale. L'inégalité et la vulnérabilité vont croissant dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Le chômage, l'emploi précaire, le manque de protection sociale et l'accès aux services de développement humain et aux services financiers continuent de susciter des inquiétudes à caractère universel.

Le programme de développement pour l'après-2015 ne peut pas concerner uniquement les droits de l'homme – civils, politiques, économiques – au niveau national; il doit aussi avoir pour but de faire appliquer le droit au développement au niveau international. Alors que nous travaillons sur un nouveau programme de développement à portée générale, nous devons veiller à ce qu'aucun droit ne soit oublié, ni personne laissé au bord de la route. L'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 a proposé que les efforts de transformation destinés à obtenir un développement durable ouvert et axé sur les personnes reposent sur trois principes fondamentaux – droits de l'homme, égalité et durabilité – et comportent quatre dimensions essentielles : développement social ouvert, durabilité environnementale, développement économique ouvert et paix et sécurité. Maurice souscrit largement à ces principes et à ces dimensions de base, tels qu'énoncés dans le rapport de l'Équipe intitulé « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous », pour orienter cette transformation au niveau tant national qu'international.

La guerre contre l'Ebola exige une action vigoureuse de notre part à tous et requiert une coopération internationale exceptionnelle. Nous nous félicitons des initiatives annoncées la semaine dernière et nous nous engageons à apporter tout notre concours afin de relever ce défi mondial.

L'eau que nous buvons, les aliments que nous mangeons et l'énergie dont nous avons besoin sont vitaux

pour un développement digne de ce nom. On estime que, d'ici à 2025, 1,8 milliard de personnes vivront dans des pays ou des régions où l'eau sera d'une rareté absolue, et que deux tiers de la population mondiale pourraient être soumis au stress hydrique. Aujourd'hui, dans le monde, une personne sur huit – soit 842 millions d'individus – est victime de sous-nutrition. Quelque 2 milliards d'humains souffrent d'un déficit en micronutriments. En 2030, on prévoit que la demande en nourriture aura augmenté de plus de 50 %. À cet égard, Maurice souscrit à l'appel du Secrétaire général à relever le défi de l'élimination totale de la faim. La promotion de l'agriculture durable doit donc être une composante essentielle du nouveau programme de développement.

On estime également que, d'ici à 2035, la demande mondiale en énergie aura crû d'au moins 33 %. À l'heure actuelle, 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Ces tendances qui s'accroissent feront de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie des problèmes cruciaux non seulement en ce qui concerne le programme de développement mais aussi dans le cadre plus large de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale devrait soutenir les pays en développement, en particulier les plus vulnérables tels que les petits États insulaires en développement (PEID), dans leurs efforts visant à promouvoir la gouvernance de l'eau et la gestion intégrée des ressources hydriques, accroître la part des sources renouvelables dans la combinaison énergétique et améliorer la conservation et l'efficacité des énergies.

Afin d'appuyer le développement à l'échelle planétaire, il est capital que nous disposions d'un régime international fondé sur une coopération mondiale structurée qui soit conçue de manière à encourager la facilitation technologique, et un mécanisme de facilitation technologique établi sous l'égide de l'ONU serait de nature à jouer un rôle central à cet égard. Il est également important que la communauté internationale reconnaisse le rôle vital des femmes et des jeunes ainsi que leur participation et leur fonction de proposition dans tous les domaines du développement durable. La promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes devrait revêtir un caractère fondamental dans une vision du développement durable qui soit axée sur les personnes.

Les contributions de toutes les initiatives lancées durant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) de 2012, y compris le Groupe de travail ouvert sur les objectifs



de développement durable et les options possibles pour un mécanisme de facilitation technologique, devraient être prises en considération dans les préparatifs du sommet sur le développement qui se tiendra en 2015. Elles devraient également figurer dans le rapport de synthèse du Secrétaire général. Les délibérations de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, prévue dans le document final de la Conférence Rio+20 (résolution 66/288, annexe), devraient elles aussi être reflétées à la fois dans le rapport de synthèse et dans le programme de développement pour l'après-2015.

Étant donné que la responsabilisation est essentielle pour évaluer les progrès, le programme de développement pour l'après-2015 devrait également comporter un cadre de responsabilisation qui soit universel mais présente aussi la souplesse nécessaire pour tenir compte des différences de capacités et de responsabilités. En outre, nous avons besoin d'une gouvernance économique mondiale plus responsable et équitable qui garantisse une participation plus large et plus ouverte à la prise de décisions. L'ONU, compte tenu de sa composition universelle, devrait assumer un rôle de chef de file et d'initiative dans la promotion d'une gouvernance solide et équitable dans une architecture économique mondiale plus résiliente.

Au-delà de ces préoccupations immédiates, il existe un certain nombre de menaces à long terme qui pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nous tous, en particulier les PEID. Les changements climatiques sont l'une d'elles. De la fonte des glaciers à la multiplication des feux de forêts et des cyclones majeurs, en passant par les crues soudaines, les vagues de chaleur extrêmes et l'acidification des océans, les problèmes en question ne constituent pas des risques pour l'avenir : ils existent déjà. Le dernier rapport en date du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Changements climatiques 2014 : incidences, adaptation et vulnérabilité », fait clairement apparaître qu'une hausse de 2 °C de la température mondiale serait dangereuse, et qu'à 4 °C elle serait catastrophique.

Les risques associés au climat sont des problèmes mondiaux qui appellent des solutions mondiales. Les changements climatiques mettent en péril la prospérité économique, le développement et la sécurité du monde entier et représentent un grave danger pour l'environnement. Nous devons prolonger l'élan créé par le Sommet sur le climat et mettre à profit la vingtième

session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Lima, pour revoir nos ambitions à la hausse dans la perspective d'un nouvel accord universel sur le climat qui devrait être conclu à Paris l'an prochain.

Il faut prendre conscience des liens forts qui existent entre adaptation aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophe. Aucun pays n'est à l'abri des catastrophes naturelles, mais ce sont les pays et les peuples les plus vulnérables qui sont le plus durement touchés. Maurice attend avec intérêt un cadre international de gestion des risques de catastrophe rénové et ambitieux qui fasse de la réduction des risques de catastrophe un élément crucial du programme de développement pour l'après-2015. Nous estimons par ailleurs que les risques exogènes des changements climatiques et des catastrophes naturelles devraient être pris en considération dans la réflexion économique générale et l'évaluation des risques macroéconomiques.

Nous saluons la décision prise à la dernière Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth de mettre en place, à Maurice, un pôle de compétences du Commonwealth en matière de financement de l'action climatique. Ce dernier s'attaquera aux graves lacunes constatées dans le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés afin d'identifier, d'obtenir et de gérer le financement de l'action climatique. Les circonstances spéciales, les vulnérabilités et la faible capacité de résistance des PEID doivent être prises en compte dans l'examen des questions relatives au financement et commerce. Un traitement spécifique et différencié doit être accordé aux PEID afin qu'ils puissent avoir accès aux sources de financement à des conditions privilégiées pour leur développement durable et participer effectivement au commerce multilatéral. Maurice appuie sans équivoque les partenariats entre petits États insulaires en développement. Ces petits États peuvent faire fond sur leurs intérêts partagés pour mettre en commun leurs expériences et leurs ressources et procéder collectivement à des commandes de technologies ou à l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires, par exemple.

Les océans sont la nouvelle frontière du développement économique. Pour les petits États insulaires en développement en particulier, ils sont le meilleur domaine sur lequel s'appuyer pour élargir

leur espace économique. Dans le sillage d'un dialogue national sur l'économie marine, le Gouvernement mauricien a publié la Feuille de route de l'économie océanique de l'Île Maurice. Cette feuille de route présente la vision, les objectifs et les stratégies du pays concernant le développement et l'expansion d'un nouveau pilier de son économie. Pour permettre aux investisseurs de bénéficier des meilleures conditions possibles d'exploitation et de création de richesse, Maurice met en place un environnement propice qui appuiera notre économie océanique grâce à une approche intégrée et globale afin de garantir cohérence et équilibre entre croissance économique, développement social et protection de l'environnement.

Promouvoir l'économie océanique va libérer le potentiel des PEID s'agissant de toutes les activités économiques liées à l'océan, sur terre ou en mer. Cela permettra également aux PEID de consolider leur sécurité alimentaire, d'exploiter les énergies éolienne et marémotrice, de développer de nouvelles industries et activités de services liées à l'exploitation des océans, ce qui créera des débouchés tant pour les entrepreneurs que pour l'emploi des jeunes.

Il est indispensable de trouver l'équilibre entre les diverses utilisations des ressources des océans et la nécessité de protéger ces espaces. Lors de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa, la communauté internationale a convenu de faire fond sur les partenariats existants et de promouvoir de nouveaux accords afin d'accroître l'espace économique des grands États océaniques. Nous demandons de nouveau aux Nations Unies d'adopter une stratégie mondiale sur les océans qui servira de pendant opérationnel à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Certes, il appartiendra aux États individuels de décider de leurs propres politiques économiques océaniques, mais la stratégie mondiale sur les océans fournira aux décideurs politiques, aux investisseurs et à toutes les parties prenantes une vision et un cadre d'ensemble pour le développement durable des activités économiques relatives à l'exploitation des océans.

La situation qui règne au Moyen-Orient et dans certaines zones d'Afrique pourrait non seulement avoir des répercussions tragiques pour les peuples de ces régions, mais également entraver le développement et la paix du monde entier. Nous exhortons la communauté internationale à ne s'épargner aucun effort pour mettre fin à l'épreuve du peuple de Palestine. Maurice appuie la

solution des deux États pour mettre un terme au conflit. La population de l'État de Palestine souffre depuis trop longtemps de la terrible injustice qu'elle subit, et elle doit être autorisée à vivre dans la dignité et la paix, à l'intérieur de frontières reconnues.

Si elle veut rester crédible et jouer le rôle constructif qu'elle peut et qu'elle doit jouer dans le nouvel ordre mondial, l'ONU doit répondre à l'appel à la réforme qu'ont lancé ses États Membres. Nous avons la responsabilité d'entamer des discussions constructives sur la réforme du Conseil de sécurité, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et les méthodes de travail de l'Organisation. Maurice réaffirme son attachement à la Position commune africaine selon laquelle la réforme du Conseil de sécurité doit inclure l'expansion des deux catégories de membres : permanents et non permanents. L'injustice historique faite à l'Afrique doit être réparée, et l'Afrique doit se voir accorder une représentation permanente au Conseil. L'Amérique latine mérite elle aussi une représentation permanente, et les PEID devraient avoir droit à un siège au Conseil. Maurice rappelle en outre son appui à l'aspiration légitime de l'Inde à un siège permanent au sein du Conseil réformé.

Au milieu des années 60, alors qu'une vague de décolonisation balayait le monde, le Royaume-Uni a eu la prétention de créer une nouvelle colonie, le prétendu Territoire britannique de l'océan Indien, en amputant Maurice d'une partie de son territoire. Ainsi, une partie du territoire mauricien reste sous l'emprise coloniale. Or, tant qu'une partie du territoire mauricien restera sous l'emprise coloniale, la décolonisation de l'Afrique sera incomplète. L'excision par le Royaume-Uni d'une partie du territoire de Maurice, avant son indépendance, était et reste une violation flagrante du droit international et une marque du plus total mépris pour les résolutions de l'ONU.

Lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée la semaine dernière, le Président Obama a déclaré que

« [Une] vision est celle d'un monde dans lequel force fait loi » [mais que] « [L]es États-Unis défendent une autre vision du monde. Nous pensons que loi fait force, qu'on ne doit pas laisser les grandes nations intimider les plus petites ». (A/69/PV.6, p. 13)

C'est pourquoi l'an dernier, dans cette même enceinte (voir A/68/PV.18), Maurice avait exhorté les États-Unis à se placer du bon côté de l'histoire, et à ne pas

cautionner d'actes illégaux en maintenant leur présence sur Diego Garcia aux termes d'un accord illégitime avec le Royaume-Uni, lequel n'a aucune prétention valable sur l'île, mais plutôt à faire en sorte que, à l'avenir, la présence des États-Unis soit du bon côté du droit.

Les États-Unis et le Royaume-Uni doivent reconnaître la souveraineté de Maurice sur l'archipel des Chagos, et entamer avec Maurice des discussions constructives et de bonne foi autour des modalités à prendre à cet égard. Après toutes les déclarations que nous avons entendues pendant l'année écoulée concernant la souveraineté et l'intégrité territoriale, il ne devrait pas y avoir un ensemble de normes applicables à une partie du monde, et un ensemble différent applicable à une autre partie du monde. Ceux qui ne montrent aucun respect pour les principes fondamentaux quels qu'ils soient ne peuvent se prévaloir d'une quelconque autorité morale pour faire la leçon au reste du monde. Après des pourparlers bilatéraux autour de Tromelin, qui fait partie intégrante du territoire de Maurice, Maurice et la France ont convenu de mesures provisoires sans préjudice de la souveraineté de Maurice. Un accord obtenu dans un esprit de coopération et de dialogue est un pas dans la bonne direction.

En ce début d'une nouvelle session qui pourrait ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de l'ONU, nous devrions, dans le nouveau programme qui sera adopté l'an prochain, renouveler notre attachement à la coopération multilatérale au bénéfice de la paix, du développement et de la prospérité pour toutes les nations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de la République du Paraguay, M. José Antonio Dos Santos.

**M. Dos Santos** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, Monsieur le Président, vous présenter, au nom de la République du Paraguay, tous nos vœux de réussite dans vos fonctions importantes et délicates à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Dans le même temps, je voudrais exprimer toute la reconnaissance de ma délégation à M. John Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, pour les résultats significatifs auxquels il est parvenu.

Le Gouvernement paraguayen participe au présent débat général pour réaffirmer l'importance de l'Organisation des Nations Unies et pour demander que des progrès soient accomplis sur la voie du renforcement

de l'Organisation en tant qu'instance à même de représenter les intérêts de tous les États Membres dans notre quête pressante d'un monde plus juste, plus solidaire et plus équitable, garanti par le plein respect du droit international. Parallèlement, et à l'approche du soixante-dixième anniversaire de la création de l'instance de débat la plus importante de l'histoire de l'humanité, nous pensons qu'il s'impose de rappeler que l'Organisation, les Nations Unies, a précisément été créée pour être une instance de paix entre États épris de paix, comme cela a été exprimé aux diverses conférences internationales qui en ont porté création. Ce rappel nous semble opportun et pertinent, alors que, précisément, le concept de paix revêt une nécessité plus importante que jamais dans différentes régions du monde, comme le Moyen-Orient et la mer Noire.

La République du Paraguay tient à redire qu'elle a à coeur de veiller au traitement de toutes les questions sociales. À cet égard, le Gouvernement mis en place par le Président Horacio Cartes Jara s'emploie résolument à élaborer, faire appliquer et mettre en œuvre une politique sociale permettant de répondre aux demandes de la population, en mettant un accent particulier sur les besoins des catégories les plus vulnérables et les plus défavorisées de nos populations, notamment les personnes âgées, la population rurale, les populations autochtones, les migrants, les enfants, les adolescents et les femmes, dont nous sommes tenus de faciliter l'intégration en tant que citoyens à part entière.

À ce propos, qu'il me soit permis d'évoquer tout particulièrement la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, tenue ici-même au Siège il y a quelques jours, qui a été organisée dans le but de faire entendre ce que pensent et ressentent véritablement les peuples originels et autochtones. Le patrimoine culturel autochtone a été et demeure l'un des éléments fondamentaux de la formation de l'identité culturelle du Paraguay, qui a abouti au métissage, principal élément de ciment social entre la population originelle guaranie et les conquérants européens. Notre pays affiche fièrement la spécificité linguistico-culturelle et politique paraguayenne, qui a fait de la langue maternelle originelle de nos ancêtres, le guarani, la langue parlée au quotidien.

Parallèlement aux efforts déployés par notre gouvernement depuis sa prise de fonction en août 2013, nous pensons qu'une coopération solidaire entre les pays, tant développés qu'en développement, est également nécessaire, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, compte tenu du fait que,

bien souvent, les conditions de vulnérabilité sont dues, entre autres, aux insuffisances en matière de création d'emplois décents, d'éducation, d'accès aux marchés internationaux et de coopération nécessaire, situation dont la responsabilité n'incombe pas exclusivement à l'État, mais aussi au secteur privé en tant que créateur de richesses et d'emplois décents. À cet égard, nous appelons les organes de coopération du système des Nations Unies à renforcer encore leur présence au Paraguay et à accompagner les mesures politiques nationales destinées à renforcer la démocratie et la justice sociale.

Pour la première fois depuis la création de cet organe il y a près d'une décennie, mon pays brigue un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2015-2017. Pour la République du Paraguay, la protection et la défense des droits de l'homme constituent le socle d'une démocratie efficace et correspondent aux valeurs fondamentales consacrées et garanties par notre Grande Charte, qui dispose expressément que les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ne peuvent être dénoncés que suivant les procédures régissant tout amendement à notre Charte. Compte tenu de ces garanties et engagements de nature constitutionnelle, nous sommes convaincus de pouvoir jouer un rôle beaucoup plus constructif et de renforcer de cette façon l'action du Conseil susmentionné aux fins d'une consolidation efficace de la diffusion et de la protection des droits de l'homme dans le monde.

Le Paraguay, conformément à la politique de notre gouvernement, continuera d'appuyer et de suivre en permanence, au sein du système des Nations Unies, le traitement des questions relatives au renforcement de la participation des jeunes au développement socioéconomique, aux personnes handicapées, aux travailleurs migrants, à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, aux droits de l'enfance, à l'élimination de la discrimination fondée sur les croyances religieuses ainsi qu'à la protection des droits de l'homme et à leurs liens avec l'extrême pauvreté.

Au Paraguay, nous parions pour la mondialisation de la démocratie conjuguée au développement social. Nous croyons aussi à l'universalisation de la sécurité fondée sur un engagement intangible de respect des droits de l'homme, ainsi qu'au traitement digne de la vie humaine. C'est la raison pour laquelle nous aspirons à construire une communauté régionale et mondiale qui consacre ses efforts, dans la solidarité et la coopération, à l'élimination de la faim et de la misère, en œuvrant

efficacement à ce que tous puissent avoir leur part de la prospérité grâce à une éducation de qualité et à un système de protection sociale sans exclusive.

Atteste du désir du Paraguay de fonctionner en phase avec l'ère actuelle la promulgation récente, par le Président de la République, de la Loi sur le libre accès des citoyens à l'information publique et sur la transparence gouvernementale, outil important qui permet à chaque citoyen d'avoir un droit de regard sur les dépenses publiques. Cette loi, qui vient d'être adoptée, prévoit que toutes les institutions doivent fournir des informations aussi détaillées que possible. Elle garantit également l'accès des citoyens à la totalité des données publiques.

Au Paraguay, nous considérons que le concept de développement doit renfermer, comme condition *sine qua non*, le principe d'intégration sociale. L'enjeu majeur du développement – surmonter les asymétries – conduit inévitablement à rechercher et obtenir, pour tous nos habitants sans exception, une qualité de vie optimale. Il nous faut donner un visage humain à notre croissance. Nos concitoyens ont droit à une vie plus digne et à un bien-être général, et ils le méritent.

Nous travaillons actuellement à la conception d'un programme de développement pour l'après-2015 s'inscrivant dans la durée et axé sur la pauvreté, l'éducation, la santé et l'intégration sociale. Nous avons pu nous rendre compte que les objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit de leur importance jusqu'à aujourd'hui, restent insuffisants, et que l'être humain doit être au cœur des politiques. À cet égard, pour que le programme de développement pour l'après-2015 soit un succès, il doit s'accompagner d'une meilleure répartition des ressources financières internationales.

Le Paraguay a besoin d'une coopération internationale qui corresponde à ses priorités socioéconomiques, aux besoins de développement et de renforcement de ses institutions, et au traitement préférentiel que nécessitent les secteurs les plus vulnérables. Nous espérons que l'ouverture des pays en développement contribuera à réduire les asymétries et qu'on ne leur appliquera pas les mêmes restrictions que celles qui sont imposées aux économies plus développées dans leur propre processus de développement. La position du Paraguay, à l'instar de celle de différents pays en développement, est que la coopération Sud-Sud ne vient pas en remplacement mais en complément de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire.

Nous sommes convaincus que l'ONU, en sa qualité d'organisation universelle, doit jouer un rôle central de garante du succès des efforts que nous déployons pour parvenir à une meilleure coordination internationale et à une meilleure cohérence dans les domaines économique et financier.

Après la tenue il y a quelques jours, au Siège, du Sommet de haut niveau sur le climat, nous considérons qu'il est nécessaire de rappeler que le Paraguay a conscience des menaces graves et complexes que représentent les changements climatiques à travers le monde, visibles dans la multiplication des effets négatifs que laissent dans leur sillage les sécheresses, les inondations et d'autres phénomènes néfastes qui accroissent la pauvreté et obligent les populations à se déplacer par nécessité, ce qui risque de mettre à mal la paix et la sécurité internationales.

Cette situation exige d'urgence une réponse coordonnée et responsable au niveau mondial qui permette de trouver des moyens d'atténuer, de réduire et d'annuler les effets tragiques et dévastateurs des changements climatiques. Le Paraguay défend en outre le principe des responsabilités communes mais différenciées, fondé sur le fait que les pays qui ont le plus contribué aux niveaux de pollution actuels et historiques doivent par conséquent en assumer la plus grande responsabilité. De même, ce principe doit servir de critère objectif dont l'application contribue de façon positive aux efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques au niveau mondial.

La question des pays en développement sans littoral est d'une importance fondamentale pour la politique étrangère du Paraguay. Les asymétries et les désavantages qu'entraîne cette situation géographique ne pourront être compensés que dans la mesure de leur reconnaissance au niveau international et par l'octroi d'un traitement spécial et différencié des pays concernés pour qu'ils puissent trouver leur place dans le monde globalisé. Le Paraguay, tout comme plus de 30 pays en développement sans littoral à travers le monde, se heurte aux difficultés du libre accès aux marchés internationaux, en raison principalement des restrictions imposées au libre transit à travers les pays de transit et de l'absence de tout traitement spécial et différencié qui leur permette de prendre une part accrue et d'être compétitifs sur les marchés mondiaux.

Cette année revêt pour nous une importance particulière, car Vienne accueillera en novembre la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays

en développement sans littoral, qui sera consacrée à l'examen du Programme d'action d'Almaty. Si son statut de pays sans littoral porte préjudice au Paraguay, nous sommes cependant convaincus de pouvoir surmonter ce problème. Nous déployons des efforts considérables pour transformer notre territoire, dans les plus brefs délais, en un théâtre propice à l'intégration et à la communication productive entre les deux grands océans, l'Atlantique et le Pacifique. Le nouveau programme d'action qui doit être adopté à la Conférence de Vienne devra constituer le cadre d'une coopération mutuellement bénéfique entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit.

Le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armes sont non seulement des facteurs essentiels pour assurer la paix et la sécurité internationales, mais ils offrent également aux pays les plus vulnérables la garantie d'un développement économique et social durable. Ce n'est qu'en nous appuyant sur un système multilatéral solide, dans le plein respect de l'état de droit aux niveaux international et national, que nous pourrions garantir notre sécurité mutuelle. Nous sommes convaincus que les instruments internationaux à caractère universel et contraignant en matière de désarmement et le Traité sur le commerce des armes, qui entrera prochainement en vigueur, contribueront à renforcer l'efficacité des initiatives régionales existantes afin d'éviter que des acteurs irresponsables puissent avoir accès à ces armes.

Nous exhortons une fois de plus Israël et la Palestine à jeter les bases d'une construction sociale, politique et économique qui permettra aux deux peuples de vivre dans la paix et l'harmonie. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons relancer le processus de négociations entre les parties en vue de favoriser le rétablissement d'une paix durable et de permettre à Israël et à la Palestine de cohabiter dans la paix de part et d'autre de frontières sûres.

Dans le même temps, je tiens à signaler que le Paraguay reconnaît et salue la participation et les contributions de la province chinoise de Taiwan aux activités des organismes spécialisés des Nations Unies, et ce grâce à un rapprochement entre les deux parties du détroit de Taiwan. Dans un contexte mondial marqué par les conflits, mon gouvernement accueille avec satisfaction les efforts déployés par la province chinoise de Taiwan pour apaiser les tensions dans le détroit de Taiwan, lesquels contribuent dans une grande mesure à garantir la paix et la stabilité.

La République du Paraguay réitère son attachement à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, elle réaffirme sa volonté politique d'augmenter, dans la mesure de ses capacités, le nombre de militaires qu'elle met à disposition des opérations de maintien de la paix et de poursuivre ses efforts pour former et équiper ces forces dans le respect des normes définies par l'ONU, et ce afin de renforcer progressivement sa participation à ces opérations. Sur le plan régional, nous tenons à souligner les progrès accomplis par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, au sein de laquelle des personnels spécialisés des forces armées paraguayennes, qui mènent une action unie et coordonnée avec les autres pays de la région, jouent un rôle important dans l'aide humanitaire, et contribuent à des travaux de génie dans le domaine des infrastructures et à l'amélioration du niveau de vie de la population, avec des effets durables qui bénéficieront aux générations futures en Haïti.

Depuis sa création, l'ONU s'efforce d'être en constante évolution afin de devenir une structure mondiale capable de répondre aux besoins actuels des États Membres. C'est sur la base de cette volonté d'évolution que le Paraguay appuie le processus de réforme de l'Organisation, afin que le renforcement de l'Assemblée générale se traduise par un rétablissement des fonctions et des prérogatives confiées à cet organe par la Charte des Nations Unies, qui en a fait l'unique organe à représentation universelle. Nous souhaitons également que la question de la réforme du Conseil de sécurité soit principalement axée sur la nécessité de rendre le Conseil plus démocratique. À cette fin, on ne peut plus ajourner l'augmentation du nombre de membres de cet organe en vue de le rendre plus équitable, ouvert et démocratique, compte tenu du nombre de Membres de l'Organisation. Nous devons améliorer ses méthodes de travail et le gérer de manière plus transparente.

Alors que nous nous préparons à commémorer le soixante-dixième anniversaire de l'ONU en 2015, nous espérons célébrer l'obtention de résultats concrets par l'Organisation plutôt que le simple passage du temps. Nous estimons que la consolidation d'un programme de développement concret pour l'après-2015, qui favorisera un développement effectif et réel pour les générations futures, est le plus beau cadeau que nous puissions leur faire.

Enfin, nous exhortons l'Assemblée générale à rechercher des moyens plus équitables et justes

d'établir la liste des chefs d'État et de gouvernement qui interviendront dans le cadre du débat général l'année prochaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole Chef de la délégation de la République de Cabo Verde, S. E. M. Fernando Jorge Wahnon Ferreira.

**M. Ferreira** (Cabo Verde) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de participer à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale sous votre présidence. Ma délégation s'associe aux délégations qui vous ont déjà félicité de votre élection, en rendant simultanément hommage au pays frère qu'est l'Ouganda et à vos qualités personnelles et professionnelles de diplomate expérimenté. Nous vous souhaitons plein succès tout au long de votre mandat et vous assurons, Monsieur le Président, de l'appui et de la coopération de la délégation caboverdienne.

À votre prédécesseur, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, S. E. l'Ambassadeur John Ashe, nous tenons à exprimer toute notre sympathie et notre reconnaissance pour le dévouement, la compétence et le dynamisme avec lesquels il s'est acquitté de son mandat à la tête de l'Assemblée. Nous saisissons également cette occasion, au nom du Gouvernement caboverdien, pour féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et saluer les efforts qu'il déploie dans sa recherche de paix et de solutions mondiales aux problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés, qui exigent de mobiliser une volonté politique commune pour élaborer des solutions mondiales.

En tant que petit État insulaire, Cabo Verde remercie tout particulièrement le Secrétaire général et la communauté internationale d'avoir convoqué la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa, et des résultats obtenus à cette occasion. Nous félicitons également le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de convoquer le Sommet sur le climat en 2014, car la question des changements climatiques revêt une importance particulière pour les États insulaires du fait de leurs vulnérabilités spécifiques. Pour nous, lutter contre les répercussions néfastes des changements climatiques n'est pas simplement une option, mais une question de survie et d'intégrité territoriale. C'est pourquoi il est essentiel de mobiliser la volonté politique nécessaire et la coopération internationale en vue de

régler ce problème. Les stratégies adoptées récemment au Samoa suggèrent des orientations, des modalités d'action et une mise en œuvre effective visant à renforcer la résilience de ces États et leur capacité à lutter contre les conséquences des changements climatiques.

Cabo Verde se félicite de l'adoption de mesures d'urgence aux fins de la lutte contre les changements climatiques, ce qui constitue l'un des objectifs de développement durable. La réalisation de cet objectif exige de mettre en place des stratégies et des politiques de développement qui contribueront à renforcer la résilience de la planète et les moyens de mise en œuvre.

Les données publiées récemment dans le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat attirent notre attention sur des scénarios inquiétants résultant de l'intensification persistante du réchauffement climatique, ce qui va mettre les pays plus vulnérables dans des situations qui risquent de compromettre leur développement. Il convient de noter qu'en plus d'autres conséquences, les phénomènes suivants seront en hausse : les cyclones tropicaux, la sécheresse et la désertification, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans, la perte de la biodiversité, la faiblesse de la production agricole et l'insécurité alimentaire. Pour le Gouvernement caboverdien, il importe de veiller à ce que les négociations qui auront lieu en décembre prochain à Lima se traduisent par des progrès sensibles quant à la teneur du nouvel accord qui doit être signé à Paris en décembre 2015.

Il faut aussi faire davantage prendre conscience de la nécessité de réduire les niveaux de réchauffement de la planète et de promouvoir des économies à faible émission de carbone. Nous sommes favorables à la proposition de limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5°C, ce qui est à la fois faisable du point de vue économique et incontournable pour parvenir au développement durable à l'échelle mondiale. Nous espérons également que dans le cadre de nos efforts pour faire converger nos intérêts, le principe fondamental de responsabilité commune mais différenciée sera respecté. Il faudrait envisager de mettre en place un mécanisme de compensation en vue de l'application intégrale et effective du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Nous sommes convaincus que si rien n'est fait, nous souffrirons tous des conséquences des changements climatiques et nous ferons tous les

frais de notre inaction. Comme le Secrétaire général le dit souvent, nous sommes tous dans le même bateau.

La coopération internationale, en matière de changements climatiques mais aussi dans d'autres domaines, revêt la plus haute importance. Pour être efficace, elle doit être plus cohérente et plus pragmatique au niveau des systèmes nationaux comme à celui des structures internationales, et l'accès des pays au financement du développement doit être fonction de critères reflétant leurs vulnérabilités et besoins réels.

Nous espérons que l'on conviendra de directives et d'engagements clairs à la prochaine Conférence sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015, et que ceux-ci permettront de réaliser enfin le huitième objectif du Millénaire pour le développement. Nous espérons que cela conduira à la redéfinition des critères d'allocation des ressources financières pour le développement, sur la base des principes adoptés à Paris et confirmés à Busan. Cabo Verde, qui est récemment entré dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, même s'il s'agit de la tranche inférieure, estime qu'il est essentiel de concevoir des mécanismes novateurs pour renforcer la cohérence dans le financement du développement et promouvoir la viabilité économique.

La session précédente de l'Assemblée générale avait été convoquée sur le thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Le thème choisi pour la présente session est « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». En substance, on nous demande de passer à l'étape supérieure – œuvrer à l'adoption d'un programme de développement axé sur les individus et visant à éliminer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités entre les pays. Cette demande est faite dans un environnement international complexe et difficile. À notre avis, ce programme ne sera réalisable que dans un climat de solidarité et si la communauté internationale unit ses forces pour promouvoir le développement durable.

Les résultats obtenus dans le cadre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui a mené ses travaux pendant la dernière session de l'Assemblée générale, mettent en avant diverses mesures et options possibles pour un programme pour l'après-2015 véritablement porteur de transformation. En ce qui le concerne, Cabo Verde est sur le point d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous estimons que le

programme de développement pour l'après-2015 doit prendre en compte tous les enseignements tirés et toutes les évaluations faites concernant la réalisation des OMD et des autres objectifs adoptés au niveau international, et que les objectifs à l'horizon 2030 devront mettre l'accent sur l'accélération du processus de développement.

Nous voudrions également rappeler brièvement que la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 s'est tenue le 22 septembre. L'enseignement que nous pouvons tirer de cet événement important est que le programme de développement pour l'après-2015 doit mettre les individus au centre des objectifs et des cibles qui seront adoptés, ce qui implique également un strict respect des droits de l'homme. D'autre part, le bien commun, le progrès et le bien-être de tous nos citoyens doivent être les objectifs de tous les gouvernements dans le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques et programmes de développement.

Garantir l'égalité des sexes et l'équité entre les sexes n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est aussi un choix judicieux, car aucun pays ne peut espérer se développer et instaurer la paix et la cohésion sociale en excluant une grande partie de sa population – à savoir la population féminine.

La violence sexiste est un phénomène inacceptable dans nos sociétés. Le Gouvernement caboverdien est déterminé à changer la réalité dans notre pays de façon notable et positive, même si nous sommes conscients qu'il nous reste beaucoup à faire à cet égard.

Les questions liées à la sécurité internationale et les menaces contre la paix qu'elles représentent nous préoccupent tout particulièrement. La recrudescence récente des actes terroristes représente un vrai danger pour l'intégrité territoriale des États et la stabilité de régions entières. Les violations systématiques et massives des droits de l'homme et la barbarie qui les accompagnent sont absolument inacceptables. La communauté internationale ne peut pas tolérer cette remise en cause des valeurs humanistes de notre civilisation, qui sont également consacrées et promues par les Nations Unies. Le Gouvernement caboverdien condamne énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et appelle la communauté internationale à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour mettre fin à ces tentatives de semer le chaos et d'infliger des souffrances à des innocents.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient et en Afrique. Nous considérons que les États ont l'obligation morale et le devoir collectif de lutter contre la subversion des principes universels de paix, de tolérance et de respect des différences. Nous estimons que l'ONU a un rôle important à jouer pour ce qui est du respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cabo Verde est une nation éprise de paix, qui privilégie le dialogue et le règlement pacifique des différends. Nous adhérons aux principes de la Charte et nous les défendons, parallèlement aux principes de respect des normes du droit international, de respect des droits de l'homme et de promotion de la dignité humaine. En conséquence, nous considérons qu'aucun État ou aucune organisation ne peut remplacer l'ONU dans son rôle essentiel de garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales et que tout emploi de la force ne peut être toléré que s'il s'inscrit dans le cadre des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Cabo Verde estime qu'il est urgent de trouver une solution au conflit israélo-palestinien et considère que rien ne justifie la mort de milliers d'innocents, les souffrances gratuites infligées à toute une population, la dévastation et la destruction des infrastructures dans la bande de Gaza. Nous demandons donc aux parties d'entamer des négociations en vue d'aboutir à une paix durable qui permette aux deux États, Israël et la Palestine, de vivre côte à côte en toute sécurité. Nous jugeons également important de trouver, par la négociation, le moyen de mettre fin au conflit en Syrie, et d'ouvrir des couloirs humanitaires.

Nous sommes préoccupés par la persistance des conflits sur notre continent, notamment en Libye, en République centrafricaine et dans la région des Grands Lacs, ainsi que par les activités des groupes terroristes en Somalie, au Mali et au Nigéria. Nous appuyons l'Union africaine et sommes solidaires de ses efforts pour trouver des solutions aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité dans ces pays frères et sur le continent africain en général.

Concernant l'Afrique, nous tenons aussi à saluer les progrès faits en République de Guinée-Bissau, avec le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la démocratie dans ce pays. Nous souhaitons à ce pays frère tout le succès possible dans ses efforts de paix et de développement.



Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la question de la sécurité en général et de la sécurité maritime en particulier préoccupe tout particulièrement les autorités caboverdiennes. Notre pays est situé à la jonction de voies de navigation reliant les continents africain, européen et américain. Notre situation est donc vulnérable car ces itinéraires sont également utilisés pour des activités liées à la criminalité transnationale organisée, ce qui pose une menace directe à la stabilité des États et de leur démocratie.

Capo Verde, en association avec d'autres États et des organismes du système des Nations Unies, s'efforce de lutter contre les activités illégales qui punissent injustement cette partie de la sous-région ouest-africaine, notamment le trafic de drogue, le trafic d'armes, la traite des êtres humains, la piraterie en mer, le terrorisme et la pêche illégale. Compte tenu du caractère transnational de ces phénomènes, nous considérons qu'aucun pays de la sous-région ne peut les combattre efficacement sans une coopération internationale plus large et la conjugaison de tous les efforts, moyens et stratégies. Par conséquent, nous voudrions pouvoir compter sur un appui plus cohérent de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité considère à juste titre que l'épidémie d'Ebola qui frappe actuellement l'Afrique de l'Ouest constitue une menace à la sécurité internationale. La situation dans les trois pays les plus touchés par l'épidémie doit pousser la communauté internationale à prendre des mesures d'aide plus ordonnées, mieux coordonnées et plus efficaces pour sauver des vies et empêcher que la maladie à virus Ebola ne se propage aux pays voisins, au reste du continent africain et au monde entier.

Cabo Verde salue et appuie les efforts faits par tous les pays et organismes qui prennent part à cette lutte, notamment les initiatives prises par le Secrétaire général à cet égard. L'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, l'adoption à l'unanimité de la résolution 2177 (2014) et le débat qui a suivi (voir S/PV.7268) montrent clairement que la communauté internationale est consciente qu'il faut accorder la priorité aux efforts pour enrayer et maîtriser cette épidémie, qui risque d'avoir des effets catastrophiques sur nos pays frères touchés, notamment la République de Guinée, la République de Sierra Leone et la République du Libéria, auxquels Cabo Verde présente ses vœux d'amitié et de solidarité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Deux États Membres ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Pavlichenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à remercier les délégations des États Membres qui ont fermement défendu la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à une période extrêmement difficile de son histoire. Par leur position courageuse, elles ne font pas que soutenir l'Ukraine, elles défendent des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies.

En signe de profonde gratitude, nous avons offert à chaque délégation un album multimédia personnalisé consacré aux événements en Ukraine. Nous espérons qu'il contribuera à mieux faire comprendre la nature même des faits survenus récemment dans mon pays et montrera à quel point le rôle de l'ONU peut être important pour préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses États Membres, en particulier quand nous restons tous unis.

Nous avons été surpris par certaines déclarations faites par la délégation de la Fédération russe dans cette salle pendant le débat général ainsi qu'au cours de réunions de haut niveau tenues en marge de l'Assemblée générale. Elle tente de convaincre les autres que l'occupation de la Crimée et les actes d'agression commis dans l'est de l'Ukraine ont été provoqués par les pays occidentaux et que ce qu'elle fait en Ukraine n'est que le reflet d'un antagonisme entre l'Occident et la Russie.

C'est là une position très étrange. Le fait est que l'Ukraine n'a jamais été victime ni de l'Europe ni des États-Unis. Ce sont les ambitions des dirigeants du Kremlin qui sont à l'origine de l'agression sauvage et de la violence dont nous, son voisin, avons été victimes. C'est Moscou, et non les États occidentaux, qui s'est accaparé d'une partie de notre territoire et qui essaie maintenant de justifier ses actes en invoquant une quelconque justice historique tout en violant de manière flagrante les normes du droit international, y compris les traités bilatéraux relatifs à l'amitié et aux frontières entre les États, conclus avec l'Ukraine.

Le Kremlin a déclenché cette guerre odieuse non pas contre le monde occidental mais contre l'Ukraine, un ancien pays ami, un pays fragile sur les plans économique et militaire, un pays dont le budget a été, de façon systématique et éhontée, pillé par le régime maintenant déchu d'un dirigeant autoritaire, corrompu et kleptomane. Cette guerre terrible s'explique simplement par le choix souverain du peuple ukrainien de faire partie de la famille européenne des nations, avec un gouvernement démocratique et responsable qui respecte et protège les droits de l'homme et les libertés.

C'est pourquoi nous jugeons assez cynique que les autorités de Moscou aient pris l'initiative de proposer l'adoption d'une déclaration de l'Assemblée générale sur l'inadmissibilité de l'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains et la non-reconnaissance du recours aux coups d'État comme méthode pour changer un régime. Au risque d'en décevoir certains, je voudrais mentionner la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des États (résolution 36/103), adoptée il y a longtemps par l'Assemblée générale.

Cette Déclaration, que l'Assemblée a adoptée en 1981, indique, entre autres, que les États ont clairement le devoir de s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force sous quelque forme que ce soit, et de s'abstenir de recourir à toute intervention armée, subversion, occupation militaire ou à toute autre forme d'intervention ou d'ingérence, avouée ou dissimulée, dirigée contre un autre État ou groupe d'États, ou à tout acte d'ingérence militaire, politique ou économique dans les affaires intérieures d'un autre État.

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de réinventer la roue. Le moment est venu plutôt de commencer à respecter et à mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée générale et à se conformer aux normes juridiquement contraignantes du droit international. Nous pensons que le temps finira par tout mettre en perspective, et nous réaffirmons que malgré la campagne agressive de Moscou contre mon pays, les peuples russe et ukrainien resteront amis et unis autour des valeurs communes de la civilisation.

**M. Zagaynov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans la déclaration que vient de faire le représentant de la délégation ukrainienne, il ressasse une fois encore les mêmes accusations infondées dirigées contre la Russie. Il est regrettable que l'Ukraine persiste dans ses efforts visant à utiliser les différentes enceintes

des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, pour réitérer son interprétation d'événements inventés, qui est très éloignée de la réalité. La rhétorique utilisée par la délégation ukrainienne est hors de proportion et sans rapport avec l'esprit et la logique de l'accord de cessez-le-feu conclu en septembre sur la base de l'initiative des Présidents ukrainien et russe.

L'évaluation que fait la Russie de ce qui s'est passé et de ce qui se passe actuellement en Ukraine est énoncée en détail dans la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie le 27 septembre (voir A/69/PV.15), et je ne la répéterai pas. Je voudrais tout simplement appeler l'attention de l'Assemblée générale sur ce qu'il a dit quant à la nécessité de rétablir la paix et l'ordre politique en Ukraine sur la base d'un dialogue politique à larges assises, et de réaffirmer que la Russie est disposée à aider au rétablissement de l'ordre, notamment dans le cadre du processus extrêmement utile de Minsk. Je voudrais inviter encore une fois la délégation ukrainienne à œuvrer activement à l'application de l'accord de Minsk.

#### Déclaration du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : Tout au long de la semaine écoulée, nous nous sommes retrouvés ici dans cette salle récemment rénovée pour partager nos espoirs et faire part de notre vision de l'avenir. Nous avons réfléchi ensemble aux défis auxquels nous sommes confrontés, ainsi qu'aux occasions que nous devons saisir, aussi bien en tant que sociétés qu'en tant que membres d'une plus large communauté mondiale. Je remercie chacun de vous et tous les orateurs qui ont participé au débat général d'avoir trouvé le temps de prendre la parole devant l'Assemblée en cette période cruciale de l'histoire de l'Organisation. La participation de 117 chefs d'État et de gouvernement, de trois Vice-Présidents, de huit Vice-Premiers Ministres, de 56 Ministres, de sept chefs de délégations, d'un chef d'État et d'un chef de gouvernement d'États observateurs et d'un observateur atteste de l'importance et de la valeur que les États Membres attachent à l'Organisation.

Je voudrais souligner brièvement quelques aspects importants examinés au cours du débat et qui mériteront notre attention durant les 12 prochains mois.

De nombreux orateurs ont axé leurs allocutions sur le thème du débat général de cette année : « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». Ils ont souligné l'importance de faire fond sur les succès et la dynamique

des objectifs du Millénaire pour le développement et de formuler un programme de développement ambitieux, inclusif et porteur de transformation à même de produire des résultats concrets et d'améliorer les moyens d'existence de tous les peuples. Ils ont souligné qu'il importe de placer l'élimination de la faim et de la pauvreté au cœur du programme de développement pour l'après-2015, et insisté sur la nécessité de disposer de moyens suffisants pour mettre en œuvre le nouveau programme de développement : ressources financières, renforcement des capacités et développement et transfert des technologies. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importe de tenir les promesses d'aide internationale au développement, et appelé à un partenariat mondial renforcé pour le développement. Le rôle important que le secteur privé, la société civile et les différentes parties prenantes devraient jouer a également été mis en avant. De nombreuses délégations ont appelé à un régime commercial mondial plus juste et à une réforme continue de la gouvernance économique mondiale et des institutions financières internationales en vue de les rendre plus sensibles aux besoins de tous les pays, en particulier des pays en développement.

La paix et la sécurité ont de loin dominé les débats; de nombreux orateurs se sont dits vivement préoccupés par la menace croissante posée par les groupes terroristes et extrémistes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida, les Chabab, Boko Haram et d'autres. Soulignant combien il importait de contrer la menace posée par les terroristes, les dirigeants de la planète ont appelé à une riposte mondiale unifiée aux fins d'une lutte efficace. De nombreux orateurs ont souligné que ces groupes ne représentent pas seulement un défi régional, mais aussi une menace grave à la paix et à la sécurité internationales, et ils ont rappelé la nécessité de renforcer encore davantage la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations sous-régionales en vue d'optimiser la synergie et de renforcer leurs capacités respectives.

S'agissant des questions de santé. La propagation rapide de l'Ebola en Afrique de l'Ouest a marqué le débat, de nombreux orateurs ayant exhorté à une action immédiate et coordonnée pour enrayer l'épidémie. Des délégations se sont dites gravement préoccupées par les pertes catastrophiques en vies humaines causées par l'Ebola, ainsi que par les troubles, les tensions sociales et l'impact négatif qu'elle a eu sur les progrès politiques et socioéconomiques des pays touchés, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. La dévastation que l'Ebola a infligée aux systèmes de santé déjà fragiles de ces pays

a été particulièrement préoccupante. Les dirigeants du monde ont pris l'engagement d'appuyer la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, nouvellement créée par le Secrétaire général, et se sont félicités des efforts faits aux niveaux national, régional et international pour lutter contre l'Ebola. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait prêter une plus grande attention à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, ainsi que contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles.

Les taux élevés de chômage ont été eux aussi un élément essentiel du débat, de nombreux orateurs se disant préoccupés par les effets déstabilisateurs d'un chômage persistant, alors que de nombreux autres, affirmant que l'augmentation du chômage parmi les jeunes était particulièrement troublante, appelaient à l'adoption de stratégies et de politiques visant à créer plus de possibilités d'emploi. Tout en reconnaissant que des avancées ont été enregistrées dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de nombreux orateurs ont souligné qu'il importait d'accorder une plus grande attention à ces questions et de prendre des décisions les concernant. Un certain nombre de délégations ont insisté pour dire que sans la participation active des femmes dans tous les domaines de la vie, les sociétés continueraient d'échouer à réaliser leur plein potentiel. Un autre thème communément abordé a été l'amélioration de la sécurité des filles et leur accès en toute égalité à l'éducation.

S'agissant de l'environnement, les orateurs ont souligné l'importance d'une lutte mondiale contre les changements climatiques, et appelé à l'adoption d'une approche unifiée face à ce problème, car il devient de plus en plus urgent de passer à l'action face aux menaces telles que la pollution, l'élévation du niveau des mers, la désertification et la dégradation des sols. De nombreuses délégations ont félicité le Secrétaire général de son initiative d'organiser un Sommet sur le climat et appelé à un engagement à conclure un accord global en 2015 sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La nécessité de promouvoir l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme en tant que conditions préalables à la réalisation de la croissance et du développement durables a été également mise en exergue. Les délégations ont relevé que le respect des normes et des principes du droit international était essentiel pour la paix et la sécurité internationales. En ce qui concerne les droits de l'homme, plusieurs orateurs

ont mis l'accent sur le rôle central que ceux-ci jouent en tant que l'un des piliers de l'ONU, notant que les discriminations fondées sur la religion, l'appartenance sexuelle ou toute autre considération ne sauraient être tolérées.

Nombre de délégations ont appelé à une réforme du Conseil de sécurité et à la revitalisation de l'Assemblée générale. Les orateurs ont souligné que la composition du Conseil de sécurité ne rendait pas dûment compte des réalités d'aujourd'hui et exprimé le souhait que l'organe prenne un tour plus représentatif.

Le débat général continue d'offrir à la communauté internationale la possibilité de se réunir sous un seul même toit pour examiner la conjoncture mondiale. Il représente une occasion unique pour les États Membres de faire part à une assistance planétaire de leurs réalisations, ambitions, espérances et craintes. Le débat général constitue en effet la principale tribune de politique générale au monde. Il n'a pas d'équivalent pour rappeler la valeur intrinsèque de notre contribution mutuelle aux travaux de l'Organisation.

Je propose que nous envisagions à l'avenir de limiter le nombre de réunions et de manifestations parallèles tenues en marge du débat général, afin de mobiliser davantage l'attention sur les questions dont nous sommes ici saisis dans la salle de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis d'en profiter pour exhorter chacun des membres à aborder nos travaux de l'année prochaine dans un esprit de coopération et d'optimisme, convaincus qu'ensemble nous pouvons faire la différence.

Comme nous l'avons vu durant le débat général, nous avons clairement du pain sur la planche. Surtout, nous devons élaborer un programme ambitieux et porteur de transformation et l'assortir de moyens d'exécution adaptés. Enfourchons donc cette responsabilité et tous les défis qu'il nous faut relever avec à l'idée qu'unis dans l'action nous pouvons réellement et notablement améliorer les moyens d'existence de l'humanité et la santé de notre planète.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 136 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

##### **Lettre du Secrétaire général (A/69/374/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Dans sa lettre, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication du document portant la cote A/69/374, la République centrafricaine a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document ?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 heures.*